

GARD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°30-2016-105

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2016

Sommaire

ARS Languedoc Roussillon	
30-2016-06-24-016 - Décision de renouvellement ETP "Education thérapeutique de	
patients sous traitement antiviral (hépatites) et/ou présentant une "pathologie hépatique	
chronique"" dont le coordonnateur est Madame Corinne DRACK (1 page)	Page 4
ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	
30-2016-06-24-001 - Décision n° 2016 805 DONINI-LAVABRE SAIX-CLARENSAC 30	
(2 pages)	Page 6
D.T. ARS du Gard	
30-2016-06-24-012 - Décision tarifaire n° 217 portant fixation de la dotation globale de	
soins pour l'année 2016 du SESSAD Villa Blanche Peyron (3 pages)	Page 9
30-2016-06-24-014 - Décision tarifaire n° 325 portant fixation de la dotation globale de	
soins pour l'année 2016 du Service Expérimental de Prévention (3 pages)	Page 13
30-2016-06-24-013 - Décision tarifaire n° 326portant fixation de la dotation globale de	
soins pour l'année 2016 du SESSAD Le Genévrier (3 pages)	Page 17
30-2016-06-24-009 - Décision tarifaire n° 347 portant fixation du prix journée pour l	
'année2016 de l'ITEP Le Genévrier (3 pages)	Page 21
30-2016-06-24-010 - Décision tarifaire n° 348 portant fixation du prix journée pour l	
'année2016 de Service Soleïado (3 pages)	Page 25
30-2016-06-24-011 - Décision tarifaire n° 361 portant fixation du prix journée pour l	
'année2016 de l'Institut Villa Blanche Peyron (3 pages)	Page 29
30-2016-06-24-003 - Décision tarifaire N°2302 portant fixation du forfait global de Soins	
pour l'année 2016 du FAM La Pradelle (2 pages)	Page 33
30-2016-06-24-002 - Décision tarifaire N°292 portant fixation du forfait global de Soins	
pourl'année2016 du FAM Les Massagues (2 pages)	Page 36
DDTM 30	
30-2016-06-24-015 - Arrêté préfectoral instaurant des mesures de limitation provisoire des	
usages de l'eau dans le Gard. (8 pages)	Page 39
30-2016-06-27-002 - Arrêté préfectoral portant rejet des demandes de déclaration,	
déposées par la GAEC PRIEUR'S et concernant les demandes d'autorisation de prélever	
dans le valat du Reynus sur la commune de Valleraugue. (6 pages)	Page 48
30-2016-06-20-005 - Tarn Arrêté autorisation (20 pages)	Page 55
30-2016-06-20-004 - Tarn Arrêté homologation (104 pages)	Page 76
Préfecture du Gard	
30-2016-06-24-006 - AP Budget assainissement 2016 CC terre de Camargue (3 pages)	Page 181
30-2016-06-24-005 - AP Budget eau potable 2016 CC terre de Camargue (3 pages)	Page 185
30-2016-06-24-007 - AP Budget ports maritimes plaisance 2016 CC terre de Camargue (3	
pages)	Page 189

30-2016-06-24-004 - AP Budget principal 2016 CC terre de Camargue (3 pages)	Page 193
30-2016-06-24-008 - AP Budget SPANC 2016 CC terre de Camargue (3 pages)	Page 197
30-2016-06-27-001 - AP juin REGLEMENT du budget 2016 (4 pages)	Page 201
30-2016-06-23-001 - Arrêté décernant le Titre de Maître-Restaurateur à M. Frédéric	
GOURDOU, exploitant le restaurant "Café Bizarre" à NIMES (2 pages)	Page 206

ARS Languedoc Roussillon

30-2016-06-24-016

Décision de renouvellement ETP "Education thérapeutique de patients sous traitement antiviral (hépatites) et/ou présentant une "pathologie hépatique chronique"" dont le coordonnateur est Madame Corinne DRACK



DECISION ARS LR / 2016 - 776

AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1161-1 et suivants ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation ;

VU L'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

VU la décision N°2012/152 du 20/02/2012 accordée par l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon (ARS) pour le programme « Programme d'éducation thérapeutique des patients sous traitement antiviral (hépatites) » pour une durée de 4 ans ;

VU la demande de renouvellement présentée par le Président du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie LOGOS, en vue de la mise en œuvre du programme intitulé : « Education thérapeutique de patients sous traitement antiviral (hépatites) et/ou présentant une « pathologie hépatique chronique » » dont le coordonnateur est Madame Corinne DRACK;

CONSIDERANT la compétence du Directeur général de l'ARS en matière d'autorisation d'éducation thérapeutique prévue à l'article L.1161-2;

CONSIDERANT que cette demande est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 sus visé ;

CONSIDERANT que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L1161-4 relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées ;

CONSIDERANT que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3;

DECIDE

Article 1	L'autorisation du renouvellement de mise en œuvre du programme intitulé : « Education thérapeutique de patients sous traitement antiviral (hépatites) et/ou présentant une « pathologie hépatique chronique »» coordonné par Madame Corinne DRACK, est accordée au Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie LOGOS.
Article 2	Ce renouvellement d'autorisation est accordé pour une durée de 4 ans renouvelable à compter de la réception de la présente notification par le promoteur.
Article 3	Cette autorisation ne vaut pas accord de financement.
Article 4	Conformément à l'article R.1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R.1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.
Article 5	La présente autorisation devient caduque si :
	- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.

Article 6 La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification pour le bénéficiaire ou sa publication pour les tiers.

Article 7 Le Directeur de la Santé Publique et de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard.

Fait à Montpellier, le

2 4 JUIN 2016

La Directrice de la Santé Publique

Francette MEYNARD

26-28 Parc Club du Millénaire — 1025, rue Henri Becquerel — CS 30001 — 34067 Montpeflier Cedex 2
Tél : 04 67 07 20 07 — Fax : 04 67 07 20 08 — www.ars.languedocroussillon.sante.fr

Ouverture au public : du lundi au jeudi : 8h30 - 12h | 13h - 16h30 — le vendredi : 8h30 - 12h | 13h - 16h

ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

30-2016-06-24-001

Décision n° 2016 805 DONINI-LAVABRE SAIX-CLARENSAC 30

Décision portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à CLARENSAC (30).



DECISION ARS LRMP /2016-805

Portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à CLARENSAC (Gard).

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-14 ; R.5125-1 à R.5125-11 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé :

VU le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc Midi Pyrénées au Directeur du Premier Recours, Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT ;

VU la demande présentée le 14 avril 2016, par la SELARL Pharmacie DONINI-LAVABRE représentée par Madame DONINI Nathalie et par Madame LAVABRE-SAIX Caroline, afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie qu'elles exploitent, sous la licence n° 30#000332 depuis le 1^{er} août 2010, sise à CLARENSAC (30870), 15 Place de l'Horloge, dans un nouveau local, situé 1080 Route de Langlade, dans la même commune :

VU la saisine de Monsieur le Préfet du Gard en date du 21 avril 2016 ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 20 mai 2016 ;

VU l'avis de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine du Gard en date du 30 mai 2016 ;

VU l'avis du Syndicat des Pharmaciens du Gard en date du 22 juin 2016 :

VU la saisine de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 21 avril 2016 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'autoriser les transferts permettant de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans les quartiers d'accueil de ces officines, n'ayant pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune ou du quartier d'origine et dans un lieu qui garantit un accès permanent du public à la pharmacie et permet à celle-ci d'assurer un service de garde ou d'urgence ;

CONSIDERANT que la décision de création, de transfert ou de regroupement est prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé après avis du représentant de l'Etat dans le département, du Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens et des syndicats représentatifs de la profession ;

ARS du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées 26-28 Parc club du Millénaire – 1025, rue Henri Becquerel – CS30001 – 34067 Montpellier Cedex 2 Tél.: 04.67.07.20.07 – Fax: 04.67.07.20.08 – www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

CONSIDERANT que l'article L.5125-14 du code de la santé publique prévoit que : « le transfert d'une officine de pharmacie peut s'effectuer, conformément à l'article L.5125-3, au sein de la même commune... » ;

CONSIDERANT que l'emplacement projeté de la Pharmacie de Mesdames DONINI Nathalie et LAVABRE-SAIX Caroline, seule dans la commune de CLARENSAC, dont la population municipale s'élève à 4131 habitants au dernier recensement entré en vigueur le 01 janvier 2016 par publication de l'INSEE, se situe à environ 500 mètres à pied de l'emplacement actuel au sein du projet de Maison médicale, et ce dans la même commune ;

CONSIDERANT que l'officine permettra de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente de l'ensemble de ladite commune ;

CONSIDERANT que le nouveau local garantira un accès permanent du public à la pharmacie et permettra à celle-ci d'assurer un service de garde ou d'urgence ;

CONSIDERANT que la nouvelle implantation permettra en sus d'améliorer la qualité du service pharmaceutique de façon notable, tant en termes de meilleure adéquation avec les nouvelles missions du pharmacien édictées dans la loi dite HPST du 21 juillet 2009 qu'en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes handicapées ;

CONSIDERANT que le rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique conclut que le nouveau local est conforme aux conditions d'installation d'une officine ;

CONSIDERANT que le dossier présenté par la SELARL « Pharmacie DONINI-LAVABRE » représentée par Mesdames DONINI Nathalie et LAVABRE-SAIX Caroline, enregistré le 20 avril 2016, sous le n° 2016-35 et instruit par les services de la Direction du Premier Recours de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, répond aux exigences de la réglementation en vigueur ;

DECIDE

Article 1er : Mesdames DONINI Nathalie et LAVABRE-SAIX Caroline, co-titulaires de la SELARL « Pharmacie DONINI-LAVABRE », sont autorisées à transférer l'officine de pharmacie qu'elles exploitent à CLARENSAC (66870), sise, 15, Place de l'Horloge, dans un nouveau local, situé 1080 Route de Langlade, dans la même commune.

Article 2 : La licence ainsi octroyée est enregistrée sous le n° 30#000550.

Article 3 : La présente décision est notifiée à l'auteur de la demande.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification, ou le cas échéant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard, d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Gard.

MONTPELLIER le 24 Juin 2016

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et par délégation

Le Directeur du Premier Recours,

Jean-François RAZAT

30-2016-06-24-012

Décision tarifaire n° 217 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2016 du SESSAD Villa Blanche Peyron



DECISION TARIFAIRE N°217 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016 DE SESSAD VILLA BLANCHE PEYRON - 300002227

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU le Code de la Sécurité Sociale;

VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016;

VU l'arrêté en date du 08/03/1994 autorisant la création d'une structure SESSAD dénommée SESSAD VILLA BLANCHE PEYRON (300002227) sise 122, IMP CALMETTE, 30000, NIMES et gérée par l'entité dénommée FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT (750721300);

Considérant	la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD VILLA BLANCHE PEYRON (300002227) pour l'exercice 2016;
Considérant	les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 15/06/2016, par la délégation territoriale de GARD;
Considérant	la réponse à la procédure contradictoire en date du 20/06/2016 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
Considérant	la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 20/06/2016.

DECIDE

ARTICLE 1ER

La dotation globale de fonctionnement s'élève à 311 754.60 € pour l'exercice budgétaire 2016, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée SESSAD VILLA BLANCHE PEYRON (300002227) sont autorisées comme suit :

GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	22 853.00
- dont CNR	0.00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	267 238.00
- dont CNR	0.00
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	33 757.00
- dont CNR	0.00
Reprise de déficits	
TOTAL Dépenses	323 848.00
Groupe I Produits de la tarification	311 754.60
- dont CNR	0.00
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	6 931.00
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
Reprise d'excédents	5 162.40
TOTAL Recettes	323 848.00
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante - dont CNR Groupe II Dépenses afférentes au personnel - dont CNR Groupe III Dépenses afférentes à la structure - dont CNR Reprise de déficits TOTAL Dépenses Groupe I Produits de la tarification - dont CNR Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III Produits financiers et produits non encaissables Reprise d'excédents

Dépenses exclues des tarifs : 0.00

- ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de fonctionnement et versée par l'assurance maladie s'établit à 25 979.55 €;
- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT» (750721300) et à la structure dénommée SESSAD VILLA BLANCHE PEYRON (300002227).

FAIT A Nîmes

, LE

2 4 JUIN 2016

Pour la Directrice Générale et par délégation, le Délégué Départemental du Gard

Claude ROLS

30-2016-06-24-014

Décision tarifaire n° 325 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2016 du Service Expérimental de Prévention



DECISION TARIFAIRE N°325 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016 DE SERVICE EXPERIMENTAL DE PREVENTION - 300014180

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU le Code de l'Action Soci	ale et des Familles;
-----------------------------	----------------------

- VU le Code de la Sécurité Sociale;
- VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015:
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles;
- VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016;
- VU l'arrêté en date du 08/03/2012 autorisant la création d'une structure EEEH dénommée SERVICE EXPERIMENTAL DE PREVENTION (300014180) sise 165, R FONT DE L'ABBE, 30000, NIMES et gérée par l'entité dénommée ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC (300000346);

Considérant	la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 23/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SERVICE EXPERIMENTAL DE PREVENTION (300014180) pour l'exercice 2016;	
Considérant	les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 16/06/2016, par la délégation territoriale de GARD;	
Considérant	la réponse à la procédure contradictoire en date du 21/06/2016 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;	
Considérant	la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 22/06/2016.	

DECIDE

ARTICLE 1 ER

La dotation globale de fonctionnement s'élève à 80 235.00 € pour l'exercice budgétaire 2016, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée SERVICE EXPERIMENTAL DE PREVENTION (300014180) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 473.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	76 426.00
DEPENSES	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	2 336.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	80 235.00
	Groupe I Produits de la tarification	80 235.00
	- dont CNR	0.00
RECETTES	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	80 235.00

Dépenses exclues des tarifs : 0.00

- ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de fonctionnement et versée par l'assurance maladie s'établit à 6 686.25 €;
- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC» (300000346) et à la structure dénommée SERVICE EXPERIMENTAL DE PREVENTION (300014180).

FAIT A Nîmes

, LE

2 4 JUIN 2016

Pour la Directrice Générale et par délégation, le Délégué départemental du Gard

Claude RO

30-2016-06-24-013

Décision tarifaire n° 326portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2016 du SESSAD Le Genévrier



DECISION TARIFAIRE N°326 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016 DE SESSAD LE GENEVRIER - 300002235

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU	le Code de l'A	ction Sociale	et des Familles
VO	ic Couc uc i A	chon Sociale	et des ramme

- VU le Code de la Sécurité Sociale:
- VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles:
- VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016;
- VU l'arrêté en date du 08/03/1994 autorisant la création d'une structure SESSAD dénommée SESSAD LE GENEVRIER (300002235) sise 16, R FONT DE L'ABBE, 30000, NIMES et gérée par l'entité dénommée ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC (300000346):

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 23/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD LE GENEVRIER (300002235) pour l'exercice 2016;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 16/06/2016, par la délégation territoriale de GARD;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 21/06/2016 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 22/06/2016.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} La dotation globale de fonctionnement s'élève à 338 918.00 € pour l'exercice budgétaire 2016, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée SESSAD LE GENEVRIER (300002235) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	21 296.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	298 441.00
DEPENSES	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	20 057.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	λ.
	TOTAL Dépenses	339 794.00
	Groupe I Produits de la tarification	338 918.00
	- dont CNR	0.00
RECETTES	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	876.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	339 794.00

Dépenses exclues des tarifs : 0.00

- ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de fonctionnement et versée par l'assurance maladie s'établit à 28 243.17 €;
- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC» (300000346) et à la structure dénommée SESSAD LE GENEVRIER (300002235).

2 4 JUIN 2016

FAIT A Nîmes

, LE

Pour la Directrice Générale et par délégation, le Délégué départemental du Gard

Claude ROUS

30-2016-06-24-009

Décision tarifaire n° 347 portant fixation du prix journée pour l'année 2016 de l'ITEP Le Genévrier



VII

DECISION TARIFAIRE N°347 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE POUR L'ANNEE 2016 DE ITEP LE GENEVRIER - 300780582

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

le Code de l'Action Sociale et des Familles :

VU	le Code de la Sécurité Sociale ;
VU	la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;
VU	l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19,

47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de GARD en date du 04/01/2016

VU l'arrêté en date du 08/03/1994 autorisant la création de la structure ITEP dénommée ITEP LE GENEVRIER (300780582) sise 165, CHE FONT DE L ABBE, 30000, NIMES et gérée par l'entité dénommée ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC (300000346);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 23/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ITEP LE GENEVRIER (300780582) pour l'exercice 2016 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 16/06/2016, par la délégation territoriale de GARD;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 21/06/2016 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 23/06/2016

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2016, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ITEP LE GENEVRIER (300780582) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	145 947.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 048 981.00
DEPENSES	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	90 646.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	26 477.61
	TOTAL Dépenses	1 312 051.61
	Groupe I Produits de la tarification	1 271 151.61
RECETTES	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	20 000.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	20 900.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	1 312 051.61

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2016, la tarification des prestations de la structure dénommée ITEP LE GENEVRIER (300780582) est fixée comme suit, à compter du 01/07/2016 ;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	322.84
Semi internat	322.84
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC » (300000346) et à la structure dénommée ITEP LE GENEVRIER (300780582).

FAIT A Nîmes

, LE

2 4 JUIN 2016

Pour la directrice générale et par délégation, le Délégué départemental du Gard

Claude ROLS

30-2016-06-24-010

Décision tarifaire n° 348 portant fixation du prix journée pour l'année 2016 de Service Soleïado



DECISION TARIFAIRE N°348 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE

POUR L'ANNEE 2016 DE

SERVICE SOLEIADO - 300014107

Le Directeur Général de l'ARS	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
-------------------------------	------------------------------------

VU le Code de l'Action Sociale et des Fam	nilles :
---	----------

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016

VU l'arrêté en date du 06/03/2009 autorisant la création de la structure IME dénommée SERVICE SOLEIADO (300014107) sise 165, R FONT DE L'ABBE, 30000, NIMES et gérée par l'entité dénommée ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC (300000346);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 23/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SERVICE SOLEIADO (300014107) pour l'exercice 2016;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 16/06/2016, par la délégation territoriale de GARD;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 21/06/2016 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 23/06/2016

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2016, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée SERVICE SOLEIADO (300014107) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	100 371.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	814 015.00
DEPENSES	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	129 809.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	4 701.78
	TOTAL Dépenses	1 048 896.78
	Groupe I Produits de la tarification	980 604.78
RECETTES	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	15 801.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	52 491.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	1 048 896.78

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2016, la tarification des prestations de la structure dénommée SERVICE SOLEIADO (300014107) est fixée comme suit, à compter du 01/07/2016 ;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	0.00
Semi internat	338.39
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC » (300000346) et à la structure dénommée SERVICE SOLEIADO (300014107).

FAIT A Nîmes , LE 2 4 JUIN 2016

Pour la Directrice générale et par délégation, le Délégué départemental du Gard

Claude RO

30-2016-06-24-011

Décision tarifaire n° 361 portant fixation du prix journée pour l'année 2016 de l'Institut Villa Blanche Peyron



DECISION TARIFAIRE N°361 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE

POUR L'ANNEE 2016 DE

INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON - 300780020

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles;
VO	ic Code de l'Action Sociale et des l'allilles,

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016

VU l'arrêté en date du 08/03/1994 autorisant la création de la structure ITEP dénommée INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON (300780020) sise 122, IMP CALMETTE, 30000, NIMES et gérée par l'entité dénommée FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT (750721300);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON (300780020) pour l'exercice 2016 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 14/06/2016, par la délégation territoriale de GARD ;

la réponse à la procédure contradictoire en date du 20/06/2016 adressée par la personne ayant qualité

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 23/06/2016

pour représenter l'entité gestionnaire;

Considérant

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2016, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON (300780020) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	155 018.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 158 163.00
DEPENSES	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	300 276.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	1 613 457.00
	Groupe I Produits de la tarification	1 493 199.00
RECETTES	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	70 000.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	50 258.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	1 613 457.00

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2016, la tarification des prestations de la structure dénommée INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON (300780020) est fixée comme suit, à compter du 01/07/2016;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	275.99
Semi internat	275.99
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT » (750721300) et à la structure dénommée INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON (300780020).

FAIT A Nîmes , LE 2 4 JUIN 2016

Claude ROLS

Pour la Directrice Générale et par délégation, le Délégué départemental du Gard

30-2016-06-24-003

Décision tarifaire N°2302 portant fixation du forfait global de Soins pour l'année 2016 du FAM La Pradelle



DECISION TARIFAIRE N°302 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2016 DU FAM LA PRADELLE - 300003019

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles;
V C	ie code de l'Action Sociale et des l'allilles.

VU le Code de la Sécurité Sociale :

VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016 ;

VU l'arrêté en date du 07/05/2001 autorisant la création d'un FAM dénommé FAM LA PRADELLE (300003019) sis 0, LA PRADELLE, 30125, SAUMANE et géré par l'entité dénommée ASSOC SESAME AUTISME LR (300784865);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30/10/2015 par la personne

ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM LA PRADELLE (300003019) pour

l'exercice 2016;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 22/06/2016

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Le forfait global de soins pour l'exercice 2016 s'élève à 618 458.00 €;

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 51 538.17 €;

Soit un forfait journalier de soins de 75.17 €.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASSOC SESAME AUTISME LR » (300784865) et à la structure dénommée FAM LA PRADELLE (300003019).

FAIT A NIMES, LE 2 4 JUIN 2016

Pour la Directrice Générale et par délégation, Le Délégué territorial,

Claude ROLS

30-2016-06-24-002

Décision tarifaire N°292 portant fixation du forfait global de Soins pourl'année2016 du FAM Les Massagues



DECISION TARIFAIRE N°292 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2016 DU FAM LES MASSAGUES - 300787488

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU	le Code de	1'Action	Sociale et	des Familles;
V C	ic couc uc	1 ACHOII	Sociale Ct	ucs i aiiiiics,

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 04/01/2016 ;

VU l'arrêté en date du 31/01/1994 autorisant la création d'un FAM dénommé FAM LES MASSAGUES (300787488) sis 0, CHE DE PARIGNARGUES, 30730, MONTPEZAT et géré par l'entité dénommée ADAPEI 30 (300786886);

Considérant

la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28/10/2015 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM LES MASSAGUES (300787488) pour l'exercice 2016 ;

Considérant

la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 22/06/2016

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Le forfait global de soins pour l'exercice 2016 s'élève à 1 175 016.00 €;

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 97 918.00 €;

Soit un forfait journalier de soins de 79.02 €.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun , 33074, Bordeaux Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ADAPEI 30 » (300786886) et à la structure dénommée FAM LES MASSAGUES (300787488).

FAIT A NIMES, LE

2 4 JUIN 2016

Pour la Directrice Générale et par délégation, le Délégué Départemental.

Claude ROLS

DDTM 30

30-2016-06-24-015

Arrêté préfectoral instaurant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le Gard.

Arrêté préfectoral instaurant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le Gard.



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 24/06/2016

Service Eaux et Inondation

Affaire suivie par : Siegfried CLOUSEAU

O4 66 62.62.49

Mél siegfried.clouseau@gard.gouv.fr

ARRETE Nº 2016-SEI-GDR-

instaurant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le Gard

Le Préfet du Gard Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la Directive Européenne 2000/60 du 23 octobre 2000, dite directive cadre sur l'eau,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.211-3, L 216-4 et R 211-66 à R 211-70,

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212 et L 2215,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n°2010-246 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements,

Vu l'arrêté cadre départemental n° 2013189-0029, du 08 juillet 2013, définissant les seuils de vigilance et les mesures exceptionnelles de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse dans le département du Gard,

Vu l'avis émis par le comité de suivi de la sécheresse réuni le 6 juin 2016, ayant conduit le préfet à placer le bassin versant du Vistre et les nappes de la Vistrenque et des Costières en vigilance,

Vu les avis émis par le comité de suivi de la sécheresse suite à la consultation du 22 juin 2016,

Considérant que le sud et l'est du département du Gard connaissent depuis ces derniers mois un déficit de pluviométrie ;

Considérant que la nappe de la Vistrenque et des Costières participe partiellement à l'alimentation en eau du Vistre,

1

Considérant que le niveau du Vistre est passé en-deça du seuil d'alerte depuis plusieurs semaines, et que la situation des nappes de la Vistrenque et des Costières est globalement déficitaire du fait d'une absence de recharge hivernale ;

Considérant que l'eau potable distribuée sur la commune de Fourques provient en majorité de la commune de Bellegarde, dont le prélèvement est effectué dans la nappe de la Vistrenque;

Considérant que les prévisions météorologiques ne prévoient pas une inversion de cette tendance sur les quinze prochains jours ;

Considérant que, dans ce contexte, les besoins en eau domestiques et agricoles pourraient s'accroître dans les prochaines semaines ;

Considérant qu'il y a lieu de préconiser dès à présent des mesures de limitation d'usages de l'eau, pour assurer sur la période estivale l'exercice des usages prioritaires de l'eau relatifs notamment à la santé, à la sécurité publique, à l'approvisionnement en eau potable et à la préservation des écosystèmes aquatiques ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

ARRETE

Article 1er - Situation des différents bassins versants du département :

Au regard des critères définis dans l'arrêté cadre départemental n° 2013189-0029 du 08 juillet 2013 définissant les seuils de vigilance d'alerte et de crise et les mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse dans le département du Gard, la situation du département est la suivante:

Code de la zone d'alerte	Libellé de la zone d'alerte	Niveau retenu
1	Bassin versant de l'Ardèche (partie Gardoise).	Aucun niveau arrêté
2	Bassins versants de la Dourbie et du Trévezel.	Aucun niveau arrêté
3	Bassin versant amont des Gardons de ses sources à la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran (au niveau du pont de la RN 106).	Aucun niveau arrêté
4	Bassin versant aval des Gardons de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran (au niveau du pont de la RN 106) jusqu'au Rhône.	Aucun niveau arrêté
5	Bassin versant amont de la Cèze de sa source à sa confluence avec la Claysse (ruisseau de la Claysse inclus).	Aucun niveau arrêté
	Bassin versant aval de la Cèze de sa confluence avec	Aucun niveau arrêté
6	la Claysse jusqu'à sa confluence avec le Rhône.	
7	Bassin versant du Vidourle (partie Gardoise).	Aucun niveau arrêté

Code de la zone d'alerte	Libellé de la zone d'alerte	Niveau retenu
8	Bassin versant de l'Hérault (partie Gardoise).	Aucun niveau arrêté
9	Bassin versant du Rhône (partie Gardoise) et Camargue Gardoise.	Aucun niveau arrêté
10	Bassin versant du Vistre.	Alerte niveau 1

Article 2 – Situation des aquifères souterrains :

Au regard des critères définis dans l'arrêté cadre départemental n° 2013189-0029 du 08 juillet 2013 définissant les seuils de vigilance d'alerte et de crise et les mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse dans le département du Gard, la situation du département est la suivante:

Code de la zone d'alerte	Libellé de la zone d'alerte	Niveau retenu
11	Calcaires Urgoniens des garrigues du Gard, bassin versant du Gardon (FR-DO-128).	Aucun niveau arrêté
12	Calcaire, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières (FR-DO-223).	Aucun niveau arrêté
13	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières (FR-DO-101).	Vigilance

Article 3 - Limitation des usages de l'eau :

Les mesures de restrictions des usages de l'eau sont définies dans l'arrêté cadre départemental n° 2013189-0029 du 8 juillet 2013 et sont rappelées en annexe du présent arrêté. Les niveaux de restrictions des zones d'alertes sont présentés dans le tableau ciaprès :

Bassins versants

Code de la zone d'alerte	Libellé de la zone d'alerte	Mesures de restriction des usages de l'eau
1	Bassin versant de l'Ardèche (partie Gardoise).	Pas de mesure de restriction
2	Bassins versant de la Dourbie et du Trévezel.	Pas de mesure de restriction
3	Bassin versant amont des Gardons de ses sources à la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran (au niveau du pont de la RN 106).	Pas de mesure de restriction
4	Bassin versant aval des Gardons de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran (au niveau du pont de la RN 106) jusqu'au Rhône.	

Code de la zone d'alerte	Libellé de la zone d'alerte	Mesures de restriction des usages de l'eau
5	Bassin versant amont de la Cèze de sa source à sa confluence avec la Claysse (ruisseau de la Claysse inclus).	Pas de mesure de restriction
6	Bassin versant aval de la Cèze de sa confluence avec la Claysse jusqu'à sa confluence avec le Rhône.	Pas de mesure de restriction
7	Bassin versant du Vidourle (partie Gardoise).	Pas de mesure de restriction
8	Bassin versant de l'Hérault (partie Gardoise).	Pas de mesure de restriction
9	Bassin versant du Rhône (partie Gardoise) et Camargue Gardoise.	Pas de mesure de restriction
10	Bassin versant du Vistre.	Alerte : Restrictions de niveau 1

Nappes profondes

Code de la zone d'alerte	Libellé de la zone d'alerte	Mesures de restriction des usages de l'eau
11	Calcaires Urgoniens des garrigues du Gard, bassin versant du Gardon (FR-DO-128).	Pas de mesure de restriction
12	Calcaire, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières (FR-DO- 223).	
13	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières (FR-DO-101).	Vigilance

Les mesures de restriction correspondant au niveau de vigilance sont également mises en œuvre sur la commune de Fourques, l'eau potable distribuée sur le territoire provenant en majorité de la nappe de la Vistrenque.

Article 4 - Période de validité

Les dispositions mentionnées aux articles 1, 2 et 3 sont applicables à compter de la date de publication du présent arrêté et sont maintenues **jusqu'au** 6 **juillet** 2016.

En fonction de l'évolution des ressources en eau et des conditions climatiques sur le département, ces dispositions pourront être renforcées, prolongées ou abrogées.

Article 5 - Extension des mesures.

Les maires qui considèrent que la situation de la ressource en eau sur le territoire de leur commune le nécessite, peuvent prendre un arrêté complémentaire de restriction d'usage sous réserve qu'il soit plus contraignant que le présent arrêté.

Article 6 - Recherche des infractions :

En vue de rechercher et de constater les infractions, les services de l'État en charge de la police de l'eau, la gendarmerie nationale, la police nationale, la police municipale et les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ont accès aux locaux ou lieux où sont réalisées les opérations à l'origine des infractions, dans les limites fixées par l'article L.216-4 du code de l'environnement susvisé.

Article 7 - Poursuites pénales :

Tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe d'un montant maximum de 1 500 euros.

Article 8 - Affichage et publicité:

Les dispositions du présent arrêté feront l'objet d'une communication dans la presse locale. L'arrêté est affiché à la préfecture, aux sous-préfectures et dans les mairies. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent arrêté est consultable:

- sur le site des services de l'État dans le Gard; http://www.gard.gouv.fr/
- sur le site PROPLUVIA du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie:

http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

Article 9 - Exécution :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard, le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard, le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie, ainsi que toute autorité de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie est adressée pour information au Directeur de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

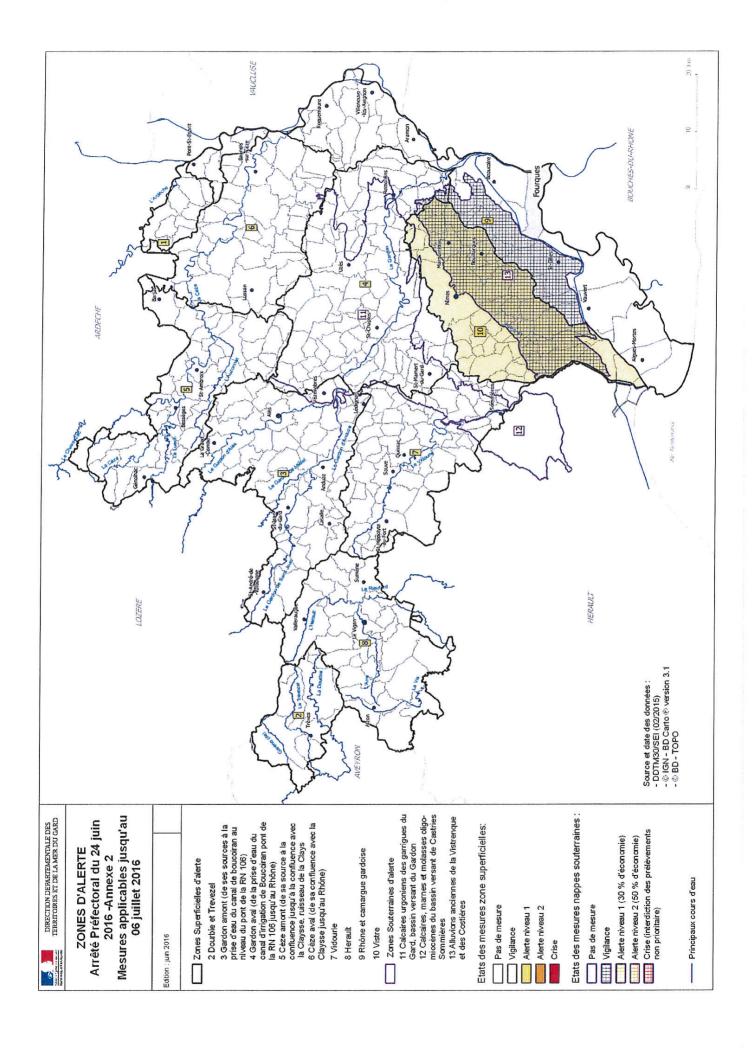
Pour le Préfet, le segrétaire général

Denis OLAGNON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif compétent, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

5



Liste des commun	Liste des communes placées en alerte de niveau 1 à compter du 24/06/2016* (pour les prélèvements dans le Vistre)	pter du 24/06/2016* (pour les prélèver	nents dans le Vistre)
AIGUES-MORTES	CAISSARGUES	LE CAILAR	REDESSAN
AIGUES-VIVES	CALVISSON	LE GRAU-DU-ROI	RODILHAN
AIMARGUES	CAVEIRAC	LEDENON	SAINT-COME-ET-MARUEJOLS
AUBAIS	CLARENSAC	MANDUEL	SAINT-DIONISY
AUBORD	CODOGNAN	MARGUERITTES	SAINT-GERVASY
BEAUVOISIN	CONGENIES	MEYNES	SAINT-GILLES
BERNIS	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	MILHAUD	SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE
BEZOUCE	GARONS	MUS	UCHAUD
BOISSIERES	GENERAC	NAGES-ET-SOLORGUES	VAUVERT
BOUILLARGUES	JONQUIERES-SAINT-VINCENT	NIMES	VERGEZE
CABRIERES	LANGLADE	POULX	VESTRIC-ET-CANDIAC
	Listes des communes placées en V	communes placées en Vigilance à compter du 24/06/2016*	
BEAUCAIRE	BELLEGARDE	COMPS	FOURQUES

*hors prélèvements BRL

DDTM 30

30-2016-06-27-002

Arrêté préfectoral portant rejet des demandes de déclaration, déposées par la GAEC PRIEUR'S et concernant les demandes d'autorisation de prélever dans le Arrêté préfectoral portent rejet des demandes de déclaration déposées par la GAEC PRIEUR'S et concernant les demandes d'autorisation de prélever dans le valat du Reynus sur la commune de Valleraugue.



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Fait à Nîmes, le

2 7 JUIN 2016

Service Eaux et Inondation unité Gestion Concertée de la ressource

Affaire suivie par: Richard BUCHET Tel: 04 66 62.63.52

Couriel: richard.buchet@gard.gouv.fr

ARRETE Nº

portant rejet des demandes de déclaration, déposées par la GAEC PRIEUR'S et concernant les demandes d'autorisation de prélever dans le valat du Reynus sur la commune de VALLERAUGUE.

Le Préfet du Gard Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la directive n° 2000-60 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 211-1 relatif à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, L.212-1 XI relatif à la compatibilité des décisions administratives dans le domaine de l'eau avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, L 214-1 à L 214-6, et R.214-32 à R 214-40;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin du 3 décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE RM) du bassin Rhône Méditerranée pour la période 2016-2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du Gard n° 2016–DL–38 du 1 janvier 2016 portant délégation à M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer ;

Vu la décision n° 2016-AH-AG/01 du 4 janvier 2016 de M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer du Gard, portant subdélégation de signature aux agents de la direction départemental des territoires et de la mer du Gard, relatif à l'arrêté préfectoral 2016-DL-38 du 1 janvier 2016 ;

Vu la demande de déclaration déposée par la GAEC PRIEUR'S en date du 17 juin 2016 et enregistrée sous le n° 30-2016-00206 concernant l'autorisation de prélever de l'eau à partir du Valat de Reynus situé sur la commune de Valleraugue au lieu-dit Le Cambon;

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 ets d'euro la minute depuis un poste fixe

925, W.J. 11

Vu la demande de déclaration déposée par la GAEC PRIEUR'S en date du 17 juin 2016 et enregistrée sous le n° 30-2016-00207 concernant l'autorisation de prélever de l'eau à partir du Valat de Reynus situé sur la commune de Valleraugue au lieu-dit Saumade ;

Vu les dossiers et les pièces fournies ;

Considérant que le bassin versant de l'Hérault est classé au SDAGE Rhône-Méditerranée en bassin versant en déséquilibre quantitatif sur lequel des actions relatives aux prélèvements sont nécessaires pour atteinte du bon état ;

Considérant que l'article R 214-42 du Code de l'Environnement indique que si plusieurs installations doivent être réalisées par la même personne et concernent le même milieu aquatique c'est l'ensemble des demandes de prélèvement qui détermine le seuil de la procédure fixé par la nomenclature;

Considérant que la demande cumulée sur les deux ressources porte sur 41 m³/heure soit 11,4 l/s;

Considérant que le débit mensuel minimal quinquennal (QMNA5) du Valat de Reynus est de 43 1/s;

Considérant que la demande de prélèvement représente 26,5 % du débit mensuel minimal quinquennal (QMNA5) du Valat de Reynus ;

Considérant que le prélèvement cumulé sur les 2 ouvrages projetés est soumis à autorisation au titre de la rubrique 1.2.1.0 définie à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Gard;

ARRETE

Article 1er: Rejet des demandes d'autorisation

Les demandes de déclaration de prélèvement déposées par la GAEC PRIEUR'S concernant :

Prélèvement dans le Valat de Reynus au lieu-dit Le Cambon à Valleraugue et le prélèvement dans le Valat de Reynus au lieu-dit Saumade à Valleraugue

sont rejetées.

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Article 2 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent :

- * par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- * par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour les intérêts mentionnés à l'article L211-1 du Code de l'Environnement, dans un délai de deux mois à compter de la dernière formalité accomplie.

Article 3: Publication et information des tiers

En vu de l'information des tiers;

- le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.
- le présent arrêté sera affiché pendant une durée minimum d'un mois en mairie de Valleraugue.
- le présent arrêté sera consultable sur le site internet de la préfecture du Gard pendant un an.

Article 4: Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du GARD, Le sous-préfet du Vigan, Le maire de la commune de Valleraugue, Le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, Le directeur départemental des territoires et de la mer du GARD, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

> Pour le Préfet et par délégation, La Chef du Service Eau et Inondation

> > Françoise TROMAS

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél: 04.66.62.62.00 – Fax: 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard: 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

DDTM 30

30-2016-06-20-005

Tarn Arrêté autorisation



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU TARN

Service eau, risques environnement et sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et environnement

Bureau ressources en eau

Arrêté inter-préfectoral du 20 10 2016 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn

LE PRÉFET DE L'AUDE.

L'AUDE, Chevalier de la Légion d'Honneur LE PRÉFET DE L'AVEYRON,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU GARD, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON- MIDI-PYRENEES PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite LE PRÉFET DE L'HERAULT,

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite LE PRÉFET DU TARN, Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE,

Vu le code civil;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux et modifiant le décret n°94-354 du 29 avril 1994 ;

Vu le décret n° 2014-751 du 1er juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement;

Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;

- Vu le décret du Président de la République du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu la circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation ;
- Vu la circulaire du 03 août 2010 relative à la résorption des déséquilibres quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation dans les bassins où l'écart entre le volume prélevé en année quinquennale sèche et le volume prélevable est supérieur à un seuil de l'ordre de 30 %;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 8 février 2016 portant ouverture de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 29 février 2016 au 29 mars 2016 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1994-1487 du 22 août 1994 qui classe la totalité des communes du département de Tarn-et-Garonne dans une zone de répartition des eaux;
- Vu l'arrêté préfectoral n°94-2037 du 17 octobre 1994 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2003-324-4 du 20 novembre 2003, fixant dans le département de l'Aveyron la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°95-2368 du 10 novembre 1995, fixant dans le département de l'Aude la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°38 du 05 mars 1996, fixant dans le département de la Haute-Garonne la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 1996, fixant dans le département du Tarn la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juin 2004 modifié le 18 septembre 2013, 9 août 2010 et 10 août 2010, fixant dans le département de l'Hérault, respectivement pour le bassin versant du Vidourle, les aquifères des sables Astiens de Valras-Agde et du bassin versant de l'Aude médiane la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juillet 2010, 18 septembre 2013 et 30 octobre 2013, fixant dans le département du Gard, respectivement pour les bassins versants de la Cèze, du Vidourle et du Gardon amont la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de gestion des étiages du sous-bassin Tescou approuvé par le préfet coordonnateur de ce sous-bassin le 17 mars 2004 ;
- Vu le plan de gestion des étiages du sous-bassin Tarn approuvé par le préfet coordonnateur de ce sous-bassin le 08 février 2010 ;
- Vu le protocole d'accord du 04 novembre 2011 entre l'Etat et les chambres régionales d'agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ;
- Vu la notification, en date du 02 avril 2012, du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn;
- Vu le courrier en date du 04 avril 2013 relatif au mode de gestion du périmètre élémentaire du Bernazobre (UG 100) adressé par l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn;
- Vu la note de la commission administrative de bassin (CAB) en date du 24 novembre 2015 et relative aux autorisations uniques pluriannuelles;
- Vu la note complémentaire au cadrage régional adressé par la DREAL à l'organisme unique Tarn en date du 10 décembre 2014 ;
- Vu la demande en date du 31 août 2015 déposée au titre du L. 214-1 du code de l'environnement par laquelle la chambre d'agriculture du Tarn, désignée comme organisme unique de gestion collective (OUGC), représentée par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, sollicite une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur le périmètre du sous-bassin Tarn;
- Vu le projet du premier plan de répartition entre préleveurs irrigants intégré au dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle figurant en annexe du dossier de demande d'autorisation ;
- Vu l'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000 ;
- Vu les consultations menées et les avis recueillis au titre de l'article R. 214-10 du code de l'environnement et du décret n°2014-751 du 1er juillet 2014 ;
- Vu l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (direction régionale de l'environnement, l'agriculture et du logement (DREAL) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Autorité environnementale) en date du 29 janvier 2016;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement;
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 février au 29 mars 2016;
- Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête déposés le 29 avril 2016 ;
- Vu le rapport du 03 mai 2016 du service de police de l'eau et du milieu aquatique de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 10 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 23 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 27 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 20 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le courrier du 30 mai 2016 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites;
- Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 3 juin 2016;
- CONSIDERANT l'intérêt pour une gestion équilibrée de la ressource en eau que représente la mission d'un organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-111 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle s'applique à tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles ;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle se substitue à toutes les autorisations et déclarations de prélèvement d'eau pour l'irrigation, existantes au sein du périmètre de gestion collective quelle que soit la ressource utilisée;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-111 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement ne concerne que le seul acte de prélèvement et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement;
- CONSIDERANT que suite à sa demande effectuée, en date du 04 juin 2014, auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de Midi-Pyrénées, l'organisme unique du sous-bassin Tarn a fait l'objet d'une note complémentaire au cadrage régional concernant l'élaboration du dossier d'autorisation unique pluriannuelle;
- CONSIDERANT les études et démarches menées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn, depuis sa désignation en date du 31 janvier 2013, pour améliorer la connaissance de l'ensemble des prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole (notamment leur localisation, leurs caractéristiques techniques, le milieu et le type de ressource impactés), qui ont permis une répartition des volumes demandés par périmètre élémentaire et par type de ressource;
- CONSIDERANT la notification des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn, en date du 02 avril 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne et les études et démarches menées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn afin de répartir les volumes prélevés par périmètre élémentaire et par type de ressource, il apparaît que

- la répartition des volumes prélevables proposées par l'organisme unique du sousbassin Tarn est cohérente ;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Agout » ;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE «Tarn amont» ;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique arrête chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé. Le plan est présenté au préfet pour homologation selon les modalités prévues par l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement. Ainsi, chaque année, le préfet vérifiera la cohérence du plan de répartition avec l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole et le respect de ce dernier;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique transmet au préfet avant le 31 janvier de chaque année un rapport annuel comprenant notamment un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement. Ainsi, chaque année, le préfet vérifie le respect des volumes autorisés par le plan de répartition et la cohérence avec l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique transmet au préfet avant le 31 janvier de chaque année le règlement intérieur de la structure ou les modifications qui sont intervenues au cours de l'année précédente;
- CONSIDERANT que les démarches effectuées par l'organisme unique dans le cadre de l'élaboration des documents mentionnés à l'article R. 211-112 du code de l'environnement permettent de poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'ensemble des prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole et d'ajuster les mesures mises en œuvre ;
- CONSIDERANT que conformément à la notification des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn, en date du 02 avril 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, les périmètres élémentaires concernés par la gestion dérogatoire « par les débits » jusqu'en 2021 font l'objet de modalités de gestion définies dans le protocole de gestion intégré au dossier de demande d'autorisation ;
- CONSIDERANT que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne 2016-2021 indique que le sous bassin Tarn est en déséquilibre quantitatif ;
- CONSIDERANT que le protocole d'accord du 4 novembre 2011 retient une gestion par les débits pour les périmètres élémentaires du Rance, du Dourdou et Sorgue, du Bernazobre, du Dadou Amont, de l'Agout Amont, de l'Assou, de l'Agros, du Bagas, du Thoré Amont, de l'Ardial et de la Durenque jusqu'à l'étiage 2021 inclus;
- CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;
- CONSIDERANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau conformément à l'article L. 211-1 du code de l'environnement;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'enquête du 29 avril 2016 assorti d'une réserve sur la durée de l'autorisation, cette réserve ne pouvant être levée en l'absence d'engagement ferme de l'organisme unique pour un retour à l'équilibre après 2021;

CONSIDERANT que l'organisme unique du sous-bassin Tarn ne s'est pas engagé sur un retour à l'équilibre sur la base des volumes prélevables définitifs issus de la concertation des prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles par périmètre élémentaire après 2021;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

Arrêtent

TITRE I- OBJET DE L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE

Article 1er: Désignation du pétitionnaire

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn

96 rue des agriculteurs - BP89

81 003 - Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'autorisation unique pluriannuelle prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-5 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

Article 2 : Objet de l'autorisation

L'autorisation unique pluriannuelle concerne tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles (y compris le remplissage des retenues servant pour tout ou partie à l'irrigation ou la lutte anti-gel) quelle que soit la période et le type de ressource utilisé sur le périmètre du sous-bassin Tarn, à l'exception des prélèvements à usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement.

Les prélèvements se répartissent sur des périmètres élémentaires de gestion regroupant les eaux souterraines et superficielles, pour lesquels un volume prélevable a été notifié par le préfet coordonnateur du bassin le 02 avril 2012.

L'ensemble des périmètres élémentaires du sous -bassin Tarn sont listés en annexe 1.

Article 3 : Périodes de prélèvements

Deux périodes sont distinguées pour les prélèvements visés à l'article 2 :

- une période d'étiage du 1^{er} juin au 31 octobre
 Ces prélèvements concernent l'irrigation de cultures agricoles (culture d'été, horticulture, arboriculture, maraîchage, etc.).
- une période hors étiage du 1^{er} novembre au 31 mai
 Ces prélèvements concernent l'irrigation de cultures agricoles, la lutte antigel et le remplissage des retenues.

Article 4 : Durée de l'autorisation

L'autorisation est accordée jusqu'au 31 mai 2022 à titre personnel, précaire et révocable et sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Article 5 : Volumes autorisés à l'organisme unique par périmètre, période et type de ressource

5.1 Période étiage (01 juin au 31 octobre) à l'échéance du 31 mai 2022

Le tableau ci-dessous mentionne la répartition des volumes en millions de mètres-cubes (Mm3), à l'échéance du 31 mai 2022, soit jusqu'au plan de répartition 2021 inclus, autorisés par périmètre élémentaire et par type de ressources.

	Cours d'eau et nappes connectées	Retenues déconnectées	Nappes déconnectées
n°98 - Rance	0,13	0,04	
n°99 – Dourdou et Sorgue	1,00	0,24	
n°100 – Bernazobre	0,56	0,42	0,08
n°101 – Dadou Amont	0,03	0,17	
n°102 – Agout Amont	0,06	0,20	0,01
n°105 – Assou	0,10	1,09	
n°106 – Agros	0,10	0,77	
n°107 – Bagas	0,39	0,81	
n°108 – Thoré Amont	0,13	0,03	
n°118 – Tescou	0,820*	3,58	0,06
n°137 – Ardial (ou En Guibaud)	0,08	0,40	0,002
n°138 – Durenque	0,30	0,14	
n°176 – Tarn Aval	55,07	15,28	2,71
n°177 – Tarn amont en Aveyron	0,39	. 0,18	0,01
	59,81	23,35	2,87

^{* :} ce volume ne tient pas compte du projet de territoire à venir (cf article 18 du présent arrêté)

5.2 Période hors étiage (01 novembre au 31 mai) à l'échéance du 31 mai 2022

Le tableau ci-dessous mentionne la répartition des volumes en millions de mètres-cubes (Mm3), autorisés par périmètre élémentaire et par type de ressources :

	Cours d'eau et nappes connectées	Plans d'eau	Nappes déconnectées	Volumes destinés au remplissage des retenues par ruissellement
n°98 - Rance	0,065	0,004		0,04
n°99 – Dourdou et Sorgue	0,5	0,02		0,24
n°100 – Bernazobre	0,34	0,04	0,04	0,42
n°101 – Dadou Amont	0,02	0,02	-	0,17
n°102 – Agout Amont	0,08	0,02	0,004	0,20
n°105 – Assou	0,11	0,11		1,09
n°106 – Agros	0,05	0,08		0,77
n°107 – Bagas	0,44	0,08		0,81
n°108 – Thoré Amont	0,14	0,003		0,03
n°118 – Tescou	1,17	0,36	0,029	3,58
n°137 – Ardial (ou En Guibaud)	0,05	0,04	0,005	0,4
n°138 – Durenque	0,15	0,01		
n°176 – Tarn Aval	27,53	1,53	1,36	0,14
n°177 – Tarn amont en Aveyron	0,20	0,02	0,003	15,28
	30,85	2,34	1,44	23,35

TITRE II- PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE ET AUX PIECES A PRODUIRE PAR L'ORGANISME UNIQUE

Article 6 : Adaptation du protocole de gestion

Comme stipulé dans le protocole d'accord signé en date du 04 novembre 2011, l'organisme unique met en œuvre les modalités de gestion définies dans le protocole de gestion pour les bassins en gestion dérogatoire « par les débits », et pour les bassins en gestion alternative par tours d'eau soit les périmètres élémentaires suivants :

- n°98 Rance
- n°99 Dourdou et Sorgue
- n°100 Bernazobre
- n°101 Dadou Amont
- n°102 Agout Amont
- n°105 Assou
- n°106 Agros
- n°107 Bagas
- n°108 Thoré Amont

- n°137 Ardial
- n°138 Durenque
- n°176 Tarn Aval
- n°177 Tarn amont en Aveyron

Le protocole de gestion doit comporter d'ici le 31 janvier 2017 les éléments suivants :

- des objectifs chiffrés d'autolimitation pour chacun des périmètres élémentaires, à l'approche du franchissement du débit d'objectif d'étiage (DOE);
- · un tableau de bord de suivi;
- des indicateurs précis de suivi pour évaluer la mise en œuvre, par les préleveurs, des mesures préconisées et leur efficacité, ceci afin d'améliorer leur pertinence;
- l'amélioration de la connaissance de l'assolement, afin de proposer les listes des cultures spéciales par périmètre élémentaire et leurs justifications;
- · les nouvelles modalités mises en œuvre conformément à l'article 14 du présent arrêté;
- en l'absence de projet de territoire abouti sur le périmètre n°118 du Tescou, ce périmètre doit être intégré au protocole de gestion.

L'organisme unique, suite au retour d'expérience et à l'amélioration de sa connaissance, doit, chaque année, améliorer et faire évoluer le protocole de gestion en conséquence et le transmettre au service police de l'eau du département référent pour validation. Le protocole de gestion doit ainsi être adapté en confirmant les actions les plus efficaces et en faisant évoluer les actions les moins pertinentes.

La mise en œuvre des différentes actions fait l'objet d'un rapport écrit spécifique pour le 01 février de chaque année à partir de 2019 afin de prendre en compte le bilan à mi-parcours, défini ci-après. Il est transmis au préfet référent avec copie au préfet des départements concernés. Il spécifie les adaptations du protocole de gestion en confirmant les actions les plus efficaces et en faisant évoluer les actions les moins pertinentes.

Dans le cas ou l'organisme unique ne transmet pas les éléments demandés dans le présent article dans les délais indiqués ou si les éléments apportés sont jugés insuffisants par l'administration, celle-ci impose les mesures correspondantes par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 7 : Plan annuel de répartition

7.1 Élaboration du plan de répartition

L'organisme unique de gestion collective informe le préfet référent du calendrier prévisionnel de l'élaboration du plan de répartition de l'année « n » quatre mois avant le dépôt de celui-ci, soit au plus tard le 01 octobre de chaque année « n-1 ».

L'organisme unique de gestion collective arrête chaque année un plan de répartition selon les besoins exprimés par les préleveurs irrigants, les règles de répartition portées dans son règlement intérieur et la capacité des milieux. Ce plan porte sur deux périodes distinctes :

- · la période d'étiage : du 1er juin au 31 octobre,
- · la période hivernale et printanière : du 1er novembre au 31 mai.

Concernant les volumes autorisés au titre de l'irrigation dans le présent arrêté pour les eaux souterraines déconnectées, le modèle hydrodynamique de la nappe alluviale en Tarn-et-Garonne réalisé par le BRGM (bureau des ressources géologiques et minières) fixe le volume prélevable admissible pour l'usage d'irrigation selon le niveau de recharge hivernal de la nappe, dans la limite des volumes définis à l'article 5.

Les volumes arrêtés dans le plan de répartition ne peuvent en aucun cas être supérieurs aux volumes fixés à l'article 5 pour chaque période, chaque périmètre et chaque type de ressource, sous peine d'être rejeté.

Toutefois, une majoration de 20 % des volumes autorisés pour les prélèvements en nappe déconnectée peut être tolérée jusqu'au 31 janvier 2018. Ce délai doit permettre à l'organisme unique d'améliorer la connaissance de cette ressource et, le cas échéant de demander une modification des volumes autorisés.

En complément du projet de plan de répartition annexé au dossier AUP, l'organisme unique :

- · établit une note explicitant la démarche suivie pour :
 - · recueillir des demandes (publicité délais relance),
 - se conformer aux volumes autorisés dans la présente autorisation,
- établit un tableau récapitulatif faisant apparaître par département administratif, par période, par périmètre élémentaire et <u>par type de ressource</u> :
 - · le nombre d'irrigants,
 - · le nombre de points de prélevements,
 - · la somme des volumes demandés par les irrigants,
 - · le total du volume proposé par l'OUGC dans le cadre du PAR,
 - le volume autorisé conformément à l'article 5 du présent arrêté,
 - pour la période hiver, les volumes destinés aux divers usages : irrigation, remplissage de plans d'eau ou lutte antigel.
- établit un tableau récapitulatif faisant apparaître par département administratif, par période, par périmètre élémentaire et <u>par masse d'eau</u> à pression significative définie à l'article 13 :
 - · le nombre d'irrigants,
 - · le nombre de points de prélevements,
 - · la somme des volumes demandés par les irrigants,
 - · le total du volume proposé par l'OUGC dans le cadre du PAR,
 - pour la période hiver, les volumes destinés aux divers usages : irrigation, remplissage de plans d'eau ou lutte antigel.

7.2 Communication du plan de répartition

Le plan annuel est communiqué sous format papier et sous format informatique au préfet référent du sous-bassin Tarn, avec copie sous format numérique aux préfets des départements concernés par le sous-bassin, au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Le format informatique doit être exploitable par les services de l'Etat. L'organisme unique fait évoluer le format informatique afin que celui-ci soit compatible avec les applications nationales en cours de développement notamment VERSEAU, OASIS.

7.3 Validation du plan de répartition et notification aux irrigants

Le préfet référent recueille l'avis des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des départements concernés sur le plan de répartition et procède à son homologation.

Le préfet procède à l'homologation du plan de répartition dans les trois mois suivant sa réception, soit au plus tard le 01 mai de chaque année. A défaut, le plan de répartition est rejeté.

Le préfet de chacun des départements concernés notifie à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition et les conditions de prélèvement à respecter. Cette notification comprend au minimum les prescriptions générales applicables à l'ensemble des points de prélèvements ainsi que les prescriptions particulières applicables à chacun d'entre eux (débits, surfaces et volumes autorisés en fonction de la ressource en eau).

7.4 Modification du plan de répartition

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits à l'article 7.1 du présent arrêté et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfets(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Article 8: Rapport annuel

Avant le 31 janvier de chaque année, l'OUGC transmet au préfet référent du sous-bassin Tarn, avec copie au préfet des départements concernés, un rapport annuel. Il est composé des pièces listées à l'article R.211-112 du code de l'environnement et doit bien identifier les pistes d'amélioration concernant la gestion des prélèvements.

Afin d'améliorer la connaissance au fur et à mesure des campagnes, il est complété :

- d'un bilan météorologique permettant de caractériser la campagne d'irrigation comparé aux volumes réellement prélevés ;
- d'un bilan des mesures prises pour la gestion de la crise lors des périodes de sécheresse.
 L'effet de ces mesures sur le milieu, avant et après leur mise en œuvre, sera corrélé aux conditions météorologiques sur la même période;
- d'un bilan des différentes étapes de la préparation et du déroulement de la campagne estivale (pré-campagne – campagne) en fonction des ressources disponibles pour les secteurs réalimentés (barrages de soutien d'étiage), informations aux irrigants...;
- de toutes pièces ayant été amendées ou modifiées suite au retour d'expérience et à l'amélioration de la connaissance, conformément aux articles 6, 9 et 12, notamment : règlement intérieur, protocole de gestion, mesures de crise, études et analyses...;
- des modifications structurelles apportées sur les bases de données conformément à l'article 12 du présent arrêté;
- du calendrier prévisionnel de paiement de la redevance de l'organisme unique : date des délibérations, délai d'approbation, date de l'émission des titres, date(s) de(s) relance(s)...
- du respect des DOE par périmètre élémentaire;
- des mesures prises pour diminuer la pression irrigation sur les masses d'eau avec pression significative (cf. article 13).

Article 9 : Compléments au règlement intérieur

Conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement et à la circulaire du 30 juin 2008, l'organisme unique doit amender le règlement intérieur pour le 31 janvier 2017 afin de prévoir les dispositions suivantes :

- les mesures prises envers les irrigants n'ayant pas répondu à la demande d'allocation de volumes auprès de l'organisme unique;
- les mesures prises envers les irrigants n'ayant pas transmis à l'organisme unique les volumes prélevés pour chaque période et chaque usage. L'absence de transmission des volumes prélevés par les irrigants à l'organisme unique de gestion collective prive ce dernier de la possibilité de produire le rapport annuel, élément intrinsèque de sa mission. La déclaration des volumes prélevés par les irrigants auprès de l'organisme unique de gestion collective est obligatoire et ne substitue pas à la déclaration auprès de l'agence de l'eau.
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs ayant irrigué mais n'ayant pas fait de demande ou reçu d'allocation;
- · les mesures prises à l'encontre des préleveurs ayant dépassé leur allocation ;
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs qui ne se seraient pas acquittés de la redevance due à l'organisme unique.

Dans le cas ou l'organisme unique ne transmet pas les éléments demandés dans le présent article dans les délais indiqués ou si les éléments apportés sont jugés insuffisants par l'administration, celle-ci impose les mesures correspondantes par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 10 : Redevance

L'organisme unique fait connaître au préfet de sous-bassin le calendrier prévisionnel de paiement de la redevance quatre mois avant l'émission des titres de recouvrement (date des délibérations — délai d'approbation — date de l'émission des titres — date de la ou des relances).

L'organisme unique se conforme à l'article R.211-117-2 du code de l'environnement pour la mise en œuvre de la redevance.

TITRE III- AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE, MESURES D'EVITEMENT ET CORRECTIVES, MESURES DE SUIVI

Article 11 : Bilans à produire au titre du SDAGE 2016-2021

Conformément à la disposition C8 du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et avant le 1^{et} septembre 2018, l'OUGC transmet un bilan dit "à mi-parcours" sur les années 2016 à 2017 inclus selon les modalités à venir définies par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne.

A minima, le bilan identifie les périmètres sur lesquels :

- · les DOE sont respectés à la fréquence requise par le SDAGE ;
- les débits seuil de gestion ou équivalents sont respectés afin de ne pas avoir recours aux arrêtés de restriction d'usage;
- la situation s'est améliorée entre 2013 et 2017 (5 ans dont 3 ans avant la mise en place du plan de répartition);
- la situation ne s'est pas améliorée malgré les efforts réalisés. Dans ce cas, l'organisme unique indique les mesures supplémentaires qu'il met en œuvre dès l'étiage 2019.

Article 12 : Amélioration de la connaissance

L'organisme unique informe le préfet référent des actions qu'il met en œuvre afin d'améliorer la connaissance du sous-bassin par périmètre élémentaire et par masse d'eau, comme :

- l'inventaire du mode d'alimentation de l'ensemble des retenues et du milieu impacté (cours d'eau, nappe connectée, nappe déconnectée ou masse d'eau pour remplissage par ruissellement). Une attention particulière est portée pour les ouvrages réalisés par excavation dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau;
- le classement des retenues par types : collinaire, barrage sur cours d'eau ou bâche de reprise ainsi que leur mode de remplissage (ruissellement, prélèvement gravitaire ou pompage);
- · le recensement des points de prélèvements gravitaires ;
- pour les prélèvements en période « hiver », le recensement des prélèvements par usage : irrigation, lutte anti-gel ou remplissage de retenues ;
- affiner le recensement des points de prélèvement en nappes déconnectées et leurs caractéristiques techniques notamment profondeur et nappe impactée;
- · la connaissance de la pression irrigation sur les petits cours d'eau;
- la connaissance des assolements afin de proposer les listes de cultures spéciales par périmètre élémentaire;
- · l'analyse de l'impact de l'ensemble des associations syndicales autorisées d'irrigation sur les prélèvements, notamment sur le périmètre Tarn aval ;
- recenser les milieux naturels subissant, le cas échéant, une pression d'irrigation significative autres que ceux identifiés à l'article 13.

L'organisme unique actualise ses bases de données en conséquence. Celles-ci sont transmises au préfet dans le cadre du rapport annuel (cf. article 8 du présent arrêté). Dans le cadre des études à mener pour améliorer la connaissance, l'OUGC fait des propositions. A défaut, l'administration impose des mesures par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 13: Masses d'eau identifiées avec une pression d'irrigation significative

Sont définies dans cet article les masses d'eau pour lesquelles l'étude d'incidences a identifié une pression significative des prélèvements d'irrigation, au regard de leurs caractéristiques hydrologiques.

Ces masses d'eau sont les suivantes :

n°100 – Bernazobre

Cotto itiasson a cara	Nom masse d'eau			
FRFR388	Le Bernazobre de sa source au confluent du Sor			

n°105 – Assou

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR141	L'Assou

n°106 – Agros

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR142A_1	Ruisseau d'Agros

n°107 – Bagas

Code masses d'eau	Nom masse d'eau	
FRFR389	Le Bagas du confluent du Poulobre au confluent de l'Agout	
FRFR390	Le Bagas de sa source au confluent du Poulobre (inclus)	
FRFR390_2	Ruisseau de Poulobre	

n°118 - Tescou

Code masses d'eau	Nom masse d'eau	
FRFR209	Le Tescou de sa source au confluent du Tarn	
EDEDAG	Le Tescounet de sa source au confluent du Tescou	
10000		

• n°137 – Ardial

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR152A_3	Ruisseau d'En Guibaud

n°176 – Tarn Aval

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR142A	Le Dadou du confluent de l'Agros au confluent de l'Agout
FRFR142B	Le Dadou de la retenue de Rassisse au confluent de l'Agros
FRFR384	Le Caussels de sa source au confluent du Tarn
FRFRR142A_3	Ruisseau de Lenjou
FRFRR142B_12	Ruisseau de Ganoubre
FRFRR152A_1	L'Aybes
FRFRR152A_11	Ruisseau de Sézy
FRFRR152A 4	Ruisseau de la Calvétié
FRFRR152A 6	Ruisseau de Léou
FRFRR314A 3	Riou Frayzi
FRFRR314A_5	Ruisseau des Rodes
FRFRR314B_10	La Saudronne
FRFRR314B_12	Ruisseau de la Saudronne
FRFRR314B 2	Ruisseau de la Pontésié
FRFRR314B 3	Ruisseau de Coules
FRFRR314B 5	Ruisseau du Séoux
FRFRR315A_1	
FRFRR315A 2	Ruisseau de Payrol
FRFRR315A 3	Ruisseau de la Garenne
FRFRR315A_5	Ruisseau de Maribenne
FRFRR315B_11	Ruisseau de Larone
	Ruisseau de Miroulet

FRFRR315B_12	Ruisseau du Vergnet
FRFRR315B_13	Le Rieu Tort
FRFRR315B 2	Ruisseau de Passe
FRFRR315B 4	Ruisseau de Rieu Tort
FRFRR315B_6	Le Rieutort

Article 14: Mesures d'évitement et correctives pour les cours d'eau

L'organisme unique prend les dispositions nécessaires conformément au protocole de gestion afin d'anticiper le franchissement des débits d'objectif d'étiage (DOE).

Sur les cours d'eau non réalimentés, particulièrement ceux identifiés à l'article 13 soumis à une pression significative de prélèvement d'irrigation, l'organisme unique engage une réflexion globale afin de proposer des mesures complémentaires sur ces cours d'eau, visant à réduire la pression irrigation.

Parmi les réflexions à mener à l'échelle du sous-bassin, l'organisme unique :

- étudie l'opportunité d'installer des stations de mesures de débit sur les périmètres élémentaires Agout Amont, Durenque et Dadou Amont ainsi qu'à l'amont du Bernazobre.
- étudie la faisabilité de mise en place de solutions alternatives de gestion sur d'autres périmètres élémentaires non réalimentés à l'image des périmètres de l'Agros, de l'Assou, du Bagas et de l'En Guibaud.
- propose l'harmonisation du mode de gestion sur les périmètres élémentaires interdépartementaux notamment sur le périmètre élémentaire du Rance.
- fait des propositions d'amélioration de l'efficience : modernisation des réseaux d'irrigation, possibilités d'amélioration du matériel et des pratiques d'irrigation au travers de diagnostic d'exploitation par des organismes compétents...
- mène une réflexion sur le suivi des débits (plafond prélevable en fonction du débit du cours d'eau, lien entre réseaux de mesure existants, réseau ONDE, piézomètres...).

Le résultat de ces réflexions et les modalités mises en œuvre sont intégrées au protocole de gestion qui est transmis au préfet référent en date du 31 janvier 2018 conformément à l'article 6 du présent arrêté.

Article 15: Mesures pour les retenues

L'organisme unique améliore la connaissance des plans d'eau conformément à l'article 12 du présent arrêté.

L'organisme unique est associé à toutes études destinées à mieux connaître le fonctionnement des retenues.

Article 16: Mesures d'accompagnement pour les nappes souterraines

Actuellement, l'organisme unique participe aux comités de pilotage de l'étude menée par le bureau de recherche géologique et minière (BRGM) afin d'améliorer la connaissance de la nappe alluviale du Tarn dans le Tarn et-Garonne.

Le BRGM a défini, en 2015, plusieurs périmètres distincts d'eaux souterraines déconnectées dans le périmètre élémentaire du Tarn aval. Cette étude a fixé les volumes prélevables admissibles selon le niveau de recharge hivernale, pouvant être disponibles pour l'irrigation agricole.

L'organisme unique participe aux comités de pilotage de suivi des eaux souterraines (mise en place des piézomètres — acquisition et suivi des données) destinés à l'observation des différentes nappes déconnectées (casiers). Les informations recueillies lui servent à élaborer un plan d'intervention en cas de bas niveaux d'ici le 31 octobre 2018.

L'organisme unique est associé à toutes autres études destinées à mieux connaître le fonctionnement des nappes souterraines (notamment la délimitation des nappes connectées aux cours d'eau) et modifie sa base de données en conséquence.

Article 17 : Mesures d'accompagnement pour les systèmes réalimentés

L'organisme unique, de par son expertise (bases de données issues du plan de répartition, son expertise sur l'historique des enjeux de gestion et ses conseils en terme d'optimisation des apports à la parcelle) est mobilisé pour accompagner la gestion des soutiens d'étiages et favoriser la meilleure efficience possible des déstockages.

Le périmètre élémentaire du Tarn Aval est réalimenté par les retenues suivantes : Bancalié, Rassisse, les Saints-Peyres, la Raviège et les ouvrages EDF de Pinet, Jourdanie, La Croue et Rivières situés sur le cours d'eau du Tarn.

Le périmètre élémentaire du Tescou est réalimenté par la retenue du Thérondel.

Article 18 : Projets de soutien d'étiage

Concernant les projets de territoires en cours ou à venir sur le périmètre du sous-bassin Tarn :

- en cas d'adoption, l'organisme unique propose dans un délai d'un an les nouvelles mesures de gestion mise en œuvre sur le secteur concerné par le projet;
- en cas d'abandon, l'organisme unique fait une proposition permettant de réduire la pression d'irrigation sur le secteur concerné par le projet.

Article 19: Sensibilisation - information - communication

L'organisme unique communique à tous les partenaires concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques les bilans de campagnes et pourra, le cas échéant, réunir le CODOR à cet effet.

TITRE IV- DISPOSITIONS FINALES

Article 20 : Abrogations des autorisations existantes préalablement au plan annuel de répartition

Conformément à l'article R.214-31-2 du code de l'environnement, la présente autorisation se substitue à toutes les autorisations et déclarations de prélèvement existantes destinées à l'irrigation, quelle que soit la ressource utilisée, y compris aux autorisations issues d'une législation antérieure au 4 janvier 1992 et aux droits fondés en titre, conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa du II du l'article L.214-6 du code de l'environnement susvisé.

Article 21: Conditions de renouvellement de l'autorisation

Avant l'expiration de la présente autorisation, le pétitionnaire, s'il souhaite en obtenir le renouvellement, doit adresser au préfet une demande dans les conditions de délai, de forme et de contenu définis à l'article R. 214-20 du code de l'environnement, soit deux ans au moins avant l'expiration de la présente autorisation. Si le pétitionnaire ne souhaite pas obtenir le renouvellement de l'autorisation, il en informe le préfet dans les mêmes délais.

Article 22 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 23 : Défaillance de l'organisme unique

Conformément à l'article R. 211-116 du code de l'environnement, en cas de défaillance de l'organisme unique désigné en application du I de l'article R. 211-113 et lorsqu'une mise en demeure notifiée à l'organisme est restée sans effet pendant un mois, le préfet peut, après avoir mis l'organisme en mesure de présenter ses observations, mettre fin à sa mission.

Article 24: Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celles en application desquelles elle est délivrée.

Article 25 : Compatibilité avec les documents de planification

Les prélèvements faisant l'objet de l'autorisation unique pluriannuelle doivent être compatibles avec les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE Adour-Garonne et avec les objectifs généraux et le règlement des SAGE Agout et Tarn Amont.

Article 26 : Publicité

Conformément à l'article R 214-19 du code de l'environnement, la présente autorisation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne,
- affichage en mairie d'Albi (commune siège de l'OUGC Tarn) pour une durée de 1 mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat du maire,
- tenue à la disposition du public en mairie d'Albi (commune siège de l'OUGC Tarn) au-delà de la durée de l'affichage,
- parution sur le portail Internet des services de l'Etat des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de un an,
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont,
- publication d'un extrait dans deux journaux locaux ou régionaux du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne par les soins de la préfecture du Tarn et aux frais du pétitionnaire.
- le présent arrêté sera déposé en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consulté par toute personne intéressée. Il devra également être affiché dans les dites mairies, pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage des maires concernés à retourner par mail à la direction départementale des territoires du département concerné.

Un dossier sur l'opération autorisée est mis à disposition du public pour consultation aux directions départementales des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne et à la mairie d'Albi pendant deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 27 : Délais et voies de recours

Pour les tiers : dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à monsieur le préfet,
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Le présent arrêté est susceptible de recours par les tiers devant le tribunal administratif de Toulouse, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

Pour le pétitionnaire : tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux peut alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

Article 28 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui ra notifié à l'organisme unique du sous-bassin Tarn.

Pour le Préfet et partiégation, Tarn Le secrétaire général,

Laurent GANDRA-MORENO

Le préfet de l'Aveyron

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,

Dominique CONSILLE

Le préfet de Haute-Garonne Pour le Préfet

et par delegation, Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

Le préfet de l'Aude

Pour le Préfet et par délégation La Secrétaire Générale de la Préfecture

Marie-Blanche BERNARD

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Pierre BESNARD

Le préfet du Gard

Pour le Préfet et par délégation La Chef du Service Eau et Inondation

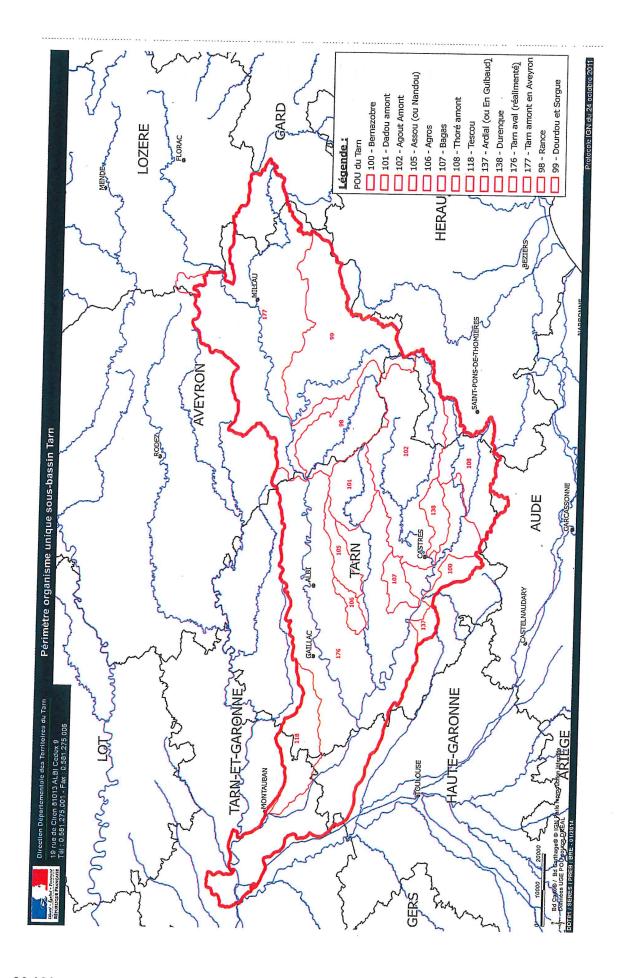
Françoise TROMAS

Le préfet de l'Hérault,

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Olivier JACOB

ANNEXE 1 : PERIMETRES ELEMENTAIRES DU SOUS-BASSIN TARN



20/20

DDTM 30

30-2016-06-20-004

Tarn Arrêté homologation



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU TARN

Service eau, risques environnement et sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et environnement

Bureau ressources en eau

Arrêté inter-préfectoral du 20 JUN 2016 délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2016 / 2017 à l'organisme unique du sous-bassin Tarn sur le sous-bassin Tarn au titre du code de l'environnement,

LE PRÉFET DE L'AUDE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE L'AVEYRON,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU GARD, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON- MIDI-PYRENEES PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite LE PRÉFET DE L'HERAULT, cier de la Légion d'Honneur

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite LE PRÉFET DU TARN, Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE,

- Vu le code de l'environnement;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn;
- Vu le décret du Président de la République du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;

- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté cadre interdépartemental portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sousbassin Tarn du 8 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle délivrée à l'organisme unique du sous-bassin Tarn en date du 20 juin 2016 ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de répartition présenté en date du 1er février 2016 et complété en date du 29 avril 2016 au titre de l'article R. 211-112 du code de l'environnement par l'organisme unique du sous-bassin Tarn en vue d'obtenir son homologation ;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement :
- Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée;
- Vu le plan annuel de répartition comportant les informations relatives aux préleveurs irrigants telles que prévues au deuxième alinéa de l'article R.214-45 du code de l'environnement qui précise les modalités de prélèvement envisagées pour chacun d'eux au cours de l'année et par point de prélèvement figurant en annexe 1.
- Vu le rapport du 03 mai 2016 du service de police de l'eau et du milieu aquatique de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 10 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 23 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 27 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 20 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne;
- Vu le courrier du 30 mai 2016 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites :
- Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 3 juin 2016;
- CONSIDERANT que « l'installation, l'ouvrage, les travaux et activités » faisant l'objet de la demande sont soumis à autorisation préfectorale unique pluriannuelle au titre du code de l'environnement;
- CONSIDERANT que conformément au deuxième alinéa de l'article R. 214-45 du code de l'environnement, le plan de répartition présenté comporte les modalités de prélèvement envisagées pour chaque prélèveur irrigant au cours de l'année et par point de prélèvement. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domicile des bénéficiaires et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Il est donné acte de cette déclaration.
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, le préfet du département concerné transmet les notifications individuelles à chaque irrigant mentionnant le volume d'eau qu'il leur est accordé de prélever ainsi que les modalités de prélèvement en application du plan annuel de réparation figurant en annexe 1;
- CONSIDERANT que les volumes demandés par l'organisme unique du sous-bassin Tarn dans le présent plan de répartition sont conformes aux volumes autorisés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Ágout » ;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE «Tarn amont» ;
- CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

Arrêtent

TITRE I- OBJET DE L'HOMOLOGATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION

Article 1er : Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn

96 rue des agriculteurs - BP89

81 003 - Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

Article 2 : Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016 / 2017 est accordée pour la période « été » allant jusqu'au 31 octobre 2016 et la période « hiver » du 1^{er} novembre 2016 au 31 mai 2017. Dans tous les cas cette homologation du plan annuel de répartition peut être révisée sur demande du préfet ou de l'organisme unique selon les modalités prévues à l'article R. 214-18 du code de l'environnement.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Article 3 : Conformité au plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016/2017

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément au plan de répartition et contenu du dossier d'homologation pour la campagne d'irrigation 2016/2017.

Article 4 : Modification du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016/2017

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfets(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de

4/23

soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Article 5 : Notification aux préleveurs irrigants concernés par le plan de répartition

Les préfets de chacun des départements concernés notifient à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition, joint en annexe 1, et les conditions de prélèvement à respecter.

La notification adressée à chaque irrigant doit obligatoirement se conformer aux prescriptions édictées à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 6: Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

TITRE II- DISPOSITIONS FINALES

Article 7: Publicité

Conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, la présente homologation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne ;
- parution sur le portail internet des services de l'État des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de six mois;
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont.
- la présente homologation sera déposée en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consultée par toute personne intéressée. Elle devra également être affichée dans les dites mairies pendant une durée minimale d'un mois.

Article 8 : Délais et voies de recours

Pour les tiers : dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à monsieur le préfet,
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Le présent arrêté est susceptible de recours par les tiers devant le tribunal administratif de Toulouse, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

Pour le pétitionnaire : tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux peut alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

5/23

Article 9: Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Pour le Préfet du Tarn et par délégation, Le secrétaire général,

Laurent GANDRA-MORENO

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Pierre BESNARD

Le préfet de l'Aveyron

Pour le Préfet et par délégation, la Secrétaire Générale,

Dominique CONSILLE

Le préfet de Haute-Garonne

Pour le Préfet et par défégation, Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

Le préfet de l'Aude

Pour le Préfe et par délégation La Secrétaire Générale de la Préfecture

Marie-Blanche BERNARD

Le préfet du Gard

Pour le Préfet et par délégation La Chef du Service Eau et Inondation

Françoise TROMAS

Le préfet de l'Hérault, Pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Olivier JACOB

ANNEXE 1: PLAN DE REPARTITION 2016 / 2017

• Annexe 1-A: périmètre n°98 – Rance

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 0,13 hm³

V demandé total = 0,13 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

actéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
MAS Didier	Le bourg	81250 MIOLLES		9 000	10	oules (O3750510)	81250	MIOLLES
RL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		4 000	30	Le Gos (03760500) DEC	12550	PLAISANCE
EC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (03700550)	81250	CURVALLE
EC DE LAS CONQUES	LES CONQUES	12370 COMBRET		18 000	30	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
EC DU ROUCADOU	LE ROUCADOU	12370 COMBRET		14 874	30	rance le (rivière)	12370	COMBRET
EC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		4 500	20	rance le (rivière)	12550	PLAISANCE
				2 500	20	rance (03700550)	81250	CURVALLE
				50 000	40	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
RAUD JEAN LOUIS	MOUNES	12370 MOUNES-PROHENCOUX		6 032	20	rance le (rivière)	12370	MOUNES-PROHENCOUX
ILLOTH Vincent	LE ROUCAN BAS	12370 BELMONT-SUR-RANCE		4 445	25	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
				5 405	25	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
JSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL.	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	2 250	60	rance le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES
				3 750	60	rance (O3700550)	81250	CURVALLE

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	0,04 hm³	
V demandé total =	0,04 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	and the second recognition and a second recognition of the second recognition and the second recogniti	

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélève débit	ements		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
CONDOMINES ALAIN	ESTOURS	12380 POUSTHOMY		10 000	30	PLAN D'EAU: 30	12380	POUSTHOMY
EARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		7 000	30	PLAN D'EAU: 523 /ravin de la mole	12550	COUPIAC
GAEC DE MONTEILS	Monteils	12380 SERRE		15 050	25	PLAN D'EAU : la Borie d'Alricie	12380	SERRE
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY		10 800	25	PLAN D'EAU: 2707	12550	SAINT-JUERY

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments		The second of the Second Secon	
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY		4 750	25	PLAN D'EAU: 2707	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été
GAEC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		1 500	20	rance le (rivière)	12550	PLAISANCE	irrigation hors été
				27 750	40	rance (03700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		13 200	60	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-B : périmètre n°99 – Dourdou et Sorgue

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 1,00 hm³

V demandé total = 1,15 hm³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>						ements		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu dourdou aval confi. sorgues le	СР	commune
ANGLADE JEAN FRANCOIS	Laboual Bournac	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	2 787	30	(rivière) dourdou amont confi. sorgues le	12400	SAINT-AFFRIQUE
ARVIEU FRANCIS	CAMPLONG	12360 CAMARES		8 571	25	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le	12300	CAMARES
BERNARD MICHEL	LES CABANELLES RAYSSAC	12400 VABRES-L'ABBAYE	oui	6 850	35	(rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
BOUZAT GUY	LA COSTE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	2 209	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
BRO SANDRA	LES ARMAYROLS	12480 SAINT-IZAIRE		608	10	len le (ruisseau) dourdou aval confl. sorgues le	12480	BROQUIES
				2 325	10	(rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
CALMES JEAN CLAUDE	Caumillet	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	7 678	20	len le (ruisseau) dourdou amont confl. sorgues le	12400	SAINT-AFFRIQUE
CROS DENIS	LAURET	12360 CAMARES	oui	9 013	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le	12300	CAMARES
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		39 016	60	(rivière)	11220	MONTLAUR
				34 871	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
				33 064	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
DELPON ERIC	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET- LATOUR	oui	291	50	annou d'(ruisseau)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR
DURAND CHRISTIAN	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET- LATOUR	oui	525	25	sorgue la (rivière)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR
EARL DE LA MONTADE	ST FELIX DE SORGUES	12400 SAINT-FELIX-DE- SORGUES	oui	3 354	17	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-FELIX-DE-SORGUES
EARL DE LATOUR	LATOUR/SORGUE	12540 MARNHAGUES-ET- LATOUR		3 221	50	sorgue la (rivière)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR
EARL DE LAUR	LAUR	12360 CAMARES		10 000	50	dourdou amont confl. sorgues le	12360	CAMARES
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		22 979	28	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le	12360	CAMARES
				25 511	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le		CAMARES
				2 098	28	(rivière) nuéjouls la (rivière)	12360	FAYET
EARL DES GENETS	LA FREGIERE	12480 BROQUIES	oui	1 916	25	dourdou aval confl. sorgues le	12480	BROQUIES
EARL DES MENHIRS	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE	oui	8 924	20	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE
EARL DOMAINE ALAZARD	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE	001	6 835	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le		VABRES-L'ABBAYE
						(rivière) dourdou amont confl. sorgues le		
EARL DOMAINE DE FAYET		12360 FAYET		30 028	100	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le	12300	FAYET
EARL DU MAS D'AZAIS MR COVINHES	MAS D'AZAIS	12400 MONTLAUR	oui	5 407	30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	11220	MONTLAUR
EARL DU SALZE	LE SALZE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	14 318	60	(rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
EARL EUREKA BARRIERE CHANTAL	LES ROQUES	12480 SAINT-IZAIRE		8 128	20	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		14 132	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				46 495	50	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		4 402	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				7 798	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
			oui	1 868	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC D'AUPIAC	AUPIAC	12360 CAMARES		26 857	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC D'OURTIGUET	OURTIGUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		14 635	30	dourdou aval confl. sorgues le	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DE BALRAS	BALRAS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		39 934	40	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE BIAS		12400 VABRES-L'ABBAYE		19 784	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le		VABRES-L'ABBAYE
		12 /00 thisted Eyibbilite	oui	5 977	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le		VABRES-L'ABBAYE
CAFC DE BOURNAC	l Fi	12400 CAINT ACCDIQUE	Jul		30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12400	
GAEC DE BOURNAC	,	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 583		(rivière) dourdou aval confl. sorgues le		SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE		11 066	15	(rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
			oui	1 166 3 638	15 15	len le (ruisseau) len le (ruisseau)	12400 12480	COSTES-GOZON BROQUIES
			oui	3 879	15	dourdou amont confl. sorgues le		SAINT-IZAIRE
				3 701	10	(rivière) len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR	oui	7 407	80	dourdou amont confl. sorgues le		MONTLAUR
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS		12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		5 557	40	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				18 615	30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		42 630	40	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12400	SAINT-AFFRIQUE
			ou;			(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	
GAEC DE LAYROLLE		12480 BROQUIES 12360 GISSAC	oui	2 550 7 267	30 30	(rivière)	12480	SAINT-IZAIRE GISSAC
GAEC DE PASSARET	FASSARET	12300 0133MC		3 481	30	grauzou le (ruisseau) dourdou amont confl, sorgues le		MONTLAUR
CAEC DE CATAIT ALVRE	SAINT ALYRE	12400 CAINT-174IDE				(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALTRE	12480 SAINT-IZAIRE		22 513	30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le		
				31 409	30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE
				27 820	30	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DE SAINT PIERRE	ST PIERRE D'ISSIS	12360 CAMARES		5 596	35	(rivière)	12360	CAMARES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 1,00 hm³

V demandé total = 1,15 hm³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
				14 638	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DE SAVIGNAC	SAVIGNAC	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	9 885	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
			oui	6 867	25	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE SENEGAS	SENEGAS	12360 CAMARES		6 147	20	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC DES BERGERS DE CALMELS	LA BORIE	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	8 592	22	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DES CASTELS	BOSC	12540 FONDAMENTE	oui	19 119	35	sorgue la (rivière)	12540	FONDAMENTE
				933	35	La Fousette (03560610)	12540	FONDAMENTE
GAEC DES TUILES	LES TUILES	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		10 746	35	sorgue la (rivière)	12400	VERSOLS-ET-LAPEYRE
GAEC DES VIGNOTS	BRIALS	12400 MONTLAUR		6 295	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE		2 040	30	berlières le (ruisseau)	12540	FONDAMENTE
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		29 481	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				7 200	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				33 930	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU FER A CHEVAL	LE CAMBON	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	10 791	25	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		5 497	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				900	25	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DU MAS DE JEAN	MAS DE JEAN	12360 CAMARES	oui	25 694	35	dourdou amont confl, sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC DU MIRAL	LE MIRAL	12400 VABRES-L'ABBAYE		11 560	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
				29 863	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU MONTET	LE MONTET	12400 VABRES-L'ABBAYE		13 494	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU PONT DU CAMBON	LE BOUSQUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	4 320	35	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		4 663	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GINESTE JEAN FRANCOIS	LES COURTIALS	12400 COSTES-GOZON	oui	699	15	len le (ruisseau)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				5 689	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON
IUC DIDIER	COLOMBIER	12400 SAINT-AFFRIQUE		629	35	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
YCEE PROFESSIONNEL LA CAZOTTE	LA CAZOTTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		21 135	50	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
MAMIER PIERRE	LA MINE	12400 SAINT-FELIX-DE- SORGUES	oui	4 924	30	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-FELIX-DE-SORGUE
ESSAYRE JEROME	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE		5 906	20	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-1ZAIRE
SCEA DE MAS DE PRIVAT	MAS DE PRIVAT	12400 MONTLAUR		4 313	20	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
SOLIER LAURENT	MAS DE BABY	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		7 554	30	sorgue la (rivière)	12400	VERSOLS-ET-LAPEYRE
TEISSIER RAYMOND	LA SABATHERIE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 224	15	len le (ruisseau)	12400	SAINT-AFFRIQUE

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	0,24 hm ³	
V demandé total =	0,24 hm ³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	Charles and the contract of th	

Caractéristiques des préleveurs				stiques des				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
DURAND CHRISTIAN	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET- LATOUR		6 000	25	PLAN D'EAU: 255	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR
GAEC D'ALBAGNAC	CENOMES	12360 MONTAGNOL		10 300	35	PLAN D'EAU: 2394 /ALBAGNAC	12360	MONTAGNOL
GAEC D'ANTIGNES	ANTIGNES	12540 FONDAMENTE		25 000	30	PLAN D'EAU: 2306	12540	FONDAMENTE
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR		32 000	50	PLAN D'EAU: 1075 /RIMANESQUE	11220	MONTLAUR
GAEC DES AVENS	LA ROUQUETTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		9 000	35	PLAN D'EAU: 2330 /RUISSEAU DE ROUBIAC	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DES PASCALS	LES PASCALS	12400 VABRES-L'ABBAYE		30 000	30	PLAN D'EAU: 2319	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DES TROIS PASTRES	LE MAS VIALA	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		10 000	10	PLAN D'EAU: 2354	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE		2 000	30	PLAN D'EAU: 2525	12540	FONDAMENTE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		64 500	35	PLAN D'EAU: 2408 /SEGALA	11220	MONTLAUR
GAEC GALZIN	MAS DE SESTIER	12360 GISSAC		50 000	50	PLAN D'EAU: 2933 /ravin de fruscas	12360	GISSAC
HERMET Philippe	ST AFFRIQUE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 000	30	PLAN D'EAU: 992	12400	SAINT-AFFRIQUE

Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs	ì		Caractéris pompe	tiques des Volume	prélèvei débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		CP	commune	usage
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		24 155	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
				13 100	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
				15 050	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		4 370	28	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été
				3 970	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été
				1 000	28	nuéjouls la (rivière)	12360	FAYET	irrigation hors été
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		5 470	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				8 530	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		1 200	30	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				2 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
			oui	400	30	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		5 000	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été
			oui	1 835	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE		3 030	15	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
			oui	910	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON	irrigation hors été
				1 205	15	len le (ruisseau)	12480	BROQUIES	irrigation hors été
				2 700	15	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				2 000	10	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		3 315	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				5 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		30 000	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE	irrigation hors été
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		6 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				7 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				6 500	30	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		8 630	30	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				4 000	30		12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				7 760	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été

• Annexe 1-C : périmètre n°100 – Bernazobre

campagne 2016

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 0,56 hm³
V demandé total = 0,46 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri: pompe	tiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		CP	commune
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		20 570	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
AUSSAGUES Rollande	Nº 10 SAINT JUST	81570 SEMALENS		5 000	20	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
CABOT FRANCIS	18 CHEMIN DE LA MOULIN	81100 CASTRES		5 000	15	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81710	NAVES
				2 420	12	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR		28 750	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				11 250	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				52 500	45	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				65 000	120	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				10 000	39	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
EARL de la Peyrugue	2, Route de l Auberge	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES		6 900	36	Nappe d'accompagnement esquirol (O4550580)	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		24 200	30	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		60 000	100	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
EIRL BAYSSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		1 000	25	mouscaillou (O4550540)	81290	LABRUGUIERE
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		7 260	22	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
				12 100	28	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		35 000	25	Nappe d'accompagnement Perche (O4550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				32 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				30 000	35	bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
REGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		16 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
SARL Guirola et Fils	Les Gautières	81570 SEMALENS		500	5	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		9 680	36	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
SCEA MASCARENS	LE SEGALA	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		2 000	40	bernazobre (O4550500)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE		
V référence ≈	0,10 hm ³	
V demandé total =	0.07 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
		(Compared to the control of the cont

Caractéristiques des préleveurs		stiques des		ements				
préleveur	adresse	CP commune	mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL BARTHES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		15 850	24	Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		24 200	32	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	LABRUGUIERE
GAEC ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		12 500	10	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				12 500	8	Nappe Bernazobre (04550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	0,42 hm³	
V demandé total =	0,38 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		CP	commune
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		4 800	0	PLAN D'EAU 2524 : LE JARDINIER	81710	NAVES
BERNARD Michel	En Alary	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES		2 500	40	PLAN D'EAU 2234 : LES SIEGES	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
BOUISSIERE BERNARD	EN MENOU	81290 LABRUGUIERE		5 210	20	PLAN D'EAU 2433 : LANDE BASSE	81290	LABRUGUIERE
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR		9 000	45	PLAN D'EAU 2829 : LA PLAINE DE L'OR	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				3 150	45	PLAN D'EAU 2830 : GARRIGUET	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
EARL de la Vallée du Sor	LES HOURTALS	81570 SEMALENS		17 000	50	PLAN D'EAU 4482 : LES HOURTALS	81570	SEMALENS
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		12 000	30	PLAN D'EAU 2197 : BEAUPRE	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		20 000	30	PLAN D'EAU 2304 : TREGAS	81290	LABRUGUIERE
				19 000	30	PLAN D'EAU 2555 : TREGAS	81290	LABRUGUIERE
EIRL BAYSSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		7 000	25	PLAN D'EAU 2260 : MASSEPORT VIEUX	81290	LABRUGUIERE
GAEC DES CEVENNES	Cévennes	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES		15 000	39	PLAN D'EAU 3215 : LA VERGNIERE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
OLIVIER Jean-Louis	Foncrouzoule	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR		10 400	60	PLAN D'EAU 2976 : PAYSSIEU	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
POUSTHOMIS NICOLAS	La Métairie Neuve	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES		26 500	35	PLAN D'EAU 2297 : METAIRIE NEUVE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
				18 400	35	PLAN D'EAU 3030 : LES MONTAGNOLS	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
SCEA DE TROUPIAC	Troupiac	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		191 000	35	PLAN D'EAU 2815 : LE TRAVERS	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
SCEA MASCARENS	LE SEGALA	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		4 115	45	PLAN D'EAU 2823 : MASCARENS	81710	NAVES
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		10 000	40	PLAN D'EAU 2398 : LA LANDE	81710	NAVES

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleve	urs		Caractéri	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		21 780	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
CABOT FRANCIS	18 CHEMIN DE LA MOULINE	81100 CASTRES		5 000	15	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81710	NAVES	irrigation hors été
				2 420	12	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
EARL BARTHES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		7 300	24	Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR		28 750	60	Nappe d'accompagnement sor (C45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				11 250	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				37 500	45	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				11 250	120	sor (045-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				10 000	35	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		4 840	10	bernazobre (O4550500)	81580	SOUAL	remplissage hivernal lac
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		27 740	30	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		7 260	22	pernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				24 200	32	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				12 100	28	, ,	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		18 150	25	Percne (04550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrīgation hors été
				14 520	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				6 050	35		81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
GAEC ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		8 760	10	(U453U3UU) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
REGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		10 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
SARL Guirola et Fils	Les Gautières	81570 SEMALENS		1 000	5	sor (045-0400)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		11 680	36	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				11 680	64	mouscaillou (O4550540)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		13 310	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-D : périmètre n°101 – Dadou Amont

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE		
V référence =	0,03 hm³	
V demandé total =	0,03 hm³	(le volume ci-après est issu de la clef de répartition)
	化热管 医内脏 医乳头内脏 经收益 化二氯甲基二氯甲基甲基	

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
GAEC DE BOUYSSOU	Le Bouyssou	81330 RAYSSAC		14 637	35	dadou amont non réalimenté	81250	PAULINET
GAEC DE SALVIGNANE	Salvignane	81120 MONT-ROC		9 660	35	dadou amont non réalimenté	81120	MONT-ROC
GAEC MONTPOURQUIE	Montpourquie	81250 PAULINET		5 703	20	dadou amont non réalimenté	81330	RAYSSAC
			1					

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE			
V référence =	0,17 hm³		
V demandé total =	0,09 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)	

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	stiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
MIEL Michel	Le Bouyssounet	81250 PAULINET		15 000	0	PLAN D'EAU 2866 : BOUYSSONNET	81250	PAULINET
AEC AUPILIERES	Aupilières	81530 MASNAU-MASSUGUIES		12 000	0	PLAN D'EAU 2614 : MAYVEILL	ES 81530	MASNAU-MASSUGUIES
AEC DE LA CROIX	LA CROIX	81330 RAYSSAC		6 000	0	PLAN D'EAU 2613 : LE CROUZ	ET 81330	RAYSSAC
AEC DES GAUBERTS	Les Gauberts	81250 PAULINET		16 000	15	PLAN D'EAU 2154 : LES GAUBERTS	81250	PAULINET
AEC DU BURG	Le Burg	81250 PAULINET		14 000	40	PLAN D'EAU 5902 : LE BURG	81250	PAULINET
AEC LE PEYROULIE	Les Peyrolles	81250 PAULINET		31 000	35	PLAN D'EAU 2506 : BESOUBRI	81250	PAULINET

Liste des prélèvements en période hors étiage 2016-2017 Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - tout type de prélèvement Caractéristiques des prélèvements pompe Volume débit mobile (m²) (m²/h) nom milieu CP 16 400 35 dadou amont non réalimenté 81250 Caractéristiques des préleveurs préleveur GAEC DE BOUYSSOU adresse Le Bouyssou CP commun 81330 RAYSSAC usage irrigation hors été PAULINET

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-E : périmètre n°102 – Agout Amont

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,06 hm³
V demandé total =	0,06 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)
그리고 있다면 하는 사람들이 얼마나 나는 사람들이 가지 않는 사람들이 가지 않는 것이 되었다면 하는 사람들이 되었다.	

Caractéristiques des préleveurs				stiques des V AUP		ements		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	(m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
GAEC ALBERT - ESCANDE	LOUS HOUMES	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		8 000	20	agout amont (non réalimenté)	81210	ROQUECOURBE
			oui	26 250	30	agout amont (non réalimenté)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
LOUP Françoise	101, La Métairie Neuve	81210 ROQUECOURBE		20 000	60	agout amont (non réalimenté)	81210	ROQUECOURBE
SABLAYROLLES Jean-Pierrre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE		
V référence =	0,01 hm³	
V demandé total =	0,01 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
		数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数

ractéristiques des préleveurs		47,000	Caractéri	stiques des	prélève	ments		
			pompe	stiques des V AUP (m³)	débit		СР	commune
préleveur RL du MONTALET	adresse Haute-Vergne	CP commune 81230 LACAUNE	mobile	8 000	(m³/n) 15	nom milieu nappe caunaise DEC	81320	MOULIN-MAGE
te do i torrineer	7,444,6 14,15							
			İ					
			ĺ					

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,20 hm³
V demandé total =	0,04 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)
	Control of the contro

Caractéristiques des préleveurs				stiques des				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
AZAM Joël	6, avenue des Lacs	81320 MURAT-SUR-VEBRE		0	0	PLAN D'EAU 5036 : LA FAGEOLLE	81320	MURAT-SUR-VEBRE
DESPLATS Jean-Claude	La Bouriette	81100 BURLATS		6 900	0	PLAN D'EAU 3005 : TERRE NEGRE	81100	CASTRES
ARL de la Gruasse-Gieussels	La Gruasse	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT		1 500	0	lac ruisseau de Gieussels	34330	SALVETAT-SUR-AGOUT
				3 500	27	lac ravin 309/2	34330	SALVETAT-SUR-AGOUT
GAEC DE LOUSTALNAU	Loustalnau	81210 SAINT-JEAN-DE-VALS		12 300	25	PLAN D'EAU 4288 : LOUSTALNAU	81210	SAINT-JEAN-DE-VALS
AEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210	ROQUECOURBE
				3 850	40	PLAN D'EAU 4298 ; CANTEPERLIC	81100	CASTRES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveur	<u>s</u>		Caractéri	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m3/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		3 850	40	PLAN D'EAU 4298 : CANTEPERLIC	81100	CASTRES	irrigation hors été
				13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210	ROQUECOURBE	irrigation hors été
SABLAYROLLES Jean-Pierrre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-F: périmètre n°105 – Assou

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE			
V référence =	0,10 hm³		
V demandé total =	0,04 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)	-

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit					
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		3 550	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	
GAEC DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 100	10	assou (O4760500)	81430	MOUZIEYS-TEULET	
GAEC DE L OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS	oui	14 200	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	
GAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		12 000	25	assou (04760500)	81120	LOMBERS	
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	
/AISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		6 050	35	assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 1,09 hm³

 V demandé total =
 1,00 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri pompe					
préleveur	adresse	CP commune	mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		26 339	38	PLAN D'EAU 2317 : SAURY	81120	LABASTIDE-DENAT
ANTOINE Richard	Puech Franc	81120 FAUCH		27 000	30	PLAN D'EAU 1996 : BARTHILE	81120	FAUCH
BARTHE Catherine	Viguier	81120 DENAT		32 800	40	PLAN D'EAU 2275 : LE VIGUIER	81120	DENAT
CAUSSE Aline	Molière	81120 LOMBERS		16 500	0	PLAN D'EAU 2624 : MOLIERE	81120	LOMBERS
CAUSSE CLAUDINE	Las Vasieyres	81120 LOMBERS		10 000	0	PLAN D'EAU 2031 : BAURET	81120	LOMBERS
EARL CORNEVENT	La Fourmie	81430 VILLEFRANCHE- D'ALBIGEOIS		6 550	0	PLAN D'EAU 2345 : LA FOURMI	81430	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
EARL D'ESCARLIOT	Lieu dit ESCARLIOT	81120 LOMBERS		8 500	15	PLAN D'EAU 2019 : LES ESCARLOTS	81120	LOMBERS
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		17 000	30	PLAN D'EAU 4490 : CRESPIN ET PEYROL	81120	DENAT
EARL DE LA CAPE BASSE	La Cape Basse	81120 LOMBERS		38 000	0	PLAN D'EAU 2707 : LA CAPE BASSE	81120	LOMBERS
EARL DE TRINQ	Mouzieys Teulet	81430 MOUZIEYS-TEULET		42 000	0	PLAN D'EAU 1866 : TRINQ CELERET	81430	MOUZIEYS-TEULET
EARL du RAMIER	Le Ramier	81120 FAUCH		38 000	35	PLAN D'EAU 2877 : LE RAMIER	81120	FAUCH
EARL LA REGENTERIE	LA REGENTERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		31 100	36	PLAN D'EAU 2690 : LA REGENTERIE	81120	LABASTIDE-DENAT
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		19 400	0	PLAN D'EAU 3008 : PIOL	81430	MOUZIEYS-TEULET
EARL MAGNE	Puech Jouy	81120 LOMBERS		20 456	30	PLAN D'EAU 2358 : LA ROQUE	81120	LOMBERS
EARL PLAINE DE LACALM	Cassac	81120 LAMILLARIE		14 604	20	PLAN D'EAU 2637 : LA PRADELLE	81120	LAMILLARIE
EARL SOULET Arnaud	LA METAIRIE NEUVE	81120 LOMBERS		61 700	38	PLAN D'EAU 1992 : LA METAIRIE NEUVE	81120	LOMBERS
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS	1	17 000	30	PLAN D'EAU 2927 : LA GOUTINARIE	81120	LOMBERS
GAEC AUBEROUX	La Cabane Basse	81250 PAULINET		26 600	40	PLAN D'EAU 2246 : LA BARRAQUE	81250	PAULINET
				15 000	40	PLAN D'EAU 2936 : LE MAZET	81250	PAULINET
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	134 000	60	PLAN D'EAU 4512 : LE TRIVALOU	81120	FAUCH
SAEC BOVINS PORCS	La Durantié	81120 LOMBERS		14 300	45	PLAN D'EAU 2109 : LA MALACAUSSIE	81120	LOMBERS
				35 030	45	PLAN D'EAU 2251 : SAINT CAPRAIS	81120	LOMBERS
				22 000	45	PLAN D'EAU 2799 : BALMES	81120	LOMBERS
GAEC DARINENQUE	Darlnenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 000	10	PLAN D'EAU 2696 : DARINENQUE	81430	MOUZIEYS-TEULET
GAEC DE L'OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS		12 000	30	PLAN D'EAU 2800 : LOUSTALAOU	81120	LOMBERS
GAEC DE LA MOUSCARIE	La Mouscarié	81120 LOMBERS		15 010	0	PLAN D'EAU 2076 : LA MOUSCARIE	81120	LOMBERS
GAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		31 650	30	PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSSOUNIE	81120	DENAT
				47 300	60	PLAN D'EAU 5581 : LES FONTARIES	81120	FAUCH
GAEC LE PIOCH DE L'AIR	Puech Audiart	81120 FAUCH		13 700	0	PLAN D'EAU 2190 : LOU LATTE	81120	FAUCH
GAEC MASSALIES	Massaliès	81120 DENAT		14 927	20	PLAN D'EAU 3160 : LOU PRADAL	81120	DENAT
SAEC Moulin Cazelles	Les Cazelles	81120 FAUCH		33 000	50	PLAN D'EAU 2753 : LES CAZELLES	81120	FAUCH
APEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		10 000	21	PLAN D'EAU : BAURET LE HAUT	81120	LOMBERS
OLINIER Simon	Bauret	81120 LOMBERS		30 400	28	PLAN D'EAU 3012 : LA RIVIERE	81120	LOMBERS
ANIS Caroline	Le Colombier	81120 RONEL		27 000	35	PLAN D'EAU 2155 : LE COLOMBIER	81120	RONEL
OQUES Guillaume	La Poulinenque	81120 LOMBERS		30 000	20	PLAN D'EAU 2111 : ASSES	81120	LOMBERS
OUSTIT ALAIN	La Cabane de Bessié	81250 PAULINET		19 000	35		81250	PAULINET
CEA DU COLOMBIER	Au Colombier	81120 DENAT		22 000	15	PLAN D'EAU 2108 : LE	81120	DENAT
'AISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		17 000	0	PLAN D'EAU 2632 : LA	81120	SIEURAC
	manda da maranom	JIII DIBOOTATE		17 000	Ū	GOURGUE	01120	SILONAC

2016-2017

Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleve	eurs		Caractéri pompe	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	СР	commune	usage
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		8 520	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	îrrîgation hors été
CAUSSE Aline	Malière	81120 LOMBERS	oui	8 520	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		17 040	30	assou (O4760500)	81120	DENAT	remplissage hivernal lac
EARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES	oui	8 610	30	assou (O4760500)	81990	FREJAIROLLES	irrigation hors été
EARL LA REGENTERIE	LA REGENTERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		4 544	8	Affluent de l'assou (04761710)	81120	LABASTIDE-DENAT	irrigation hors été
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		0	0	Nappe d'accompagnement assou (05240550)	81430	MOUZIEYS-TEULET	remplissage hivernal lac
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS		12 000	10	tincamba (O4761270)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
GAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		28 400	25	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
				31 650	30	PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSSOUNIE	81120	DENAT	irrigation hors été
				47 300	60	PLAN D'EAU 5581 : LES FONTARIES	81120	FAUCH	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
LAPEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		10 000	0	Affluent du Ruisseau de Bagenac (04762120)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		17 040	35	assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été

• Annexe 1-G: périmètre n°106 – Agros

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE		
V référence =	0,10 hm³	
V demandé total =	0,05 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>			tiques des V AUP	<u>débit</u>	ments		
adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m^3/h)	nom milieu	СР	commune
Saint Gély	81300 LASGRAISSES		44 100	35	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL
La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (O4780680)	81300	LASGRAISSES
	Saint Gély	Saint Gély 81300 LASGRAISSES	adresse CP commune pompe mobile Saint Gély 81300 LASGRAISSES	adresse CP commune pompe mobile (m²) Saint Gély 81300 LASGRAISSES 44 100	adresseCP communepompe mobileV AUP (m²)débit (m²/h)Saint Gély81300 LASGRAISSES44 10035	adresse CP commune pompe mobile V AUP (m²) débit (m²/h) nom milleu Saint Gély 81300 LASGRAISSES 44 100 35 agros (04780500)	adresse CP commune pompe mobile V AUP (m³) débit (m²/h) nom milleu CP Saint Gély 81300 LASGRAISSES 44 100 35 agros (04780500) 81300

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 0,77 hm³

V demandé total = 0,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments		** <u>*</u>
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
Cayzac Yves	13 Vents	81300 LABESSIERE-CANDEIL		1 500		PLAN D'EAU 3205 : TREXEBEN		LABESSIERE-CANDEIL
				1 020	0	PLAN D'EAU 3206 : TREXEBEN	TS 81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL CARBONNIE	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL		11 000	0	PLAN D'EAU 2767 : SAINT AN	NE 81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE LA BOUTIE	Janeou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		25 000	0	PLAN D'EAU 247 : JANEOU	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE PICATALENS	Bras	81300 GRAULHET		15 000	0	PLAN D'EAU 2036 : PUECH	81300	LABESSIERE-CANDEIL
				16 000	0	AYMIE PLAN D'EAU 3080 : BRAS	81300	GRAULHET
				35 000	20	PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300	GRAULHET
EARL DOMAINE AUSSENDES	Aussendes	81120 LOMBERS		88 280	15	PLAN D'EAU 1857 : AUSSENDI	S 81120	LOMBERS
EARL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS		36 200	55	PLAN D'EAU 2651 : FOUNBELL	E 81120	LOMBERS
EARL MADAULE BRUNO	LA DURAULIE	81120 POULAN-POUZOLS		28 500	30	PLAN D'EAU 2928 : LA	81120	POULAN-POUZOLS
EARL MILLET	PERGES	81300 GRAULHET		1 800	0	PLAN D'EAU 2805 : PERGES	81300	GRAULHET
EARL PALAFFRE	Le Bugarel	81120 LAMILLARIE		27 770	20	PLAN D'EAU 2233 : LE BUGAR		LAMILLARIE
EARL PENDARIES Benoit & Fabien	VITRAC	81120 SIEURAC		6 000	15	PLAN D'EAU 5214 : VITRAC LES	81120	SIEURAC
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		59 500	50	PLOTS PLAN D'EAU 2336 : BORIE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL SAINT FLOUR	La Borie Basse	81300 GRAULHET		42 100	45	BLANCHE PLAN D'EAU 2156 : LA BORIE	81300	GRAULHET
				35 000	0	BAS PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300	GRAULHET
GAEC BOVINS PORCS	La Durantié	81120 LOMBERS		29 000	45	PLAN D'EAU 2937 : LA DURANTIE	81120	LOMBERS
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		10 000	36	PLAN D'EAU 2751 : PLAINE DE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
SAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE		45 000		VIDALOU PLAN D'EAU 3029 : CASSE	81120	LAMILLARIE
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	30	PLAN D'EAU 2236 : LA	81300	LABESSIERE-CANDEIL
SAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN		24 800	n	PIEULARIE NEUV PLAN D'EAU 2769 : CLOT DE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
SAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES		3 000		VAYSSE PLAN D'EAU 3116 : BARRAU	81300	LASGRAISSES
ARRIGUES Yannick	Conté Haut	81300 LABESSIERE-CANDEIL		25 600		PLAN D'EAU 2518 : CONTE HAU		LABESSIERE-CANDEIL
IONFRAIX JEROME	La Serboulié	81300 GRAULHET		18 050	15	PLAN D'EAU 245 : LA	81300	GRAULHET
UECH JEANNINE	le bugarel	81120 LAMILLARIE		4 300	20	SERBOULIE PLAN D'EAU 2949 : PUECH DE	81120	LAMILLARIE
EGOURD Alain	Les Condats	81300 BUSQUE		10 000		LA GOURG PLAN D'EAU 2681 : LECOU	81300	
IVIERE Jérôme	La Bouriasse	81300 GRAULHET		24 000		PLAN D'EAU 2250 : FONVIEILLE		LASGRAISSES GRAULHET
ODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET		6 900		PLAN D'EAU 2807 : MALAUREN:		
CEA THIELE	La Planque	81120 SIEURAC		23 200		PLAN D'EAU 3057 : PRAT GRANI		LABESSIERE-CANDEIL
AILLEFER Olivier	La Pieularié Vieille					- LA P PLAN D'EAU 2673 : PIEULARIE		SIEURAC
and an officer	La riculatie vielle	81300 LABESSIERE-CANDEIL		12 000	0	VIEILLE	81300	LABESSIERE-CANDEIL

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleve	urs		Caractéri	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
ALBINET PATRICK	Les Cabannes	81300 LABESSIERE-CANDEIL		500	40	agros (04780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES		24 000	35	agros (04780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (O4780680)	81300	LASGRAISSES	irrigation hors été
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		4 400	36	vialas (O4780820)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
CAEC DI EONTREAL	Counts	81440 SAINT-IIII IEN-DII-PUV		10.000	50	agros (04780500) ·	81300	GRAULHET	remplissage hivernal lac

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-H: périmètre n°107 – Bagas

campagne 2016

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

Caractéristiques du PE
V référence = 0,39 hm³
V demandé total = 0,28 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri pompe	stiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m^3/h)		CP	commune
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	10	barthèle (PM000004)	11220	JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combelasse	81440 LAUTREC		3 000	30	bagas (046-0400)	81440	LAUTREC
				2 000	30	bagas (046-0400)	81440	PEYREGOUX
BASCOUL Jean-Philippe	87 chemin de Bellevue	82440 REALVILLE	oui	600	20	bagas (046-0400)	81210	MONTFA
EARL ANMACLAU	Marlic	81570 CUQ		35 000	40	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81570	CUQ
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		19 150	40	bagas (O46-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		200	35	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
			oui	200	30	bagas (046-0400)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	bagas (046-0400)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
EARL de Lavergne	Lavergne	81570 CUQ		1 000	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ
EARL du CONDUCHE	Conduché	81440 LAUTREC		3 500	40	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
EARL DU MOULIN DE LARROOUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		40 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX
EARL EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
GAEC DE MARIBAL	MARIBAL	81440 JONQUIERES		15 680	15	poulobre (04610590)	11220	JONQUIERES
				30 800	35	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
				19 150	4	Affluent Poulobre 04611200	11220	JONQUIERES
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	Affluent Bagas 04611040	81440	LAUTREC
GAEC LA GUIRODELLE	La Guirodelle	81440 LAUTREC		2 500	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
JOOUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		28 725	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
			oui	28 725	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC
PY Jean-Pierre	Coustarral	81440 LAUTREC		1 915	20	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81440	LAUTREC
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D	81440 LAUTREC		5 000	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
RP 3X	EAU 1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		600	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 0,81 hm³

 V demandé total =
 0,65 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris	stiques des	prélèv	ements		dina na mana any amin'ny avon'ny ara-
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h		CP	
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC		4 200	15	PLAN D'EAU 4294 : BERJADE	81440	LAUTREC
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE		154 000	25	PLAN D'EAU 5266 : BORIO NOBO	81440	BROUSSE
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		18 500	0	PLAN D'EAU 2267 : LA BARTHELE	11220	JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combelasse	81440 LAUTREC		9 500	35	PLAN D'EAU 2338 : COMBELASSE	81440	LAUTREC
CLAUZEL Gilles	Les Bories	81440 LAUTREC		25 000	36	PLAN D'EAU 1838 : Les Bories	81440	LAUTREC
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		23 000	15	PLAN D'EAU 2548 : LA GUIRAUDIE	11220	JONQUIERES
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		40 000	40	PLAN D'EAU 2718 : BATIFOL	81440	LAUTREC
F151 () 1 11 11 11				2 500	40	PLAN D'EAU 3460 : ENGUILLOU	X 81440	LAUTREC
EARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		13 300	25	PLAN D'EAU 2073 : BELBEZE	81440	LAUTREC
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		10 938	0	PLAN D'EAU 2884 : LA GARDIE	81440	LAUTREC
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	PLAN D'EAU 2547 : LA ROQUE AVENTS	81440	PEYREGOUX
EARL DU SENTIER	Salvepoule	81440 LAUTREC		12 000	32	PLAN D'EAU 3019 : SALVEPOULI		LAUTREC
EARL FAGUET	Ricalens	81440 PUYCALVEL		19 900	15	PLAN D'EAU 2454 : CHÂTEAU DE RICALE	81570	CUQ
EARL LAMOTHE	La Mothe	81440 VENES		33 851	15	PLAN D'EAU 1931 : LA MOTHE	81440	VENES
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	PLAN D'EAU 2796 : LA GARRIGUE	81440	VENES
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		12 000	30	PLAN D'EAU 4286 : REBOUL	81440	LAUTREC
GAEC DE LA FERRASSIE	La Férrassié	81440 VENES		27 500	15	PLAN D'EAU 2780 : LA FERRASSIE	81440	VENES
GAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440	LAUTREC
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	PLAN D'EAU 2526 : LES NAUZES	81440	LAUTREC
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		30 000	30	PLAN D'EAU 3026 : BORIO NOVO	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC MILUNI	Berny 125, Route de Bresquières	81210 MONTFA		22 000	25	PLAN D'EAU 2407 : BERNY	81210	MONTFA
				9 200	0	PLAN D'EAU 2747 : LA BORIE BASSE	81210	MONTFA
RP 3X	1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		12 960	30	PLAN D'EAU 4241 : LE GOUTI	81440	VENES
				5 000	30	PLAN D'EAU 5991 : LA MIEULE BASSE	81440	VENES
CEA ORMIERE	SANS LUI	81440 VENES		7 000	40	PLAN D'EAU 1230 : FENAYROLS	81440	LAUTREC
DUI HET ICAN MADO				7 000	40	PLAN D'EAU 6196 : FENAYROLS	81440	LAUTREC
RULHET JEAN MARC	17 RUE ALBERT 1ER	81000 ALBI		28 500		PLAN D'EAU 1969 : LENGARI	81440	LAUTREC
ERGES Didier	Risoulières	81440 JONQUIERES		29 000	33	MISOUCIERES	11220	JONQUIERES
				4 000		PLAN D'EAU 2953 : RISOULIERES	11220	JONQUIERES

2016-2017

Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des Volume	débit				
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m^3/h)		CP	commune	usage
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		24 895	10	barthèle (PM000004)	11220	JONQUIERES	irrigation hors été
BARDOU Gaēl	Combelasse	81440 LAUTREC		5 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
				3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL ANMACLAU	Marlic	81570 CUQ		30 000	40	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		6 511	100	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		28 725	40	bagas (O46-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
EARL DE BATIFOL	BATIFOL.	81440 LAUTREC		39 200	40	Ruisseau de Gandalives du Bridou	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
EARL DE LAGARDIE	Lagardle	81440 LAUTREC		7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	Irrigation hors été
			aui	9 575	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			aui	7 660	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL de Lavergne	Lavergne	81570 CUQ		1 000	25	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL du CONDUCHE	Conduché	81440 LAUTREC		1 500	40	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	cuq	irrigation hors été
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	saborgues (O4610520)	81440	VENES	remplissage hivernal lac
GAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		10 000	18	Affluent Bagas O4611040	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
GAEC LA GUIRODELLE	La Guirodelle	81440 LAUTREC		2 500	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
JOOUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		19 150	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	19 150	35	paulobre (04610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D EAU	81440 LAUTREC		15 320	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été

• Annexe 1-I : périmètre n°108 – Thoré Amont

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE		
V référence =	0,13 hm³	
V demandé total =	0,13 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	

Caractéristiques des préleveurs				istiques des prélè V AUP déb		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
auquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET		36 000	30	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81200	MAZAMET
RL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		9 450	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE
AEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		75 000	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE
épinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (O4320660)	81200	MAZAMET

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,03 hm³
V demandé total =	0,03 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

<u>Caractéristiques des préfeveurs</u>		tiques des		ments				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE COUFFINS	Couffins	34220 COURNIOU		20 000	25	lac rivière Le Thoré	34220	COURNIOU
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		4 600	20	PLAN D'EAU 2535 : CAMPROUX	81240	LACABAREDE
MONTAGNE François	7 Lou Terme	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		3 600	20	PLAN D'EAU 2334 : FONBELEGOU	81290	LABRUGUIERE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleve		Caractéri: pompe	stiques des Volume	prélèvei débit	ments				
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m^3/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Cauquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET		5 000		Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)			irrigation hors été
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		11 400	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		91 233	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (04320660)	81200	MAZAMET	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-J: périmètre n°118 – Tescou

campagne 2016

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 caractéristiques du PE

 V référence =
 1,48 hm³

 V demandé total =
 0,76 hm³
 (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs		<u>Caractéristiques des prélèvements</u> pompe V AUP débit adresse CP commune mobile (m²) (m²/h) nom milieu					CP	commune	
préleveur	adresse Les Viguiers 509 route des		modile			Casier BRGM 99 UG TARN 118	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
ALCOUFFE Jean-Luc	Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	ACC			
LET Etienne	Le Suquet Est 1311 route de Villebrumier	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	25	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
LANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC		1 345	30	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC	
LATCHE OLIVIER	1221 ROUTE D ALBI	82230 VERLHAC-TESCOU	oui	3 000	20	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESCOU	
ORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		28 000	35	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
RINGER Raymond	2050 Route de La Salvetat Belmon	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	10	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
AGNAC ROUGES Laurent	314 RD8 LASALVETAT- MONCLAR	82230 SALVETAT-BELMONTET		8 000	10	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
APOEN Guy	LEGUILLE	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
ORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		6 000	20	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC	
UMERLATO David	3293 rte de Puylauron -	82370 VARENNES		16 000	20	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
OFFERENCE DAVIG	Roucayrol	320.0		16 000	25	TESCOU non real	31450	VARENNES	
EDENICOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		16 000	20	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
ERENCOURT Philippe ARL DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSE		6 725	5	tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN	
IRL DE JANSAVIS	bacanet	STORE FIONT DONASSIE		6 725	5	peyrillottes (O4960560)	81630	MONTDURAUSSE	
	2835 route de Varennes -	22220 VERI HAC TECCOH		2 000	10	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESCOU	
ARL DE LA GRAVETTE	La Gravette 903 Route Salvetat	82230 VERLHAC-TESCOU			70	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
ARL DE PITOUS	Belmontet Borie - Quartier de	82370 SAINT-NAUPHARY		56 000					
ARL DELMAS	Teyssode 1045 CHEMIN DE	81800 RABASTENS		6 000	30	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
ARL DU BESSOU	LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU		6 725	15	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
				9 415	20	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
				6 400	10	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESCOU	
RL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		20 000	25	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
RL LE PETIT TRUFFIE	484 chemin Truffié - Le Petit Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		32 000	40	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
RL LE REC		82230 SALVETAT-BELMONTET		24 000	30	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
	PIGNE			28 000	35	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
RL LE RELAI	2367 ROUTÉ D ALBI	81630 MONTGAILLARD		22 790	60	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
RL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet		oui	44 800	56	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
AEC Belot	Les Linasses	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		18 300	35	tescou (O49-0430)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCO	
		82370 SAINT-NAUPHARY		40 000	50	TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESCOU	
EC DE LAS LANDES	3661 route de Charros	82370 SAINT-NAOPHART		2 000	16	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82370	SAINT-NAUPHARY	
AEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		3 000	15	TESCOUNET non real	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
ace be wither				7 680	12	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
AEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
REC DES TILLEULS	Nauphary	62000 FIGHTAGDAN		24 000	30	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
	4905 RTE DE ST								
AEC DU COUTET	NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		24 000	30	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
				21 600	27	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
				16 000	20	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
EC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		18 157	17	tescou (049-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN	
EC DU MANSE	908 camp de Mansé	82230 GENEBRIERES		12 000	15	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
EC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		3 000	15	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
urmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSE		2 000	30	tescounet (04970500)	81630	MONTDURAUSSE	
DRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		20 000	25	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
JARIGE Patrick	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	82000 MONTAUBAN	oui	2 400	3	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
UR JEAN-CLAUDE	LES BRAGARDS	81630 SALVAGNAC		11 520	18	TESCOUNET non real	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
ONCERET Didier	Les Camboulasses	81630 SALVAGNAC	oui	5 000	20	tescounet (04970500)	81140	PUYCELCI	
			oui	5 380	20	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC	
ONTILLET Didier	2810, Chemin de Foulquié	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
RTIER Marie Josephe et Michel	1105 route du Fau -	82000 MONTAUBAN		12 000	15	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
	Belcayre			7 500	15	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN-	82000	MONTAUBAN	
OUJOL Jérôme	Les guirguis	81630 MONTGAILLARD	oui	5 000	30	AVEYRON PE nº118 ACC tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
EA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		672	20	tescounet (04970500)	81630	MONTDURAUSSE	
	451 chemin de Saint-	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
CEA VERGERS DE SAINT LAURENT /OBODNY ALAIN	Laurent 900 ROUTE DE			15 000		TESCOU	31340	BORN	
		31340 BORN			15				

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE		
V référence =	0,07 hm ³	
V demandé total =	0,05 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

aractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
ERTRAND Jean	400 Route de Reynies	82370 SAINT-NAUPHARY		6 000	20	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82370	SAINT-NAUPHARY
ARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		15 000	18	Casier BRGM 99 - TESCOU NON REAL DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	30	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
AEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Monclar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		1 150	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82230	VERLHAC-TESCOU
ACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	8	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ARL DECOVERTE	Les Ratiers, Saint Gérard	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	4	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN
CHIEVENE Eric	BEAUSOLEIL BAS 1053 route d'Albi	82000 MONTAUBAN		3 200	4	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN- AVEYRON PE nº118 DEC	82000	MONTAUBAN
VOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		1 500	10	Puits 31 UG 118 DEC	31340	BORN

campagne 2016

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 3,58 hm³

 V demandé total =
 2,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	13 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m	Caractério	tiques des	prélève	ments		
	nd	CP commune	pompe mobile	V AUP	débit (m³/h)		СР	commune
préleveur AIRASCA Gerard	adresse LA TAUGE' 1692 Route de	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	modile	2 400	18	Plan d'eau 82001647 (2400	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
	St Etienne de Tulmont Les Viguiers 509 route des	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	m³) Plan d'eau 82000531 (4000	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ALCOUFFE Jean-Luc	Viguiers Le Suquet Est 1311 route	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	0	m³) Plan d'eau 82000594 (8000	82370	SAINT-NAUPHARY
ALET Etienne	de Villebrumier Les Roussels Coudougnol	81630 SAINT-URCISSE		55 000	120	m³) PLAN D'EAU 2056 : LES	81630	SAINT-URCISSE
ASA PEYRILLOTTE	•	82800 VAISSAC		105 000	480	ROUSSELS Plan d'eau 82001980 (604000	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ASAI DU GOUYRE - TORDRE - GAGNOL BLANC Christian	MAIRIE Lacanal	81630 SALVAGNAC		11 000	30	m ³) PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		7 500	25	Plan d'eau 82000600 (7500 m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
BOUISSOU JOEL	600 CHEMIN JOUKIL	82000 MONTAUBAN		7 500	15	Plan d'eau 82000155 (7500	82000	MONTAUBAN
BRIAN Jacky	LE FUSTIER	82230 SALVETAT-BELMONTET		80 000	0	m ³) Plan d'eau 82001314 (80000 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
,				25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000	82370	SAINT-NAUPHARY
CAMPREDON Philippe	La Fore	81630 SAINT-URCISSE		54 500	40	m³) PLAN D'EAU 2228 : LAGASSAT	81630	MONTDURAUSSE
CANDELA Robert-Christian	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		22 600	70	PLAN D'EAU 2774 : COMBALADI	E 81310	LISLE-SUR-TARN
CAPOEN Guy	LEGUILLE	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		4 000	25	Plan d'eau 82000741 (2000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
CAVANHAC Eric	CARLES 515 ROUTE DE MONBERON	82370 VARENNES		27 800	30	Plan d'eau 82001803 (27800 m³)	31450	VARENNES
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		13 800	20	PLAN D'EAU 2728 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC
CUMERLATO David	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	82370 VARENNES		8 000	26	Plan d'eau 82000596 (8000 m³)	31450	VARENNES
DARIOS François	Le Bourg TAILLEFER 45 CHEMIN DE	81630 MONTDURAUSSE		38 430	42	PLAN D'EAU 3459 : ROUX Plan d'eau 82000378 (9000	81630	MONTDURAUSSE
DAURES Bernard	BOISEL	82370 VILLEBRUMIER		4 000	0	m³) Plan d'eau 82001820 (4000	82370	VILLEBRUMIER
	MOULIN DE TRAPASSOU			800	0	m³)	82370	VILLEBRUMIER
DAURES Jean-Francois	423 Route de Saint Etienne de T	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	0	Plan d'eau 82001160 (12000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		25 000	20	Plan d'eau 82000627 (25000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
DOUMAYROU Jean-Paul	379 Route de Mondar	81630 MONTGAILLARD		14 000	30	PLAN D'EAU 2356 : LES BARREAUX	11330	MONTGAILLARD
EARL CASTELLA	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	82230 SALVETAT-BELMONTET		25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DE BEL AIR	518 Chemin de Bellegarde	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82001774 (20000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
				12 000	0	Plan d'eau 82001775 (12000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DE FUSTERIE	188 IMPASSE FUSTERIE	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	30	Plan d'eau 82001158 (30000 m³)	82370	CORBARIEU
				5 000	30	Plan d'eau 82001159 (5000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSE		19 890	25	PLAN D'EAU 2020 : LE TRAVERS	5 81630	MONTDURAUSSE
				11 160	25	PLAN D'EAU 2315 : LA CANAL	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
EARL DE LA GARENNE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	81630 MONTDURAUSSE		33 450	30	PLAN D'EAU 2570 : LA GAERNN	E 81630	MONTDURAUSSE
				3 500	30	PLAN D'EAU 3139 : LA GARENN	E 81630	MONTDURAUSSE
EARL DE LA GRAVETTE	2835 route de Varennes - La Gravette	82230 VERLHAC-TESCOU		6 000	10	Plan d'eau 82000595 (6000 m ³)	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL DE MIROULENS	Miroulens	81140 PUYCELCI		16 300	30	PLAN D'EAU 2168 : MIROULENS	81140	PUYCELCI
EARL DE PITOUS	903 Route Salvetat Belmontet	82370 SAINT-NAUPHARY		35 000	80	Plan d'eau 82001768 (35000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS		10 000	30	PLAN D'EAU 2926 ; PEXOMANQUIE	11330	MONTGAILLARD
EARL DES ROUGERES	1285, Les Vacans	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		11 000	10	Plan d'eau 82001650 (35000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU		20 000	40	PLAN D'EAU 5656 : LE PECH (CARDONE D	11330	MONTGAILLARD
				20 000	40	Plan d'eau 82001825 (20000 m³)	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL DU BUSQUET MOREL Didier	810 Route de la pacarre	82370 VARENNES		0	0	Plan d'eau 82001818 (39300 m³)	31450	VARENNES
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	oui	30 000	40	Plan d'eau 82000444 (30000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL DU LAC	2095 VC5 LES VERGNES	82230 SALVETAT-BELMONTET		21 000	0	Plan d'eau 82001311 (26000 m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
EARL DU NADALOU	1561 Route de la Vinouze	82230 VERLHAC-TESCOU		30 000	50	Plan d'eau 82001827 (30000 m³)	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL ESCUDIE	LDT COMMUNAL	82230 VERLHAC-TESCOU		2 400	0	Plan d'eau 82000309 (2400 m³)	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL FORESTIE	Lafitan 3471 route de Verlhac-Tescou	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	80	Plan d'eau 82001767 (45000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL GAY XAVIER	191 ROUTE DE BEAUVAIS	81630 MONTGAILLARD		14 000	15	PLAN D'EAU 2117 : LA MERCADERIE	11330	MONTGAILLARD
				18 000	40	PLAN D'EAU 2206 : LES BAUDIES	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU
EARL LE PETIT TRUFFIE	484 chemin Truffié - Le Petit Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		30 000	30	Plan d'eau 82000598 (30000 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL LE RELAI	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		42 000	60	PLAN D'EAU 2337 : LE RELAIS Plan d'eau 82001770 (5000	81630	SAINT-URCISSE
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY		5 000	40	m³) Plan d'eau 82001769 (40000	82000	MONTAUBAN
				40 000	40	m³) PLAN D'EAU 5038 : LES	82000	MONTAUBAN
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		8 000	35	FONCETS Plan d'eau 82000024 (90000	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
				90 000	60	m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		19 029	30	PLAN D'EAU 3845 : PEYRET	81630	SALVAGNAC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 3,58 hm³

V demandé total = 2,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements							
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h) nom milieu	СР	commune		
EARL SAINT AUBIN	3177 ROUTE DE MONTAUBAN	82370 VARENNES		30 000	100	Plan d'eau 82001123 (30000	82370	SAINT-NAUPHARY		
EARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959 Chemin de sigoulene	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000	18	m³) Plan d'eau 82001772 (12000	82370	SAINT-NAUPHARY		
EURL CAMALET PHILIPPE	SAINT JEROME	81140 CASTELNAU-DE-		60 000	0	m³) PLAN D'EAU 3127 : LASSALE	81140			
FERRET Salvador	Las Bartolos	MONTMIRAL 81630 MONTGAILLARD		29 280	30	PLAN D'EAU 3042 : LES		CASTELNAU-DE-MONTMIRAL		
FRESQUET David		in 82370 SAINT-NAUPHARY				CARRATS - LAS Plan d'eau 82000339 (80000	11330	MONTGAILLARD		
GAEC ALBENGE FILS	Terroux 2000, Route du			80 000	30	m³)	82370	SAINT-NAUPHARY		
	lescou 3012 route de Mondar -	81630 SAINT-URCISSE		46 900	70	PLAN D'EAU 2344 : TERROUX	81630	SAINT-URCISSE		
GAEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER GAEC DE NATALIS	Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		500	4	Plan d'eau 82005708 (500 m	³) 82230	VERLHAC-TESCOU		
GALC DE MATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 905	20	PLAN D'EAU 2958 : TOUPINE Plan d'eau 82001658 (75000	81630	MONTDURAUSSE		
			oui	37 000	15	m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY		
				10 000	20	Plan d'eau 82001657 (10000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY		
				33 500	12	Plan d'eau 82000221 (33500 m3)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY		
GAEC DE PECHEVY	851 impasse de pechevy	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		120 000	15	Plan d'eau 82001656 (120000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY		
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC	31620 FRONTON		19 500	0	Plan d'eau 82000179 (19500 m³)	31450	VARENNES		
GAEC DES GISCARDS	Pech Agut	81630 SALVAGNAC		72 000	15	PLAN D'EAU 2720 : LOUVIGNE	81630	SALVAGNAC		
				4 050	15	PLAN D'EAU 2784 : LES GISCARDS	81630	SALVAGNAC		
				13 500	15	PLAN D'EAU 3059 : MADALO	81630	SALVAGNAC		
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint- Nauphary	82000 MONTAUBAN		40 000	30	Plan d'eau 82001211 (34000 m³)	82000	MONTAUBAN		
GAEC DU COUTET	4905 RTE DE ST NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		4 300	15	Plan d'eau 82000624 (4300	82000	MONTAUBAN		
GAEC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		6 000	20	PLAN D'EAU 2677 : MOULIN DE	S 81310	LISLE-SUR-TARN		
GAEC Garbillot	Garbillot bas	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		25 000	30	PLAN D'EAU 2129 : CARBILLOT	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU		
GAEC LA VIE BIO	399 impasse de BRAY	81630 MONTGAILLARD		50 000	50	BAS PLAN D'EAU 1962 : BRAY	11330	MONTGAILLARD		
				21 940	30	PLAN D'EAU 2610 : LE FOSSE	81630	MONTDURAUSSE		
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		11 000	15	PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEA		MONTGAILLARD		
Gourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSE		11 900	30	PLAN D'EAU 2213 : TARFUME	81630	MONTDURAUSSE		
CHARD Alain	Barat	81310 LISLE-SUR-TARN		16 000	0	PLAN D'EAU 2638 : BALJALADE				
NDIVISION LINAS SERGE ET JEROME	ROUTE DU VILLAGE	81630 MONTDURAUSSE		16 000	0	Plan d'eau 82001312 (16000	82230	CASTELNAU-DE-MONTMIRAL		
				5 000	0	m³) Plan d'eau 82001313 (5000		SALVETAT-BELMONTET		
NDIVISION VERNET DENIS ET VACCARELLI		81630 SAINT-URCISSE				m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET		
CARINE OURDES Francis	DE MONTCLAR 2801, Route Saint-			5 000		PLAN D'EAU 5326 : CEPET Plan d'eau 82001946 (15000	81630	SAINT-URCISSE		
'Hostis Jean-Yves	Nauphary	82370 VILLEBRUMIER		15 000	25	m³)	82370	VILLEBRUMIER		
ACAN André	1375 route de Montauban La Montête			15 000		Plan d'eau 31_2008_0252 PLAN D'EAU 2536 : LE MOULIN	31340	BORN		
ACAN AIME	La Montete	81630 MONTDURAUSSE		4 200	30	DE TRUS	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN		
				33 000		PLAN D'EAU 2901 : MONTETE	81630	MONTDURAUSSE		
ACIN Many				1 500		PLAN D'EAU 2966 : LA MONTETE	81630	MONTDURAUSSE		
ACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	13	Plan d'eau 82005266 (10000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY		
				3 500		Plan d'eau 82005714 (3500 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY		
	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		22 000		PLAN D'EAU 2205 : LA DAGUE	11330	MONTGAILLARD		
AGARRIGUE Didier		81630 MONTDURAUSSE		35 530	40	PLAN D'EAU 2314 : LA GRAVASSE	81630	MONTDURAUSSE		
	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	82000 MONTAUBAN		1 000		Plan d'eau 82000628 (1000 m³)	82000	MONTAUBAN		
	les plaines	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		26 000		PLAN D'EAU 2217 : REBIRAT	81140	PUYCELCI		
ETHIMONNIER Nadine	1750 chemin du Salut	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000		Plan d'eau 82000118 (10000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY		
	Les Camboulasses	81630 SALVAGNAC		83 500		PLAN D'EAU 1873 : LES CAMBOULASSES	81140	PUYCELCI		
	Ginies 2194 Rte de St Etiene de Tulmont	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82000187 (20000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY		
		81630 MONTGAILLARD		10 000	30	PLAN D'EAU 2329 : LES	11330	MONTGAILLARD		
RADIER Françis	Les Viatges	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN				GUIRGUIS PLAN D'EAU 2324 : LE RIVALOU		SAUZIERE-SAINT-JEAN		
				16 000		PLAN D'EAU 2349 : LE VIATGES		SAUZIERE-SAINT-JEAN		
CEA BENESCHI GRANIER	CENDRAL Nº 5	81630 SALVAGNAC						SAUZIERE-SAINT-JEAN SALVAGNAC		
		82230 SALVETAT-BELMONTET			20 1	Plan d'eau 82000601 (2500	81630 82230			
					20 !	m³) Plan d'eau 82005250 (4800		SALVETAT-BELMONTET		
					20 !	n³) Man d'eau 82005251 (7500	82230	MONCLAR-DE-QUERCY		
CEA DEC COTEANN	2183 chemin des Rieux -				20 [n³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY		
SEA DES COTEAUX	Gachou Domaine du Pech 131	82370 VILLEBRUMIER		150 000		Plan d'eau 82001823 (150000 n³)	31450	VARENNES		
	IMPASSE DU PECH	81630 MONTGAILLARD		70 000	80 1	PLAN D'EAU 1826 : RUFFEL	11330	MONTGAILLARD		
				88 000	150 F	PLAN D'EAU 1977 : LA BASTIDE	11330	MONTGAILLARD		
		1								
interest the	BEAUSOLEIL BAS 1053 oute d'Albi 900 ROUTE DE	B2000 MONTAUBAN		3 200		Plan d'eau 82001082 (1300 n³)	82000	MONTAUBAN		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	3,58 hm³	
V demandé total =	2,68 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	medicine experience and consideration of the real energy of the experience of the experience	

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri	stiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m^3/h)	nom milieu	CP	commune
THAU Jean-Pierre	Pain de Sucre 1720 chemin Virlande	82370 SAINT-NAUPHARY		23 000	27	Plan d'eau 82001536 (23000 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY
TONNAIRE Guillaume	3349 route de Saint- Etienne	82370 SAINT-NAUPHARY		800	50	Plan d'eau 82005716 (800 m ³) 82370	SAINT-NAUPHARY

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - tout type de prélèvement

			ments	<u>prélève</u> débit	tiques des Volume	Cara		5.	Caractéristiques des préleveurs
usago	commune	CP		(m^3/h)	(m³)	mot	CP commune	adresse	préleveur
printemps / antige	SAINT-NAUPHARY	82370	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	30	1 000		82370 SAINT-NAUPHARY	400 Route de Reynies	BERTRAND Jean
irrigation hors éte	SALVAGNAC	81630	PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	30	11 000		81630 SALVAGNAC	Lacanal	BLANC Christian
remplissage hivernal la	VERLHAC-TESCOU	82230	TESCOU realimente	20	0	r	82230 SALVETAT-BELMONTET	LE FUSTIER	BRIAN Jacky
remplissage hivernal la	SALVETAT-BELMONTET	82230	TESCOUNET non real	180	830 000		82000 MONTAUBAN	BD HUBERT GOUZE	CONSEIL GENERAL SERVICE ENVIRONNEMENT
remplissage hivernal la	SALVAGNAC	81630	tescou (O49-0430)	20	5 380		81630 SALVAGNAC	St Martin	CORBIERE Michel
printemps / antige	SAINT-NAUPHARY	82370	TESCOU realimente	30	1 000		82370 VARENNES	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	CUMERLATO David
remplissage hivernal lad	SAINT-URCISSE	81630	nougarède (O4960700)	50	12 000		81630 MONTGAILLARD	379 Route de Monclar	DOUMAYROU Jean-Paul
remplissage hivernal lac	VERLHAC-TESCOU	82230	TESCOU realimente	20	0	-	82230 SALVETAT-BELMONTET	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	EARL CASTELLA
irrigation hors été	SAUZIERE-SAINT-JEAN	81630	tescou (O49-0430)	5	2 690		81630 MONTDURAUSSE	Bacanet	EARL DE JANSAVIS
irrigation hors été	MONTDURAUSSE	81630	peyrillottes (O4960560)	5	3 360			1222 00175 05	
remplissage hivernal lac	MONTDURAUSSE	81630	tescounet (O4970500)	30	16 140		81630 MONTDURAUSSE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	EARL DE LA GARENNE
remplissage hivernal lac	SAINT-NAUPHARY	82370	TESCOU realimente	50	35 000		82370 SAINT-NAUPHARY	903 Route Salvetat Belmontet	EARL DE PITOUS
irrigation hors été	MONTGAILLARD	11330	tescou (O49-0430)	15	3 360		82230 VERLHAC-TESCOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	EARL DU BESSOU
irrigation hors été	MONTGAILLARD	11330	tescou (O49-0430)	20	4 707				
remplissage hivernal lac	MONCLAR-DE-QUERCY	82230	GAGNOL	40	20 000		82230 MONCLAR-DE-QUERCY	2965 route de Vaissal	EARL DU GAGNOL
irrigation hors été	MONCLAR-DE-QUERCY	82230	Casier BRGM 99 - TESCOU NON REAL DEC	18	2 000				
remplissage hivernal lac	VERLHAC-TESCOU	82230		50	20 000		82230 VERLHAC-TESCOU	1561 Route de la Vinouze	EARL DU NADALOU
irrigation hors été	MONTGAILLARD	11330	tescou (049-0430)	60	19 300		81630 MONTGAILLARD	2367 ROUTE D ALBI	EARL LE RELAI
irrigation hors été	SAUZIERE-SAINT-JEAN	81630	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)	30	10 000		82230 MONCLAR-DE-QUERCY	954 ROUTE DES VIGUIERS	EARL LES VIGUIERS
remplissage hivernal lac	MONCLAR-DE-QUERCY	82230	GAGNOL	50	50 000		21522 85111112 215		
irrigation hors été	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	81630	tescou (O49-0430)	35	9 150		81630 BEAUVAIS-SUR- TESCOU	Les Linasses	GAEC Belot
remplissage hivernal lac	MONCLAR-DE-QUERCY	82230	GAGNOL	12	7 680		82230 MONCLAR-DE-QUERCY	3334 route de Vaissac	GAEC DE NATALIS
remplissage hivernal lac	MONTAUBAN	82000	TESCOU realimente	40	40 000		82000 MONTAUBAN	5365 route de Saint- Nauphary	GAEC DES TILLEULS
remplissage hivernal lac	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	81630	coulerc (O4960760)	30	16 140		81630 BEAUVAIS-SUR- TESCOU	Garbillot bas	GAEC Garbillot
remplissage hivernal lac	MONTGAILLARD	11330	tescou (O49-0430)	15	8 070		81630 MONTGAILLARD	253 grand rue	GAEC LOU PAIS BIO
irrigation hors été	MONTGAILLARD	11330	PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEAU		11 000				
remplissage hivernal lac	MONTDURAUSSE	81630			2 000		81630 MONTDURAUSSE	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	Sourmanel Richard
irrigation hors été	SAINT-URCISSE	81630	PLAN D'EAU 5326 : CEPET	16	5 000	İ	81630 SAINT-URCISSE	BACCOULET 2141 BOUTE	NDIVISION VERNET DENIS ET ACCARELLI KARINE
remplissage hivernal lac	BORN	31340	Plan d'eau 31 2008 0098	0	15 000		31340 BORN	1375 route de Montauban	'Hostis Jean-Yves
remplissage hivernal lac	BORN	31340	TESCOU	0	15 000			rionaddan	
remplissage hivernal lac	MONTGAILLARD	11330	tescou (049-0430)	25	22 000		81630 MONTGAILLARD	833 ROUTE D ALBI	ADRECH OLIVIER
remplissage hivernal lac	SALVAGNAC	81630	tescou (O49-0430)	20	10 760		81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN	Les Viatges	RADIER Françis
irrigation hors été	LISLE-SUR-TARN	81310	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)		3 000		81310 LISLE-SUR-TARN	Les Ratiers, Saint Gérard	ARL DECOVERTE
irrigation hors été	MONTDURAUSSE	81630	tescounet (O4970500)	20	672		82230 SALVETAT-BELMONTET	DARIOS	CEA DE DARIOS
-		31340	TESCOU :			1	31340 BORN	900 ROUTE DE	VOBODNY ALAIN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-K : périmètre n°137 – Ardial (ou En Guibaud)

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,08 hm³
V demandé total =	0,04 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs	Caractéristiques des préleveurs			tiques des		ements	···	
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		14 200	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS	oui	14 000	40	alric (beral den alric) (04640540)	81700	PUYLAURENS
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		775	10	ardialle (CB000064)	81700	PUYLAURENS
				775	18	ardialle (CB000064)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (04640540)	81700	PUYLAURENS
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES- PRES		4 000	16	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	0,002 hm³
V demandé total =	0,002 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

caractéristiques du PE									
/ référence =			002 hm³						
demandé total =		0,	002 hm³	(le volume	ci-après	s est éga	l au volume dem	andé)	
			PERSONAL PROPERTY.		Committee.				
aractéristiques des préleveurs			Caractéri	stiques des	prélève	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	stiques des V AUP (m³)	(m³/h)	1	nom milieu	СР	commune
ontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS		2 000	30	Nappe a	rdialle (CB000064)	DEC 81700	PUYLAURENS
			ł						
			İ						
			ļ						

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	0,40 hm ³	
V demandé total =		(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	200 x 200 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	

Caractéristiques des préleveurs				tiques des	prélève			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)		СР	commune
AUSSENAC Joel	La Bruyerette	81440 LAUTREC		17 000	0	PLAN D'EAU 1986 : EN BERAL D'ARDIAL	81700	PUYLAURENS
CHERBOURG Martine	Raffanel	81700 SAINT-GERMAIN-DES- PRES		5 000	24	PLAN D'EAU 2392 : RAFFANEL	81700	PUYLAURENS
COUZINIER ERIC	La Vacarie	81700 PUYLAURENS		37 800	0	PLAN D'EAU 1850 : RAYSSAC	81700	PUYLAURENS
EARL D'AL TERME	Montgagnes	81700 PUYLAURENS		6 000	0	PLAN D'EAU 2439 : LES MONGANES	81700	PUYLAURENS
EARL D'EN THOMIERES	En Thomlères	81220 PRADES		30 000	30	PLAN D'EAU 2625 : PUECH AURIOL	81220	PRADES
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		13 500	0	PLAN D'EAU 2474 : LARROQUE	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
EARL DU BARENS	EN AGASSET	81700 PUYLAURENS		25 000	50	PLAN D'EAU 1849 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
				10 000	50	PLAN D'EAU 3157 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
ESTEVE Jérôme	En Mancet	81700 PUYLAURENS		12 300	15	PLAN D'EAU 2271 : EN MANCET	81700	PUYLAURENS
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		58 000	30	PLAN D'EAU 2768 : IMMORTELL	E 81700	PUYLAURENS
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		11 200	4	PLAN D'EAU 2664 :LA ROUSELI	E 81700	PUYLAURENS
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		30 000	40	LAC EARL EN PAGES L1688	81700	PUYLAURENS
				20 000	0	PLAN D'EAU 5237 : TALABEL	81700	PUYLAURENS
GAEC GATIMEL	Métairie Grande	81110 SAINT-AMANCET		18 000	15	PLAN D'EAU 3109 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
				3 000	15	PLAN D'EAU 3110 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
GOS Stéphane	Bosc Roudil	81700 PUYLAURENS		7 187	15	PLAN D'EAU 2887 : BOSC ROUDIL	81700	PUYLAURENS
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		16 000	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES- PRES		4 000	16	PLAN D'EAU 1955 : EN ROQUES	81700	PUYLAURENS
/IALAN Jean Luc	ALRIC-BAS	81700 PUYLAURENS		16 500	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS

2016-2017

Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - tout type de prélèvement

Caractéristiques des prélev	eurs		Caractéri pompe	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		9 750	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		9 000	4	Saint estephe (CB000183)	81700	PUYLAURENS	remplissage hivernal lac
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		7 000	40	LAC EARL EN PAGES L1688	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
			oui	7 000	40	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		3 840	10	ardialle (CB000064)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
	•			3 840	18	ardialle (CB000064)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
Pontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS		4 875	30	Nappe ardialle (CB000064) DEC	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES-		3 250	16	alric (beral den alric) (04640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-L: périmètre n°138 – Durenque

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

ractéristiques du PE		
éférence =	0,30 hm ³	
lemandé total =	0,24 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>				tiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC		40 000	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
				37 500	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE
				30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE		50 000	80	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC		50 000	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE		2 590	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 0,14 hm³

 V demandé total =
 0,05 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs préleveur	adresse	CP commune	Caractéris pompe mobile	stiques des V AUP (m³)	prélève débit (m³/h)		CP	commune
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		4 900		PLAN D'EAU 2541 : LA POUSSARIE	12320	NOAILHAC
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE		44 600	37	PLAN D'EAU 1929 : GASQUIGNOLES	81090	VALDURENQUE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

2016-2017

Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs	i		Caractéri pompe	stiques des Volume	prélèvei débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m3/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC		40 000	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
				37 500	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été
				30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC		5 000	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE		3 500	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-M : périmètre n°176 – Tarn Aval

campagne 2016

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			pompe	v AUP	débit		cn.	
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu agout de la confluence du dadou	CP	commune
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		21 450	42	a la confluence du tarn		GIROUSSENS
ALBERT Jean-François	17, La Fourézié	81570 FREJEVILLE		15 710	25	Nappe d'accompagnement agout (040250)	81570	FREJEVILLE
ALLIGNET SAMUEL	2042 ROUTE DE	31380 MONTJOIRE		3 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE
AMIEL Solange	BESSIERES Pomarède	81120 REALMONT		40 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
ANTONIOLLI Jean-Pierre	2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		4 000	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				65 400	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	250 20	TARN partie 82 siès (04750500)	82200 81120	MOISSAC ROUMEGOUX
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX 81660 PONT-DE-LARN	oui	5 000 1 000	4	fargues (O4380580)	81660	PONT-DE-LARN
ARNAUD Simone ASA DE LA PLAINE DE BUZET SUR TARN	St Baudille MAIRIE	31660 BUZET-SUR-TARN		3 200 000	2 460	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
ASA de Montans Peyrole (projet collectif)		81310 PARISOT		2 250 000		Tarn DPF (O0100)	12700	LOUPIAC
ASA de PARISOT	5 Place du lavoir			300 000	280	dadou (O47-0400)	81390	SAINT-GAUZENS
ASA DE SAINT GAUZENS	MAIRIE DE SAINT GAUZENS				400	agout (040250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASA de ST-PAUL	En Clergue	81220 PRADES		450 000 300 000	240	agout (040250)	81220	VITERBE
ASA des Blaines de Viterhe	Le Fieu La Peyruque	81500 FIAC 81220 VITERBE		210 000	255	agout (O40250)	81220	VITERBE
ASA des Plaines-de-Viterbe	LES MASSOLS CHEZ MR	81500 GIROUSSENS		1 788 000	1 330	agout de la confluence du dadou	81500	GIROUSSENS
ASA GIROUSSENS	RODIER CLAUDE Mairie de Puybegon - Le					à la confluence du tarn	81300	GRAULHET
ASA GRAULHET BRIATEXTE	Village	81390 PUYBEGON		80 000	120	dadou (047-0400)		LABASTIDE-DE-LEVIS
ASA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		240 000	360 375	Tarn DPF (O0100) Tarn DPF (O0100)	81150 81310	LISLE-SUR-TARN
ASA LADIN	159 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		426 000 810 000	720	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
ASA LOUPIAC	SANSOT CHEZ Miquel Lione						81600	RIVIERES
ASA RIVIERES ASA SAINT VICTOR Chez Mme Isabelle	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tarn DPF (O0100)		COUFOULEUX
BARDOU	Condel-Belmont	81800 GRAZAC		475 897	446	Tarn DPF (O0100) agout de la confluence du dadou	81800	
ASA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES- LAVAUR		1 500 000	1 620	à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
ASA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370	SAINT-SULPICE
ASAI DE BRASCOU	281 GRAND RUE MAIRIE	82370 ORGUEIL		300 000	450	TARN partie 82	82370	ORGUEIL
ASAI DE VALENCE D'AGEN ET DES COTEAUX DU MOISSAGAI	25 RUE DE LA REPUBLIQUE	82400 VALENCE D'AGEN		2 778 000	2 500	TARN partie 82	82200	LIZAC
ASAI DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		500 000	720	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
ASAI DES TERRASSES DU TARN	Domaine SAUMACHEZ 2005 route de Nohic	31620 FRONTON		2 000 000	3 160	TARN partie 82	82370	NOHIC
ASAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE	82710 BRESSOLS		1 000 000	810	TARN partie 82	82710	BRESSOLS
ASL AVENS	LAVAUR Le Fresquet	81600 GAILLAC	oui	300 000	200	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC
ASL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE	81600 MONTANS		600 000	360	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
ASL FERRAL FAGES	DES CHENES 8 CHEMIN DE LA SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O0100)	12550	SAINT-JUERY
ASL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-		70 000	210	agout (O40250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASL ROUFFIN	Baynac	JOUX 81600 BRENS		82 000	80	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
ASE ROUTIN	33/132			69 000	80	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
				108 000	90	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
ASL SAINT AMANS	St Amans	81800 RABASTENS		58 500	250	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
AUGE Nadine	Fontereau	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	20	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
BACO Christelle	CARRELIS OUEST	82370 NOHIC		4 000	5	VERGNEDE	82370	NOHIC
BARBARA Julien	83 CHEMIN DE LA LAURETIE HAUTE	81100 CASTRES	oui	14 000	35	agout (O40250)	81710	NAVES
BARBE Nathalie	Camp Magre	81220 DAMIATTE		6 000	27	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81220	DAMIATTE
BARET Jean-Claude	LEMBENNE	82200 MOISSAC		15 000	12	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
	1034 CHEMIN DE MERLE			6 000	8	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
BARROUILLET Patrick	AU TARN	82200 MOISSAC				Tarn en 82	81500	LAVAUR
BASTIE Jean-Jacques	79 ROUTE DE BELCASTEL	81500 LAVAUR		5 000 5 000	75 75	agout (O40250) agout (O40250)	81500	LAVAUR
PAUDOINET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000	20	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
BAUDOUNET Huguette	Le Bruguet	GIGGG KADASTENS		3 000	40	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
				9 000	80	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
BAZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		96 000	40	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
				21 000	70	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
BAZELY Jeanine	491, Chemin de Vilette	82100 CASTELSARRASIN		2 500	6	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
BECKER Cendrine	La Gaillarde	81220 SERVIES		4 500	15	agout (O40250)	81220	SERVIES
			1			TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
BEDENES ROLANDE	1615 ROUTE DE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 200	40	TARN partie 82	82230	ALBEI EUILLE-LAGANDE
	1615 ROUTE DE MONTAUBAN Moulin d'Ayral	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE 81600 MONTANS		3 200 12 000	40 30	riou frayzi (O3960590)	81600	MONTANS

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 55,07 hm³

 V demandé total =
 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

			pompe V AUP		ébit	ements		
préleveur	adresse	CP commune	mobile (m³)		13/h) nom milieu	СР	commune
			2 40	0	3	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
BERAL André	2 rue de la mairie	81150 TERSSAC	1 00	0	10	Tarn DPF (O0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
BERNADOU Alain	320 ROUTE DE	82370 LABASTIDE-SAINT-	15 00		25	TARN partie 82	82370	
BERNARDI Claude	MONTAUBAN 1603 Route Margasse	PIERRE 82370 CAMPSAS				•		LABASTIDE-SAINT-PIERF
BIAU Philippe	Galdou	81600 SENOUILLAC	1		8	MARGASSE	82370	CAMPSAS
BIOPAUL HOURDE Paul Antoine	LE SAULA	82130 LAFRANCAISE	30 00		50	Tarn Hors DPF (00100)	81600	SENOUILLAC
	LE SAGEA	62130 LAFRANCAISE	14 00		35	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
			24 56	0 :	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
BONDIER Sylvie	Chemin du pontet	81800 COUFOULEUX	6 00	0	8	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	COUFOULEUX
BONNAFOUS Sophie	Pécotte	81350 SERENAC	1 50	0 2	20	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SERENAC
			1 50)	8	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SERENAC
			2 22) 1	12	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE
			2 97) ;	20	Tarn DPF (00100)	81350	SERENAC
ONNET Christian	35 chemin de Clairefont	81150 TERSSAC	8 000) 2	20	Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC
ONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-	54 000	, -	50	dadou (047-0400)	81440	
ONNET Christophe	Le Bourg	CONTEST 81500 LACOUGOTTE-CADOUL				•		SAINT-GENEST-DE-CONT
		OISOU ENCOUGOTTE-CADOGE	15 000		50	dadou (047-0400)	81500	AMBRES
			18 000		30	dadou (047-0400)	81500	AMBRES
ORIN Claudette	2 890 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN	24 000		10	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
OSC Michel			1 440			TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
	Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN	1 500) (6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN
OSCARI Gérard	Chez Madame GIRAUD Aliette 220, Chemin Saraille	82000 MONTAUBAN	20 000	2	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
			20 000	2	0	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
OUDET Damien	Talabas	81300 GRAULHET	6 000	4	0	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
OULET Nadége	6 rue des Cordonniers	81800 RABASTENS	500			Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
OULET Pierre	CAP DE RIVIERE 2785	82290 MEAUZAC	9 000			TARN partie 82		
	chemin de Lacaze					Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
ulet Martine	2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC	7 000 3 000			Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82290 82100	MEAUZAC LABASTIDE-DU-TEMPLE
DUYSSET Jean-Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC				Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		CADASTIDE-DO-TEMPLE
Total Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC	34 400 24 000	2:	,	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
					U	Tarn en 82	82200	LIZAC
			16 000			TARN partie 82	82200	LIZAC
			10 500	40		TARN partie 82	82200	LIZAC
			4 000	15	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
			15 000	30	0	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
			24 000	40		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
			4 500	20	1	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
OUZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT-	15.000			Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE		
	sy chemin de la coditage	PIERRE	15 000	15	,	GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS
			15 000	15	5	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS
uel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC	80 000	53		Tarn DPF (00100)	81600	GAILLAC
REAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS	45 000	50) (dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
DAUX Bernard	Le chapitre haut	81500 LAVAUR	30 000	20		agout (O40250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
LMELS Sébastien		81360 ARIFAT	3 000	15			81360	ARIFAT
MPOURCY JACQUES	2 469 ROUTE DES	82100 CASTELSARRASIN	43 200					
FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et	DARTIES		43 200	60	,	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
gumes)	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN	53 500	45	1	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
APPERT Denis		81710 NAVES	36 000	20	1	Thoré réalimenté (O43-0400)	81710	NAVES
AUDERON Marcel	788 Route de Saint- Porquier	82100 LES BARTHES	1 000	14		Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES
LOMBIE Yannick		82200 LIZAC	3 500	25		10111 E11 02		
MBES Bernard	29 CHEMIN DE TUBENS	81710 SAIX				FARN partie 82 Nappe d'accompagnement agout 1040250	82200	LIZAC
	HAUT 4400 route de Bordeaux -	BI/IU SAIX	1 500	12	(O40250)	81710	SAIX
URDY GILBERT	St-Hilaire	82000 MONTAUBAN	720	8	7	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
JTOULY DANIEL	CASSOU	B1120 REALMONT	22 750	40		ladou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTE
MA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martys	31440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	114 000	205			81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
QUEL Jean-Louis	Pechmeja-sud	32130 LAFRANCAISE	16 000	20		lanne d'accompagnement du		
ENC LAURENT					7	arn en 82	82130	LAFRANCAISE
and and the same of the same o	240 ROUTE DE RONGERES :	DIGOU BUZEI-SUR-TARN	10 000	30	G	Gravières 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
			40 000	30	Р	uits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
			40 000	40	Т		31660	BUZET-SUR-TARN
			oui 30 000	30			31660	BUZET-SUR-TARN
LA RIVA Sebastien	1725 route de Villeneuve	32290 BARRY-D'ISLEMADE	480	10			82290	BARRY-D'ISLEMADE
JRES Sylvie		31430 AMBIALET	oui 10 000	50			81430	AMBIALET
OLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	32200 MOISSAC	6 000	16		anne d'accompagnement du		
					Т	arn en 82	82200	MOISSAC
		11600 BRENS 12290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	30 000	40			81600	BRENS
			57 600	120		ARN partie 82	B2290	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs préleveur	مممعت	CD communa	pompe V AUP	débi	t	CD.	communa
	adresse	CP commune 82370 LABASTIDE-SAINT-	mobile (m³)	(m³/i		CP	commune
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	PIERRE	15 00		TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELSUC Damien	104 route de Saurs	81600 GAILLAC	36 00		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LISLE-SUR-TARN
			27 00		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LISLE-SUR-TARN
DESSEAUX Nathalie	BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE	8 00		TARN partie 82 Nappe d'accompagnement	82290	MEAUZAC
DEVALS ALEX	La Salvetat	81440 MONTDRAGON	60 00	0 130	Dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
DEVEZIS Raymond	41, avenue de Lavaur	81500 LABASTIDE-SAINT- GEORGES	9 00	0 30	Nappe d'accompagnement agou (040250)	t 81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
DUCHAYNE Vincent	MOISSACS PIERRE RIVIERE		5 00	0 15	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
					Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
			5 00		Tarn en 82		
DULAU Annie	St Salvy	81310 LISLE-SUR-TARN	18 00		Tarn Hors DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
OUTIL Gerard	LA MEGERE	82200 MOISSAC	3 03		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
OUTUS Philippe EARL ARTIX	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE	8 00		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	15 00		dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL BAILLY	Les Grèzes	81600 RIVIERES	25 00		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RIVIERES
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC	30 00		Tarn DPF (O0100) Nappe d'accompagnement agou	81800	COUFOULEUX
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE	16 00	0 30	(O40250)	81570	FREJEVILLE
EARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	45 00	0 50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS	78 00	0 65	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
EARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC	24 00	0 12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
			10 00	0 10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
			9 00	0 10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
			20 00	0 25	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
			15 00	0 190	Tarn en 82 TARN partie 82	82200	LIZAC
			10 00		TARN partie 82	82200	LIZAC
			20 00		TARN partie 82	82200	LIZAC
			oui 16 00		Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
			001 1600	J 15	Tarn en 82		LIZAC
ARL BOSCARI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN	3 50	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
			24 00	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
ARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE	48 00	28	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
ARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR	72 00	45	agout (040250)	81710	SAIX
ARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE	3 000	10	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SERENAC
-			oui 15 00	0 40	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SERENAC
EARL CAMPS	1290 ROUTE DE BORDEAUX	82130 VIII FMADE	3 000	30	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
ARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ	30 00		Nappe d'accompagnement agou		CUQ
			45 00		(O40250) Nappe d'accompagnement agoul		CUQ
			45 00	3 40	(O40250) Nappe d'accompagnement agout	91570	CUQ
0.7550	D. H. Y.	04750 04445 44475			(040250)		
ARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui 1 000		Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET
ARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC	3 500		TARN partie 82	82200	LIZAC
ARL COLS	En Dayde	81500 FIAC	75 000		agout (040250)	81500	FIAC
ARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE	6 000		dadou (047-0400)	81500	AMBRES
			27 000	24	dadou (047-0400)	81500	AMBRES
ARL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE	82100 CASTELSARRASIN	33 320	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
ARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE RIVIERE	82000 MONTAUBAN	31 500	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
			31 500	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
			36 000	08 0	TARN partie 82	82370	CORBARIEU
ARL DE BELVEZE	1020 route de Lavaur	82710 BRESSOLS	19 200	40	Tarn DPF (O0100)	82710	BRESSOLS
			22 000	100	TARN partie 82	82710	BRESSOLS
ARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui 50 000	70	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
ARL de Brazis	En testoulard	81500 FIAC	45 000	60	agout (040250)	81500	FIAC
ARL de Castelpanet	Castelpanet	81120 REALMONT	oui 6 500		dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
ARL DE FLAMARENC	1225 route de Lavilledieu -	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	40 000		Nappe d'accompagnement du	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
THE SET DEPONENCE	Flamarenc	SEES O MEDEL EGILLE-LAGARDE			Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
			40 000 16 000		Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82290 82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE ALBEFEUILLE-LAGARDE
ADV DE FONDETILE	La Bank Man	04.440 NONTRR / 00***			Tarn en 82		
ARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON	75 000		dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON
			60 000		dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
			69 000		dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON
ARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH	421 000		TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
ARL DE GARRISON	430 Avenue des Albarèdes	82000 MONTAUBAN	9 600	20	Tarn DPF (O0100)	82000	MONTAUBAN
ARE DE GARRISON							
ARL DE GATINE	LA MEGERE	82200 MOISSAC	16 125	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 55,07 hm³

 V demandé total =
 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				tiques des		ements		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE GOYNE	2333 route des Cloutiers -	82100 CASTELSARRASIN		16 000	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -		CASTELSARRASIN
	Goyne					RAFIE - PE nº176 ACC		
EARL DE LA CADISCIE	La Cadiscié La commanderie 793 route	81220 TEYSSODE		10 000	60	agout (O40250)	81220	TEYSSODE
EARL de la Commanderie	de la commanderie	81300 AMBRES		138 000	150	agout (O40250)	81500	AMBRES
EARL de la Janade	La Janade	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		67 500	40	bigar (O3930500)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
EARL DE LA MADIERE	In Madière	81200 DIDY MIDENC		67 500	50	bigar (O3930500)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
EARL de la Peyruque	La Madière La Peyruque	81700 PUYLAURENS 81220 VITERBE		20 000	40	agout (040250)	81220	GUITALENS
				30 000	30	agout (O40250) Nappe d'accompagnement agou	81220	VITERBE
ARL de la Vallée du Sor	LES HOURTALS	81570 SEMALENS		20 000	60	(O40250)	81570	CUQ
EARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOUILLAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement saudronne (O3950520)	81600	SENOUILLAC
EARL DE LEYLE	Leyle - Sainte-Livrade 310 chemin de Rouzet	82200 MOISSAC		9 600	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				7 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
EARL DE MONTANS	MONTANS 1820 ROUTE DE TOULOUSE	31660 BUZET-SUR-TARN	oui	25 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL DE PRELIES	Préliès	81500 GARRIGUES		18 000	35	Tarn DPF (O0100)	81800	MEZENS
				57 000	60	Tam DPF (00100)	81800	MEZENS
ARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS		75 000	50	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
ARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX		60 000	50	agout (O40250)	81710	SAIX
	60 RUE DU CHATEAU			60 000	70	agout (O40250)	81710	SAIX
ARL DE VILLENEUVE	HAUTERIVE	81290 LABRUGUIERE		80 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES
ARL DES AMATS		31340 LAYRAC-SUR-TARN		42 000	30	TARN partie 31	31340	MAGDELAINE-SUR-TARN
EARL des BASTIDES	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		4 000	10	Tarn Hors DPF (00100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
ARL DES FARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE	İ	20 000	33	Pults 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
				35 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
ARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES		10 080 6 000	35 27	TARN partie 31	31660	BESSIERES
ARL des Galiniers						lavergne (05640710) Nappe d'accompagnement	81150	MARSSAC-SUR-TARN
	Les Galiniers	81500 GIROUSSENS		9 000	22	Dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
ARL DES PONTIERS	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		122 000	160	agout (O40250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
				50 000	60	agout (O40250) CASIER 11 /BASSE TERRASSE	81500	LAVAUR
ARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	7	DE LA GARONNE RIVE DROITE -	82100	CASTELSARRASIN
ARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE		8 000	15	RAFIE - PE nº176 ACC Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
		onto Dallotto to L		12 000	30	Tarn en 82 TARN partie 82	82130	
ARL DES SALBOUS	200 Chemin du Touron	82290 MONTBETON		6 000	19	Nappe d'accompagnement du		LAFRANÇAISE
						Tarn en 82 agout de la confluence du dadou	82290	MONTBETON
ARL DES TAUROUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX		30 000	50		81800	COUFOULEUX
ARL DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		3 000	12	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR
ARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN	oul	20 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
	•			16 000	20	Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN
			oui	15 000	100	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN
ADI DI CHEMIN DE CARLE	CT CERMAIN	02200 Notacia	001			Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
ARL DU CHEMIN DE SABLE	ST GERMAIN	82200 MOISSAC		24 000		Tarn en 82	82200	MOISSAC
ARL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES		4 000		TARN partie 82	82100	LES BARTHES
			oui	27 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
ARL du Pigeonnier	La germiere de riols	81220 VITERBE		50 000		agout (O40250)	81220	TEYSSODE
ARL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANCAISE		20 000	50	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				4 000	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
ARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		162 000	40	agout (O40250)	81500	FIAC
				162 000		assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	81500	FIAC
ARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		24 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du	82290	MONTBETON
				70 400	44	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
					74	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN
				8 000	10	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				24 000		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	20	14111 611 62	82000	MONTAUBAN
ARL EFG	1710 route de Choisy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		8 000	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
ARL EMBERNOU	210 CHEMIN D'EMBERNOU	31660 BUZET-SUR-TARN		18 000			31660	BUZET-SUR-TARN
ARL Escapat des Roziés	Bertrand	81300 LABESSIERE-CANDEIL		20 000			81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
ARL ESTEVE		81500 FIAC		40 000			81500	FIAC
		81220 TEYSSODE		38 000			81220	SERVIES
ARL ESTIVAL								
ARL ESTIVAL	LES BLANQUETS 81 ROUTE			35 000	40	agout (O40250)	81220	DAMIATTE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 55,07 hm³

V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs		aractéristiques des prélèvements						
préleveur adresse CP commune			pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
EARL GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		36 000	30	Nappe d'accompagnement	81500	MARZENS
	5220 route de Bordeaux -					anglès (O4690580)	82000	MONTAUBAN
EARL GUILBERT FRERES	Saint-Hilaire	82000 MONTAUBAN		54 000	50	TARN partie 82		
				76 500	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC		15 000	60	Tarn Hors DPF (00100)	81600	GAILLAC
				15 000	60	Tarn Hors DPF (O0100)	81600	GAILLAC
EARL JOUET	La Fantaisie	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	150	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON LISLE-SUR-TARN
EARL JTF	Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		13 500	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LISLE-SUR-TARN
				35 000	30 30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LISLE-SUR-TARN
	the sector of a Backland	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		13 000 6 000	12	Tarn DPF (O0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS
EARL L'HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D ALBIGEOIS				Nappe accompagnement 81 UG	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS
				500	8	176 Nappe d'accompagnement du		
EARL LA BARTHE BASSE	165 Chemin de Castagne	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		9 600	12	Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement		
EARL la Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX		10 500	5	valadas (O3980580)	81800	COUFOULEUX
EARL La Croix St Sernin	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX		40 000	23	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS
EARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE		4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
				4 800	6	Tarn en 82	82200	LIZAC
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				20 250	45	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				15 000	50	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				2 400	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
				72 000	90	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		30 000	100	TARN partie 82	82370	NOHIC
EARL LACOMBE	FERRIE BAS	82200 LIZAC		6 400	8	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
				6 400	8	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
						Tarn en 82		COUFOULEUX
EARL le Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX 81500 SAINT-LIEUX-LES-		7 000	22	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC Nappe d'accompagnement agou	81800	
EARL le Buron St Antoine	En Barde	LAVAUR		45 000	40	(O40250)		SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		TERSSAC
				40 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		TERSSAC
ARL LENDREVIE	Lendrevié Basse	81600 BRENS		6 000	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		BRENS
				9 000	18	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC agout de la confluence du dadou	81600	BRENS
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		120 000	75	à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
FARL LES GARRISSOLES	Ladin	81800 RABASTENS		5 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
				21 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		35 000	30	marguestal (O3970620)	81310	LISLE-SUR-TARN
				50 000	60	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
				35 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		30 000	60	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
EARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC	oui	6 400	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
EARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY	82000 MONTAUBAN		240 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL Les Vergers du Pont Vieux	SALIT Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
Erite Les Vergers du l'one Vieux	2010111111111			63 000	100	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
				21 000	20	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
EARL MABEL	1011 chemin de Mathaly	82000 MONTAUBAN		14 400	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
PARE PARE	,			21 600	36	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
		5		6 400	8	Nappe d'accompagnement du	82290	MONTBETON
ADI MADTOREI	La Fian	81500 FIAC		42 000	40	Tarn en 82 agout (O40250)	81500	FIAC
EARL MARTOREL	Le Fieu	DIDUU FIAC		39 000	38	agout (040250)	81500	FIAC
							81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGE
				48 000	60	agout (O40250)		
				99 000	120	agout (O40250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGE
				26 100	40	Nappe d'accompagnement agou (O40250)		FIAC
EARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		50 000	20	Nappe d'accompagnement agou	81570	FREJEVILLE
EAKL MAUKIES	O L 199WKIADE	013/0 FALJEVILLE				(O40250)	81570	FREJEVILLE
	PEN 150	ALOND CARLIES		40 000	75 25	agout (040250)	81570	TERSSAC
EARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS	1	32 000 6 900	35 30	Tarn DPF (O0100) Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS
EARL PAGNOU	St Martin de Mours	81800 RABASTENS	1	0 900				
				37 050	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 55,07 hm³

V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			pompe	V AUP					
préleveur	adresse La Chartreuse 370 rue	CP commune 82370 LABASTIDE-SAINT-	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	СР	commune	
EARL PENDARIES	Aristide Briand	PIERRE		3 600	10	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRI	
EARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		27 000	30	TARN partie 82	82200	LIZAC	
				15 000	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	
				15 000	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	
EARL PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		36 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	
				36 000	30	dadou (047-0400)	81300	GRAULHET	
				30 000	35	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	
EARL Raucoules	Les Pujades	81800 RABASTENS		30 000	50	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS	
EARL RAYSSAC	La Métairie Basse	81570 FREJEVILLE		38 000	50	agout (O40250)	81570	FREJEVILLE	
FARL RENDAL	La Lande	81440 VENES		36 000	40	dadou (O47-0400)	81440	VENES	
				45 000	35	dadou (O47-0400)	81440	VENES	
	463 CHEMIN DE LESTANE	F 82000 MONTAUBAN		19 500	18	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	
				108 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
				19 200	20	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	
ARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du Temple	82290 MEAUZAC		21 600	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	
ARL SAMARA	72 chemin de	82290 MEAUZAC		10 800	10	•			
	Planquemarquet			10 800	10	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	
ARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		20 000 40 000	30	Nappe d'accompagnement agou (040250) Nappe d'accompagnement agou	01370	FREJEVILLE	
					45			FREJEVILLE	
				65 000	50	Nappe d'accompagnement agour (O40250)	81570	FREJEVILLE	
ARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		27 500	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	
				17 500	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	
				37 800	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	
				17 500	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	
ARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		5 000	8	roque (O3800500)	81340	TREBAS	
			oui	5 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81250	CURVALLE	
				10 000	35	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	TREBAS	
ARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOUILLAC		90 000	60	Tarn DPF (O0100)	81600	RIVIERES	
				12 000	60	saudrone (03980590)	81600	SENOUILLAC	
nard Leila La Grange à Basile	142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		2 600	40	Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN	
ABRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000		Tarn en 82			
AGOTTO Laurent	3414 ROUTE DES RIVES					Tarn DPF (O0100) Nappe d'accompagnement du	81600	BRENS	
	DU TARN	82290 BARRY-D'ISLEMADE		24 000 11 834	30	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82290 82290	BARRY-D'ISLEMADE BARRY-D'ISLEMADE	
AUS Guy	1480 CHEMIN DE	82370 LABASTIDE-SAINT-				Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du			
	PARCOUS	PIERRE		2 000	16	Tarn en 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	
				28 800	20	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	
				48 000		TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	
VAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
VAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000		passe (O4900500)	81800	RABASTENS	
				42 000		Tarn DPF (O0100)	81800	MEZENS	
AVAREL Henri	971 Chemin de Montamat	82370 CORBARIEU		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	CORBARIEU	
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du	82370	CORBARIEU	
DRIGO Nicolas	ST BENOIT LARONNE	82200 MOISSAC				Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du			
				6 400		Tarn en 82	82200	MOISSAC	
rme de Fondenise - Le Bolloch Mathieu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
LHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		45 000	15	gineste (03950520)	81600	CADALEN	
NTAINE Ludovic	La Gouxarié	81220 DAMIATTE		30 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81220	DAMIATTE	
DURGASSIE Jean-Edouard	Le ségala	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		45 000		agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	
				66 000	45	agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	
ANCERIES Fabienne	5. avenue Saint Maurice	82130 LAFRANCAISE		6 400		Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC	
ENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260		18111 611 02			
	Some ranging	OTOGO RABASTERS	4				81800	RABASTENS	
				3 000		Tarn DPF (00100)	81800	RABASTENS	
				1 500			81800	RABASTENS	
AEC DE LA REVEILLE	1 . 51 . 111	81360 MONTREDON-		990			81800	RABASTENS	
	La Réveillé	LABESSONNIE		20 000	54 (dadou (047-0400)	81360	MONTREDON-LABESSONNI	
				20 000	54	dadou (O47-0400)	81360	MONTREDON-LABESSONNI	
EC ARMINGAUD	HAMEAU DES LUQUETS 258 CHEMIN DES LUQUETS	31660 BUZET-SUR-TARN		15 000	30 1	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN	
AEC au Jardin des Délices	28 route de Lavaur	81390 BRIATEXTE		6 600	25	Nappe d'accompagnement	81390	BRIATEXTE	
				3 899	30 (dadou (047-0400)	81390	BRIATEXTE	
AEC AUSSENAC PARRY	PARRY AVITS ROUTE DE	81100 CASTRES		10 000	30 1	Nappe d'accompagnement agout	81570	FREJEVILLE	
AEC DE CAUFOUR	LAVAUR				,	04 0230)			
	566 Chamin da Barreil	93100 LABACTINE NO TENE: -		60 000			81570	FREJEVILLE	
	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	13 760	30 7	FARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				tiques des		<u>ements</u>		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
preievear	auresse	Cr commune	oui	10 000	25	Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES
	FONCOUSSIERES chez M.		Gui			Tarn en 82		
GAEC DE FONCOUSSIERES	VERHOEF Bart	81800 RABASTENS		42 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	RABASTENS
GAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		30 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
			oui	10 000	30	TARN partie 82	82200	LIZAC
GAEC DE GILLARD	587 impasse Maurice Bayrou	82000 MONTAUBAN		136 000	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
	Баугоа			83 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				116 000	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
GAEC de GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	5 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC
GAEC DE L ALRIE	L ALRIE	81570 CUQ		42 000	18	Nappe d'accompagnement agou (040250)	t 81570	CUQ
				45 000	40	Nappe d'accompagnement agou	t 81220	GUITALENS
						(O40250) Nappe d'accompagnement agou		
				60 000	50	(040250)		GUITALENS
				54 000	40	agout (O40250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		5 000	15	Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		81 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE
				84 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81660	PAYRIN-AUGMONTEL
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		25 000	80	agout (O40250)	81500	LAVAUR
GAEC DE LA FERRASSIE	La Férrassié	81440 VENES		10 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTES
GAEC DE LA RIVE	La Rive	81200 AIGUEFONDE		35 000	35	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AIGUEFONDE
				70 000	60	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelle	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		50 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				15 000	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				30 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				27 800	35	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				20 000	25	Nappe d'accompagnement du	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				20 000	30	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
150 55 15155 10		04 500 1401774140				Tarn en 82		
GAEC DE VINDRAC	Vindrac	81600 MONTANS		32 700	120	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
CASC DEC BARDIC	OCO CUENTA DEC BARDIO	21660 BUZET CUR TARN		110 000	120	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
GAEC DES BARDIS GAEC DES CAMBOULIVES	960 CHEMIN DES BARDIS Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		70 000 50 000	60 60	TARN partie 31 dadou (O47-0400)	31660 81500	BUZET-SUR-TARN GIROUSSENS
GAEC DES CHAUMIERES	Lieu-dit L'AIGUILLE	31380 MONTJOIRE		15 000	50	TARN partie 31	31660	BESSIERES
	439 chemin de Lagarde -							
GAEC DES FUMADES	Les Fumades	82290 MONTBETON		60 000	200	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN
GAEC DES HERBONNES	1239 route de Lafrancaise	82290 MEAUZAC		30 000	100	Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				4 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				76 000	600	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				10 000	50	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC
				32 000	40	Tarn en 82 TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				24 000	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
			oui	34 500	18	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
			oui	70 000	43	Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				25 000	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				4 000	45	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				50 000	130	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				70 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
AEC DES JOUANETS	943 CHEMIN DES	82200 MOISSAC		30 000	45	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
	JOUANETS					Tarn en 82 CASIER 11 /BASSE TERRASSE		
				20 000	45	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
AEC DES TROIS CHENES	LE FAU 390 CHEMIN DE	82000 MONTAUBAN		5 400	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
AEC DU CHEMIN DES PIGEONNIERS	MAKIOS	82200 MOISSAC		6 500	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC
ACC DO GILLIAN DED LIGEOLINIZAD	72 372 311 33 71222	32233 113133113		15 000	80	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
	232 CHEMIN DES					Tarn en 82		
AEC DU COLOMBIER-DAL	GASQUES	31660 BESSIERES		188 000	210	TARN partie 31	31660	BESSIERES
AEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		21 000	25	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
				35 000	60	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON
AEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		2 000	26	Nappe d'accompagnement agout (040250)	81220	GUITALENS
AEC DU REDONDAL	Le Redondal	81660 PONT-DE-LARN	oui	40 000	35	issalès (O4380500)	81490	BOISSEZON
AEC FARRIE	LE COMTE	81570 SEMALENS		45 000	70	agout (040250)	81570	SEMALENS
				7 000	25	Nappe d'accompagnement agout	81570	SEMALENS
				9 000	25	Nappe d'accompagnement agout	91590	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
						(O40250) riou frech (O3940650)	81580	
AEC E								
AEC Fontrouge AEC FRUITS DE L'AUTAN	-	81600 CADALEN 82200 MOISSAC		5 000 4 500	28	Nappe d'accompagnement du	82200	CADALEN BOUDOU

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

		Barrell and Allender Allender	monated.						
Caractéristiques des préleveurs				<u>stiques des prélèvements</u> V AUP débit					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	(m³)	(m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	
GAEC GRESIGNE	La Grésigné	81440 VENES		60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	VENES	
			İ	30 000	30	dadou (O47-0400)	81440	VENES	
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	30	Nappe d'accompagnement agou (O40250)		VIELMUR-SUR-AGOUT	
			oui	3 000	30	Nappe d'accompagnement agou (040250)		VIELMUR-SUR-AGOUT	
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		32 000	40	Nappe d'accompagnement agou (O40250)		GUITALENS	
			oui	1 000	28	Nappe d'accompagnement agou (O40250)	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE	
GAEC LA PEYRE	La Peyre	81300 GRAULHET		70 000	75	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		105 000	65	Nappe d'accompagnement agou (040250)	81220	GUITALENS	
				30 000	30	agout (040250) Nappe d'accompagnement agout	81220	VITERBE	
				60 000	36	(040250)		SERVIES	
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		70 000	70	Tarn DPF (O0100)	81000	ALBI	
				25 000 40 000	30 60	Tarn DPF (O0100) Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81000	ALBI SEQUESTRE	
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		4 500	40	Nappe accompagnement 81 UG	81600	GAILLAC	
				30 000	40	176 Nappe accompagnement 81 UG	81600	GAILLAC	
CAEC los Salors de la Bruninguillé	1 a Prominguillá	81360 MONTREDON-				176			
GAEC les Salers de la Bruninquillé	La Bruninquillé	LABESSONNIE		20 000	25	rieu de l'aze (O4730680)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	
GAEC Métairie du Moulin Neuf	Le Moulin Neuf	81200 AUSSILLON		39 990 13 800	40 35	Thoré réalimenté (O43-0400) Thoré réalimenté (O43-0400)	81200 81200	AUSSILLON AUSSILLON	
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Rout	e 82710 BRESSOLS		57 600	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
	de Montech			72 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
				24 000	320	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		135 000	90	Tarn DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	
GAEC PLANTE MOULET	PRATNAU	81570 CARBES		3 000	10	Nappe d'accompagnement agout	81570	SEMALENS	
				35 000	50	(O40250) agout (O40250)	81570	SEMALENS	
SAEC PONT DE L'AVEYRON	Les Rives 5166 ROUTE DE MONTAUBAN	82130 LAFRANCAISE		4 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	
	HONTAGBAN			2 000	20	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	MARSAL	
SAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		100 000	90	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN	
				26 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN	
GAEC Soulie-Costes	La Tourette	81250 SAINT-ANDRE	oui	6 000	50	Tarn Hors DPF (O0100)	31420	SAINT-ANDRE	
GALTIE Josian	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC		7 600		TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC	
				6 000	40	Tarn en 82	82200	LIZAC	
SARDELLE Pierre	La Jurio	81500 GIROUSSENS	oui	180 000		dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	
GARET Marie-Josee	Petit Jean	82200 LIZAC		40 000		TARN partie 82	82200	LIZAC	
GARRIGAUD Florence GARRIGUES Vincent	Cahuzaguet 250 chemin Labarthe	81350 SAINT-GREGOIRE 82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 500 5 000	15 40	Tarn Hors DPF (O0100) Nappe d'accompagnement du	81350 82290	SAINT-GREGOIRE ALBEFEUILLE-LAGARDE	
SANGOLS VIICEIR	250 Chemin Labarthe	02290 ALBEI EUILLE-LAGARDE				Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du			
				24 000	30	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	
				24 000	30	Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	
GAUBERT Maurice	La Borie Basse	81120 REALMONT		15 000		dadou (047-0400)	81120	REALMONT REALMONT	
SAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		15 000 2 400		dadou (O47-0400) TARN partie 82	81120 82200	LIZAC	
SAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		35 000		Nappe d'accompagnement agout		CUQ	
SELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUR		15 930		(040250) agout (040250)	81500	LAVAUR	
GERBAUD Michel		82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		18 000			82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	
				40	40	Nappe d'accompagnement du	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	
•				40	40	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	
ERBAUD JEAN-LOUIS	167 CHEMIN DES VICNES	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui		5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	
	La Balestrie Haute 360		oui	60	3	GAUCHE ACC Nappe d'accompagnement agout			
SESLOT Emmanuel	route de Puech-Auriol	81100 CASTRES		3 000		Name d'accompagnement du		CASTRES	
FA DE ROUGES - Famille CAMPS	781. avenue de Montech	82000 MONTAUBAN		9 600	12	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	
FA LONGUEVILLE	AVENUE GUYNEMER	81600 GAILLAC		1 000		Nanna diaccompagnement du	81600	GAILLAC	
IBRAC Christian	91 chemin de Guillabeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		8 000	30	Tam en 82	82200	LIZAC	
				8 000		Nanna diassampagnament du	82200	LIZAC	
			oui	1 600	20	Tarn en 82	82200	LIZAC	
IORDANI Suzanne	CLOS DE BOMEROQUE	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		1 500		CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	
IRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT- GEORGES		3 000	20	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGE	
IROU Philippe	La Métairie Neuve	81440 VENES		10 000			81120	REALMONT	
iLEYZE Jean-Michel	1087 LE LUC	82200 MOISSAC		8 000	10	ram en 82	82200	MOISSAC	
						Manno diaccompagnoment du	82200	MOISSAC	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs préleveur	adrosso	CP commune		ies des AUP 11 ³)	prélève débit (m³/h)	ments nom milieu	СР	commune
GOEDEKE JOSIANE	adresse AL PECH DE MARTY	82200 LIZAC	mobile (i	4 800	20	TARN partie 82	82200	LIZAC
GOXE Gilles	Peduran	81390 BRIATEXTE		39 000	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
GRANIER Michel	Escribes	81120 LABOUTARIE	1	17 670	50	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement	81990	CARLUS
		81120 LOMBERS		17 500	30	rieumas (O3930550) dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LUMBERS	Į.	16 500	15	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTES
			E .	15 500	30	dadou (047-0400)	81120	LOMBERS
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT	l .	13 380	28	dadou (047-0400)	81120	REALMONT
HOURDE Eric	Le Saula	82130 LAFRANCAISE	1	27 000	75	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
NOONDE ENC	20 2000	52250 M 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	14 000	35	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC	1	25 000	10	molles (CB000011)	81600	GAILLAC
			1	15 000	103	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC
				44 500	100	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC
				22 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC
ISSANCHOU Gilles	653 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		640	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		45 000	20	Nappe d'accompagnement calvès (CB000144)	81500	MARZENS
JENCK Sebastien	2182 Chemin des Sables	82200 MOISSAC		3 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
JENCK Denis	2418 Chemin BARTAC	82200 MOISSAC		3 000	20	BARTHAC -LAUJOL	82200	MOISSAC
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		11 670	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN
.E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	oui	75 000	190	agout (O40250)	81500	LAVAUR
L'ESSOR MARAICHER de TARN et DADOU	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC		8 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC
E ESSON TIMORECIEN DE TAMA EL BABOO	1200 House de Flais	STORE STATES		3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		GAILLAC
		ADJUGUE DARTHEC			15	Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES
LA FERME DE LAROUY	207 chemin de Larouy Domaine de la Sauronne 2539 chemin de Pendaries	82100 LES BARTHES 81600 BRENS		3 000	60	Tarn en 82 Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
	Bas 652 chemin de la Laque -					, ,		LATRANCATOR
LACOMBE Gilbert	Subare	82290 MEAUZAC	oul	1 200 35	20 20	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du Tam en 82	82130 82290	LAFRANCAISE MEAUZAC
AFACE JACOUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE	82290 MEAUZAC		600	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
LAFAGE JACQUES	MONTECH							
LAGRANGE SIMONE	145 CHEMIN D'AL NEPLES		i	40 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES RIVIERES
AMOUROUX Alain	Plaine de Mourgat	81600 RIVIERES		12 000 12 000	40 40	Tarn Hors DPF (O0100) Tarn Hors DPF (O0100)	81600 81600	RIVIERES
	3860 ROUTE DE					Nappe d'accompagnement du		
LAPORTE Jean	CASTELSARRASIN	82290 MEAUZAC		5 000	5	Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON	!	50 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
LAU Christian	La cavalerie	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		7 000	25	Nappe d'accompagnement agou (O40250)	t 81220	GUITALENS
			:	13 000	25	agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				20 000	25	Nappe d'accompagnement agou	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
_AVERGNE Thierry	Les Placettes	81340 SAINT-CIRGUE		7 050		(O40250) Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE
LE POTAGER DE FONTJALABERT	Route de Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LISLE-SUR-TARN
ECOULES Frederic	Les Estrets	81430 AMBIALET		12 000		Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET
	ST BEART 72 Chemin de	82100 CASTELSARRASIN		9 600	12	Nappe d'accompagnement du	82100	CASTELSARRASIN
LECOURT Gisele	Castelus 719 route d'Albefeuille					Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
LEMBOULAS Claude	Lagarde	82000 MONTAUBAN		2 000	25	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
EMOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC	:	12 300		Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC
				1 620	2	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC
ERAY Damien	516 Chemin des Ramiers	82100 CASTELSARRASIN	oui 2	23 000	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
es Jardins de Dreuilhe UZAN Olivier	Madié 23 avenue de la Gare	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		2 400	15	agout (040250)	81570	SEMALENS
ES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES	١ .	60 000	50	agout (O40250)	81500	LAVAUR
ESCURE Anne-Marie	LE BOMI 4350 ROUTE D	82000 MONTAUBAN		2 500		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
	ALBEFEUILLE					CASIER 16 /TARN AMONT RIVE		
LORENS Jean-Jacques	1898 route de Campsas	82370 ORGUEIL		16 000 16 000	20 15	GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370 82370	ORGUEIL ORGUEIL
LOUBIERES JEROME	127 chemin de la Mondotta	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 700	30	GAUCHE ACC TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				2 000		Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON
UC GINETTE	545 CHEMIN DE RELANCE	21070 LKOM ION		5 000		Puits 31 UG 176 ACC Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON
VCEE ACRICOLE DE CAROLI	1015 route de Berdes	SOUD MONTALIBAN				TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
YCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux 1167 ROUTE DE LA	82000 MONTAUBAN		22 080		Nappe d'accompagnement du		
MAGNAC Grégory	RIVIERE	82100 LES BARTHES	1	12 000	15	Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				10 400	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES
				25 000	10	Tarn en 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82100	LES BARTHES
	ACE CHEMIN DEC			1 500	18	GAUCHE ACC	82100	LES BARTHES
Magnetto Noei	965 CHEMIN DES	82130 L'HONOR-DE-COS	1 .	16 000	20	Nappe d'accompagnement du	82290	BARRY-D'ISLEMADE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 caractéristiques du PE

 V référence =
 55,07 hm³

 V demandé total =
 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Countériellement					4504740	manifelial Paletynes (1917)		
Caractéristiques des préleveurs		an .	Caractéris pompe	V AUP	débit			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu Nappe d'accompagnement du	СР	commune
				8 000	10	Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
Magnetto Patrice	403 chemin de Fayard	82100 CASTELSARRASIN		20 000	27	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
				6 000	27	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN
MALIE Eric	BATEROU EN SALLES 10 chemin des	81500 GIROUSSENS		20 000	30	agout (O40250)	81500	GIROUSSENS
MARAVAL SYLVAIN	pins	81570 CUQ		12 659	40	Nappe d'accompagnement agou (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
Marc GRANET Pépinières	35 Route de Castres	81500 LAVAUR		9 000	60	agout (O40250)	81220	VITERBE
MARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 500	45	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC
MARTY Christian	740 chemin de l'Eglise	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		15 000	30	Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				15 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MARTY Samuel	510 route de Montauban -			12 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
	La Pouzaque	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		29 000	30	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MASSIMINO Francis	LA PAILLOLE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MAUREL Michel	Le pujol	81570 FREJEVILLE		3 000	8	agout (O40250)	81570	FREJEVILLE
MAUREL Line	Laimet 100 chemin de Sainte-	81340 SAINT-CIRGUE		4 500	36	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE
MAUREL Philippe	Livrade	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				20 000	30	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
MAURIES DIDIER	LE MAS Entrée Renoir, 15 Rue de	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	oui	5 000	15	Nappe Vidalès (O4770530) ACC	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
MAURIES Bernard	Ciron	81000 ALBI		45 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
MAURIES Christiane	LA Tourounié	81390 BRIATEXTE	oui	30 000	40	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
MAYNADIER DOMINIQUE	EN PARAYRE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		3 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
MERIGOT Andre	MASSUEL 1814 CHEMIN DE ROUBY	82100 CASTELSARRASIN	oui	7 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
			oui	9 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
MEYER Mathieu	2 921 route de Lavilledieu	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		10 000	20	Nappe d'accompagnement du	82290	BARRY-D'ISLEMADE
MEYNADIER Jean	Cantou- Le Saula	82130 LAFRANCAISE		1 500	8	Tarn en 82 TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
MIAILLE Line Françoise	320 CHEMIN DE SAINT	82130 VILLEMADE		30 000		TARN partie 82	82130	VILLEMADE
MIEULET Brigitte	67 ROUTE DE MONTAUBAN	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		6 000		TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MIOT Sandrine	Longouyrou	81350 CRESPINET		3 000		•		
MIRAMONT Jean-Marc	BATIMENT	82100 LES BARTHES		5 600	7	Tarn Hors DPF (O0100) Nappe d'accompagnement du	81350 82100	CRESPINET LABASTIDE-DU-TEMPLE
		SEED BANKINGS		5 400		Tarn en 82 TARN partie 82	82100	
			oui	48 000	60	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES LES BARTHES
NEGRE Norbert	MOMNAYRE	82130 LAFRANCAISE		9 600	12	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
NOUGAYREDE CLAUDINE	PAILLOT	82200 LIZAC		15 000		Tarn en 82 TARN partie 82	82200	LIZAC
OMASSI Jean Jacques	BOULBE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		5 600	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	BARRY-D'ISLEMADE
ORBELLO Frederic	1161 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		28 251	30	GAUCHE ACC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				32 960		GAUCHE ACC TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
ORBELLO Mathieu	1125 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		48 000		TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
PADIE Arlette	1367 route de Lagrave	82290 BARRY-D'ISLEMADE		32 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
PAIRE BRUNO	GANDALOU 1858 CHEMIN DE MERLANES	82100 CASTELSARRASIN		2 000	25	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -	82100	CASTELSARRASIN
PARISE Claude	ST BENOIT	82200 MOISSAC		20 500		RAFIE - PE nº176 ACC Nappe d'accompagnement du	00000	MOTOCAG
PASCHETTA ERIC	LE CANONGE 2200 ROUTE				40	Tarn en 82	82200	MOISSAC
PASCHETTA PIERRE	DE VACQUIER 854 chemin de	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		20 000		Puits 31 UG 176 ACC	31340	VACQUIERS
PASTRE JULIEN	Bordeblanche TRIGOBEOURES	31660 BESSIERES 81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		6 000 18 000		Puits 31 UG 176 ACC dadou (O47-0400)	31660	BESSIERES
PATIN Julien	Bertasse	81700 PUYLAURENS					81440	VENES
PELISSIER Jean-Luc	St Martin du Taur	81600 MONTANS		21 000 7 500			81570 81600	VIELMUR-SUR-AGOUT MONTANS
PELLIZZARI Laurent	Gaubil	81570 CUQ		20 000	60	agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				12 000	40	Nappe d'accompagnement agout	81220	GUITALENS
Pépin Jean-Christophe	Les Amourens	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		10 000		(04-0230)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
PERIES JEROME	2870, Route de Castelsarrazin	82290 MONTBETON		10 000	13	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
	CASCUSUITUZIII		oui	1 600		rain en oz	82200	LIZAC
ESSOT Antonio	414 ROUTE DES VERGERS	82200 MOISSAC		100	7	Nappe d'accompagnement du		MOISSAC
ESSOT Justine		82200 MOISSAC		1 800	5	Nappe d'accompagnement du		MOISSAC
LOUZEAU Ludovic	453 Chemin Saint Sauveur			30 000		rani en 82	81600	GAILLAC
ORTAL Joel	1920 ROUTE	82000 MONTAUBAN						
OUJOL Alain	1848 POITE DE			3 960				MONTAUBAN
	CORBARIEU	82000 MONTAUBAN		1 600	20			MONTAUBAN
OUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	8 000	60	Farn Hors DPF (O0100)	81250	CURVALLE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 55,07 hm³

V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs					<u>prélèvements</u> débit					
préleveur	adresse	CP commune	pompe	V AUP (m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune		
PRAISSAC Pierre	Saint-Maurice	82130 LAFRANCAISE		8 500	14	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE		
					40	Tarn en 82 Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS		
RUNET Jean Bernard	St Géry 11 rue de la Biade	81800 KABASTENS		16 000				RABASTENS		
				16 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC				
			oui	16 000	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	RABASTENS		
UJOL Roger	Courris Le Bas	81340 COURRIS		3 000	50	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	COURRIS		
JTTO Bruno	En Salcié	81390 PUYBEGON		30 000	60	dadou (O47-0400)	81390	PUYBEGON		
AGT 2N	LA COURTADE HAUTE	81600 RIVIERES		57 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	RIVIERES		
AJAUD Nicolas	1535 CHEMIN DE LACAZE	82290 MEAUZAC		12 000	30	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC		
TOAOD MICOIDS	1333 CHEMIN DE CHOILE	02230 1121102310				Tarn en 82	82290	MEAUZAC		
				30 000	80	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du				
				1	25	Tarn en 82	82290	MEAUZAC		
AMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		20 000	100	Tarn DPF (O0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS		
AYNAUD Simon	Le Pépil	81500 GIROUSSENS		39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS		
				39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS		
N/SCAC Aleia	820 route de la Santouille	91900 COLIECULI ELIV		30 000	25	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	COUFOULEUX		
AYSSAC Alain						•		SENOUILLAC		
ECH Gilles	Le Bourdet	81600 SENOUILLAC		5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC				
				35 000	55	Tarn DPF (O0100)	81600	RIVIERES		
				5 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	SENOUILLAC		
COULES Gilbert	La Vivarié	81100 CASTRES		75 000	30	Thoré réalimenté (043-0400)	81100	CASTRES		
DOULES Daniel	La Micalie	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		18 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS		
CARDOU Xavier	Sainte Hélène	81220 GUITALENS		10 500	20	Nappe d'accompagnement	81220	GUITALENS		
CARDOU ABVICE	Saure Helelle	CARRO CONTRIBUTO				garenne (CB000141)		SERVIES		
	takannatha zoo akan t			15 000	20	agout (040250)	81220			
EUX Vincent	Labouyssière 306 chemin de Combis	81600 BRENS		5 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81600	BRENS		
	22 332.0			10 000	42	Tarn DPF (00100)	81600	BRENS		
CUESCO I aurent	910 Chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 500	50	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC		
GHESSO Laurent						Tarn en 82				
SPE/DELBOSC Renée et Nicolas	Phelezines	82200 LIZAC		1 200	15	TARN partie 82	82200	LIZAC		
CACHER Guy	Mazelié	81300 BUSQUE		27 000	40	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET		
QUES Vincent	Le Fort	81120 LABOUTARIE		18 000	30	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE		
QUES CHRISTIAN	Galdou	81600 SENOUILLAC		20 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81600	SENOUILLAC		
DUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS	81100 CASTRES		45 000	60	agout (O40250)	81570	SEMALENS		
						Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC		
OUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC		8 000	25	Tarn en 82				
JIZ Léandre	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		3 300	9	Tarn Hors DPF (O0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS		
ABARTHES Rose-Marie	12 La Fourezié	81570 FREJEVILLE		3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	FREJEVILLE		
				3 000	30	Nappe d'accompagnement agout	81570	FREJEVILLE		
						(O40250) Nappe d'accompagnement du				
AINT-ROMAS Michel	180 chemin du Carreyrou	82130 MONTASTRUC		9 000	15	Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE		
NCHOLLE Jean-Bernard	375. impasse de Lunel	82290 MEAUZAC		10 000	20	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC		
archocae sear berners			oui	10 000	30	Tarn en 82 TARN partie 82	82290	MEAUZAC		
	LE PENDUT 1385 ROUTE DU		Out			Nappe d'accompagnement				
ARL des Gazons occitans	LAC	81800 COUFOULEUX		17 100	80	ginibré (CB000125)	81800	COUFOULEUX		
ARL DES TROUILLES	Les Trouilles	82130 LAFRANCAISE		30 000	25	Nappe d'accompagnement du	82290	BARRY-D'ISLEMADE		
		82370 LABASTIDE-SAINT-				Tarn en 82				
RL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	PIERRE		200 000		TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIER		
RL Jardins de la Vallée du Dadou	Route de Graulhet	81120 REALMONT		3 000	3	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT		
RL Le Jardin de Lescure	60 Chemin des Cerisiers	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		15 000	30	Tarn DPF (O0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS		
RL PLANES	RIEUDAS	81370 SAINT-SULPICE		1 070	60	Tarn DPF (00100)	81370	SAINT-SULPICE		
				1 000	60	Tarn DPF (O0100)	81370	SAINT-SULPICE		
	******	0+700 BING \$105MC				Nappe d'accompagnement agout		GUITALENS		
S LAVAL CHABBAL VOLAILLES	ARDIALLE	81700 PUYLAURENS		16 000	30					
				1 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE		
S Pierre Fabre Agronomie	16 rue Jean Rostand	81600 GAILLAC		7 049	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC		
		81600 GAILLAC		10 000	15	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS		
S Sud Ouest Pépinières	Caytivel		-			• •		BONDIGOUX		
A DOMAINE DE VERNHES	VERNHES	31340 BONDIGOUX		2 000	21	Puits 31 UG 176 ACC	31340			
EA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		90 000	85	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AIGUEFONDE		
				30 000	50	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AUSSILLON		
				75 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE		
EA BERNARD MARTINI	3800 ROUTE DE SAINT	81800 COUFOULEUX		45 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	COUFOULEUX		
EU REVIAUR LIMETIM	WAAT	January Coo, Gollon								
	1 b peninger			30 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		SAINT-SULPICE		
EA CHATEAU LASTOURS	Lastours DEPARTEMENTALE 988	81310 LISLE-SUR-TARN		20 000	45	Tarn DPF (00100)	81310	LISLE-SUR-TARN		
	J00			70 000	95	Tarn DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN		
	800 IMPASSE DE	214220 FRONTON				Puits 31 UG 176 ACC		FRONTON		
EA DE BARBETTE	BARBETTE	31620 FRONTON		33 000	40		31620			
EA DE BEL AIR	RAFFIS	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		12 000	25	Tarn DPF (O0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS		
EA de Bellerive	Bellerive	81500 LAVAUR		18 000	100	agout (O40250)	81500	LAVAUR		
EA DE BORDE HAUTE	Saint-Germain	82200 MOISSAC		30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC		
EN DE BONDE HAUTE	June German			30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC		
				30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 55,07 hm³

V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractérist pompe	iques des V AUP	des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	débit (m³/h		СР	commune		
				30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC		
SCEA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		40 000	40	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC		
SCEA DE CANTELOUVE	630 Impasse de Bernuze	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE				Tarn en 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE				
	Domaine des Pères - ST		1	40 000	25	GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		
SCEA DE CASTANET	BENOIT	82200 MOISSAC		20 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC		
SCEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		62 580	100	agout (O40250)	81500	AMBRES		
	325 CHEMIN DE			32 430	40	agout (O40250)	81500	AMBRES		
SCEA DE L'HORIZON	TRIGOBEOURE	31660 BUZET-SUR-TARN		14 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN		
SCEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		9 600	12	Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES		
				12 000	15	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES		
				12 000	15	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du				
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES		
				16 000	20	Tarn en 82	82100	LES BARTHES		
				48 400	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES		
				23 500	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES		
CEL DE LUMBON CO	1400 route de			38 500	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES		
CEA DE LUNERIVES	Castelsarrasin	82290 MEAUZAC		14 900	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC		
				28 000	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC		
	DD JEDE HALLES AAAA			14 900	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC		
CEA DE PROCEA	RIVIERE HAUTE 2028 ROUTE DE BELLEPERCHE	82100 CASTELSARRASIN		6 400	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN		
		ļ	oui	18 000	50	Nappe d'accompagnement du	82100	CASTELSARRASIN		
CEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE	82200 MOISSAC		44 000	45	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du				
	CHAMBERT	OZZOO MOISSAC		44 000	45	Tarn en 82	82200	MOISSAC		
				7 500	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC		
	2402 1			14 000	160	TARN partie 82	82200	MOISSAC		
CEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		28 000	20	TARN partie 82	82370	VILLEBRUMIER		
CEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		99 000	160	agout (O40250)	81500	AMBRES		
				171 000	160	agout (O40250)	81500	LAVAUR		
				180 000	160	agout (O40250)	81500	LAVAUR		
				156 000	160	agout (O40250)	81500	LAVAUR		
CEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN		
CEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTE DE	82370 LABASTIDE-SAINT-		36 000	60					
CEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148	PIERRE				TARN partie 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERF		
CEA DOMAINE DO COOGE	route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		51 800	40	GAUCHE ACC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE		
				112 000	300	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN		
				30 000	20	TARN partie 82	82100	LES BARTHES		
				125 000	130	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN		
CEA DU CHATEAU D'ESCABES Perez Jean- rmand	33 route d'Albi	81800 RABASTENS		7 600	13	Nappe Lavergne O39 30560 ACC	81150	FLORENTIN		
CEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		31 680	25	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	MARSAL		
				14 640		Tarn Hors DPF (O0100)	81430	MARSAL		
				17 880		Tam Hors DPF (O0100)	81430	MARSAL		
CEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		240 000		Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS		
CEA EN GOURAU - EN SEGUR		81500 LAVAUR		27 000		agout (040250)	81500			
	,			4 890		agout (O40250)		LAVAUR		
CEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC				Nappe d'accompagnement du	81500	LAVAUR		
		January Holoshe		25 000	45	Tarn en 82	82200	MOISSAC		
				50 000		TARN partie 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82200	MOISSAC		
				40 000		GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		
EA Grains d'Autan		B1500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pont de briques (PM000026)	81220	TEYSSODE		
CEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	B1800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN		
	1311 Chemin de			32 400		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS		
EA HUGUET	Trescasses (32100 CASTELSARRASIN		25 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC		
				30 000	80	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC		
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du				
EA LEC CRANCEC	70 chemin du Camp de La			15 000	73	Tarn en 82	82200	MOISSAC		
EA LES GRANGES	Grange E	32100 LES BARTHES		105 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN		
				101 500	65	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES		
				87 500	70	Nappe d'accompagnement du	82100	CASTELSARRASIN		
					36	Tarn en 82 CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -		CASTELSARRASIN		
					1	RAFIE - PE nº176 ACC				
							82100	CASTELSARRASIN		
EA LEC VERGERS DE NOTRE DANS	LA BARONNE 350 ROUTE	4550 000-					82100	CASTELSARRASIN		
EX LES VERGERS DE NOTRE DAME	DE MEZENS	1660 BUZET-SUR-TARN	oui	55 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN		
EA LESCOT	858 ROUTE DE NAVIDALS 3	1340 VILLEMATIED		15 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340	VILLEMATIER		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs	Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit							
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
SCEA PERIES	Lascanale	82200 LIZAC		19 200	24	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				19 200	24	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
	N. 191.	01570 FD5351/0115		36 000	25	Tarn en 82 agout (040250)	81570	FREJEVILLE
SCEA PLO - GAYRAUD	Aupillac	81570 FREJEVILLE				Nappe d'accompagnement agout		
				36 000	15	(040250)	81570	FREJEVILLE
SCEA Tarn Vallée de l Agout	BELAIR VIEILLE ROUTE DE TOULOUSE	81500 LAVAUR		100 000	150	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	451 chemin de Saint- Laurent	82000 MONTAUBAN		12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				8 100	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
SCEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	ouì	54 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
SENDRAL Gisèle	19 Le pujol	81570 FREJEVILLE		1 000	20	agout (O40250)	81570	FREJEVILLE
SERIE PATRICE	POULET	31380 MONTJOIRE		25 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE
SERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		30 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
SI DE LA VALLEE DU TARN	Moulis 2. Allée des Platanes	82370 REYNIES		1 512 000	1 800	TARN partie 82	82370	REYNIES
				720 000	1 500	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
SIAH REGION DE VILLEMUR	MAIRIE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN	oui	4 250 000	5 940	TARN partie 31	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
				290 000	720	TARN partie 82	82370	NOHIC
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		20 480	14	Ruisseau de l'Anglès (O4690580)	81500	MARZENS
SIMEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		54 000	50	agout (040250)	81710	SAIX
				54 000	50	agout (O40250)	81710	SAIX
SOULAYRAC Jean-Marc	Place d En Rigaud Haut - 525 chemi 525 chemin de Belsoulel	81500 AMBRES		30 000	36	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
	Deisother			20 000	25	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
SOULDADIE FRANCIS	670 CHEMIN CARRELIS	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		18 000	25	RIEU TORT	31340	MAGDELAINE-SUR-TARN
SOULIE Daniel	Lacombe	81430 AMBIALET		9 000	25	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET
SOUTADE Cécile	Le bourg	81340 COURRIS		2 800	25	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	COURRIS
FERRAL Landry	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000	7	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
FERRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		24 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				7 500	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
resseyre sylvie	399 Route de Ferrières	82290 BARRY-D'ISLEMADE		15 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
HOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		10 500	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE
HOHAS GENEVIEVE	digital to ridae		oui	6 000	30	Tarn Hors DPF (00100)	81430	AMBIALET
OCHON Philippe	ST JULIEN	82200 MOISSAC		18 000	7	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
***				33 000	50	Tarn en 82 Tarn DPF (O0100)	12700	LOUPIAC
REGAN Jean-Roch	Les pelegrys	81800 LOUPIAC		33 000	50	Tarn DPF (O0100)	12700	LOUPIAC
	LE DITOU	81220 DAMIATTE		8 000	35	agout (040250)	81220	DAMIATTE
AGLIENTI FRANCIS	LE RITOU	81220 DAMIATIE		14 170	75	agout (040250)	81220	DAMIATTE
/AISSIERE René	Borde haute	81500 LABASTIDE-SAINT-		28 770	35	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGE
	93 AVENUE DE REALMONT	GEORGES 91120 LABOUTABLE		20 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
/AISSIERE Patrice	22 MACHOL DE VEVENOMI	OTTES ENDOGLANTE		24 000	35	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE
/ERGNES Alain	279, Route Gaillardou	82130 MONTASTRUC		4 800	6	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
ERHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Tarn en 82 Tarn Hors DPF (O0100)	81800	RABASTENS
TATGE CLAUDE	LA TUILERIE	81800 ROQUEMAURE		15 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
	Malsevire chez M. et Mme	-	oui	30 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LAFRANCAISE
/IGUIER Philippe	DESPLATS Michel	82130 PIQUECOS	Oui	30 000	4.3	Happe rain (Sected) DPT) ACC	32130	2 a fortientale

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE

V référence = 3,25 hm³

V demandé total = 2,89 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			pompe	iques des V AUP	débit			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h) nom milieu	СР	commune
ARBIA Michel	BORDE GRANDE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		24 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
BASSEGUI Michelle	Merle 400 chemin Lartigue	82170 POMPIGNAN		1 670	6	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82170	POMPIGNAN
loquel David	Gamot	31620 BOULOC	oui	100 000	130	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
	DCD AVDOLG DO GLOVA			50 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
OILLAT Alain	PERAYROLS 20 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
ALL THE STATE OF T				3 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	02/10	BRESSOLS
ONNIEU Rene ONTEMPI Arnaud	1191 Route de Fronton	82370 ORGUEIL		50 000	75	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	02370	ORGUEIL
OUSIGNAC ALAIN	1291 chemin des Brugues LE TERME 697 CHEMIN DU	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000 6 000	10 18	Puits 31 UG 176 DEC	31620	BOULOC
OUYSSET Jean-Louis	VERVERT CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		3 000	5	Puits 31 UG 176 DEC Casier BRGM 99 UG TARN 176	31340 82200	VILLEMUR-SUR-TARN
OUYSSI Max	7, Impasse des Vignes	82700 MONTECH	oui	26 000	35	en 82 DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82710	LIZAC BRESSOLS
DUZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT-	J Gui	15 000	15	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE		CAMPSAS
ROUSSE Henry	LA PANDOULE 86 ROUTE	PIERRE 31620 VILLAUDRIC		5 000	5	GAUCHE DEC Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
ADAUX Yohan	DE SAYRAC Saint-Martin de Mours	81800 RABASTENS		3 800	4	Nappe déconnectée 81 UG 176		RABASTENS
ndel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE
PEL BOVI D'OC	Domaine de Bexianix 2224 route de Castelsarrasin - BP	82290 MONTBETON		50 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	MONTBETON
APMARTIN CATHY	24 LE LUGATOU	82600 SAVENES	ouí	24 500	35	GAUCHE DEC Puits 31 UG 176 DEC		
RCY JEAN-PIERRE	25 RUE DU DOCTEUR ESOUIROL	11300 LIMOUX	oui	16 000	50	Puits 31 UG 176 DEC Puits 31 UG 176 DEC	31620 31660	FRONTON BESSIERES
RDETTI Eric	121 chemin de Boutines	82370 CAMPSAS		29 000	8	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS
ABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	MONTBETON
ARTIER Loic	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		7 500	15	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS
ř				1 250	5	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS
QUOT ROSALIE	Les Rouzies 668 chemin de Coutal	31620 VILLAUDRIC		4 000	16	GAUCHE DEC Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
LIGONDES Lionel	FUMEREAU	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		30 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
				20 125	40	GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
MOT Didier	LA MOTHE	82370 CAMPSAS		5 600	7	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
SSEAUX Nathalie	BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 500	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
CONS Christian	2681 route des Fourrieres - Virolles	82100 CASTELSARRASIN		40 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -	82100	CASTELSARRASIN
RL ALARY	315 ROUTE VILLEMATIER			22 000	30	RAFIE - PE n°176 DEC Gravières 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
RL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		3 000	22	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIER
RL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE	82100 CASTELSARRASIN		15 000		CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
RL DE BELBEZE	915 CHEMIN DE BELBEZE	l l	oui	60 000	80	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
RL DE BOURDAYA	Lieu-dit BOURDAYA	31380 MONTJOIRE	oui	24 000	30	Puits 31 UG 176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	31380	MONTJOIRE
RL DE GINESTE	GINESTE	82190 MIRAMONT-DE-QUERCY		28 000		DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
	2333 route des Cloutiers -			24 000		DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
RL DE GOYNE	Goyne	82100 CASTELSARRASIN	oui	60 000	00	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
RL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		8 000	30	RAFIE - PE nº176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				12 500	22	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
RL de LAGARRIGUE		81600 SENOUILLAC		6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	81600	SENOUILLAC
RL DE VILLETTE	1601 CHEMIN DE VILLETTE	82100 CASTELSARRASIN		6 000	40	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
1 P.C. 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	ESPAGNET 1875 ROUTE DE			10 000	40	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
L DES JOUANINELS	GRISOLLES	31620 FRONTON		25 000		Puits 31 UG 176 DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	31620	FRONTON
RL DES SALBOUS		32290 MONTBETON 32370 LABASTIDE-SAINT-		5 600	,	GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
RL DOMAINE DE LESCURE		PIERRE		16 000	20	GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR
N DOMAINE CAINT DIEDDE	400	32370 LABASTIDE-SAINT-		25 000	10	GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR
RL DOMAINE SAINT PIERRE	679 chemin du Ouart -	PIERRE		9 600	12	GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR
RL DU CAUSSE	Verlhaguet	32000 MONTAUBAN		3 000	23	GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
RL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin 8	32100 LES BARTHES	oui	2 500	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LES BARTHES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE

V référence = 3,25 hm³

V demandé total = 2,89 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Part	Caractéristiques des préleveurs			Caractérist	iques des	prélève	ments	effisia tau	
MAIL DUT DUT DUT DUT DUT DUT DUT DUT DUT DUT		adresse	CP commune	pompe	V AUP	débit		СP	commune
EARL LOT TOURNOME CONTROL 1710 route de Choise y labor 1812 to 1911 te 1911 to 1912 to 1911 te 1912 to 1911 te 1912 to	EARL DU PIGEONNIER EARL FD AGRI						Pults 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
CAME FOR COMMENT 1718 TRUE OF Childry 1718 TRUE OF Childry 1718 TRUE OF Childry 1718 TRUE OF Childry 1718 TRUE OF Childry 1718 TRUE OF CHILDRY 1	EARL DU TOURON	60 chemin de Bols vieux	82290 MONTBETON		35 200	44		82290	MONTBETON
March Marc					22 400	28	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
March Marc					64 000	80	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
Math Math	FARI FFG	1710 route de Choisv	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		36 000	45	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
CAMER 1700 NUMBER 1700 N					36 000	45	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
LAND LOUGHOURT 1730 ROUTE DE CAMPSAN 3 1606 FRORTON 00 1 15 00 20 1 15 00 20 1 15 00 1 15 00 10 1 15 00 10 1 15 00 10 1 15 00 1 15					17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
Part Property Pr					17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SARI, LA COUTELIERE EARL LE CHATTER EARL LE	EARL FOUCHOUNET	1790 ROUTE DE CAMPSAS	31620 FRONTON	oui	13 000	25		31620	FRONTON
EARL LA COUTELLERE ENT TURESTYCE 3.55 CHERN DE LA SANSONNE EARL LA COUTELLERE CENTION DE LA CARRONNE PROTECT E 2010 CASTELSARASIN ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL A PHONENCIAL PROPRIES SECTION ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL A PHONENCIAL PROPRIES SECTION ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL A PHONENCIAL PROPRIES SECTION ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL A PHONENCIAL PROPRIES SECTION ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL A PHONENCIAL PROPRIES SECTION ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL A PHONENCIAL PROPRIES SECTION ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL TO BE SOUTH TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYPE THE TYPE THE TYPE TO BE CONTROL ROBEL THE TYP							CASIER 11 /BASSE TERRASSE	02100	CACTELCADDACIAL
EARL LA COUTELIERE CENTURE SIZE AND ALL PORTOCES ASSESSMENT SIZE ASSESSMENT OF CLASSIFICATION COLORED ASSESSMENT ASSESSMENT OF CLASSIFICATION COLORED ASSESSMENT ASSE	EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN				RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE		
RABLA LE CHATTAU BODGO \$100 CASTELSARRASIN \$10 CASTELSARRASIN \$100 C		EN TOURETTES 381			10.000	20		21240	VILLENGE CUB_TARN
RABLILE CHINTEAL BONDONS A2100 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 120 OCHINI DE 120 CASTELSARASSIN 1	EARL LA COUTELIERE	CHEMIN DE LA SANSONNE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	20		31340	VILLEMUK-SUK-TAKN
RABAL EL FORMEROSO 1900 C-PENIN DE 1144 NOUTO DES 1144 NOUT	EARL LA PROVENCALE	BORIOS					DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC		
PRINCE FOR JUSTICAL PROPERTY OF THE PROPERTY O	EARL LE CHATEAU		82100 CASTELSARRASIN		25 000		GAUCHE DEC		
ANAL LESSA PALLERES FALLERES ANAL MASSA 380 TOMOR de Lawilledino 2710 BRESSOLS 2710 BR	EARL LE FOUSSOU	POMPIGNAN				25			
ARAL NASSA REBEQUET 21500 RESSIGES 7000 10 GAUCHE DEC. 21/10 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 10 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 100 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 100 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 100 170 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 100 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 100 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 100 RESSIGES 1 100 70 Pairs 3 100 RESSIGES 1 100 Pairs 3 100 Pairs 3 100 Pairs 3 100 Pairs 3 100 Pairs 3 100 Pairs 3 Pairs 3 Pairs 3 Pairs 3 Pairs 3 Pairs 3 Pa	EARL LES FALLIERES	FALLIERES	31340 VILLEMUR-SUR-TARN			10			
ARAIL RUPLILE MIRAMONT TOTAL AND TALLEMENT MAN MANUER NUMBER SAR INJURIES OF ELIBORISTIC TOTAL SAR INJURIES OF ELIBOR	EARL MASSA	REBEQUET	82710 BRESSOLS		7 000	18	GAUCHE DEC		
EARL FUELLE MIRAMONT Temple 82290 MEAUZAC 82	EARL O JARDIN IDEAL	MONTAUBAN			1 000	7		31660	BESSIERES
EARL SAMARA 72 chemin de Planquemanyeat 82290 MEAUZAC 4000 5 CASIER 1 / TARIN AVAIL RIVE 82290 MEAUZAC 4000 5 CASIER 1 / TARIN AVAIL RIVE 82290 MEAUZAC 6000 60 60 CASIER 1 / TARIN AVAIL RIVE 82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 MEAUZAC 82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 82290 MEAUZAC	EARL RUELLE MIRAMONT		82290 MEAUZAC		12 000	50	GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
EARL SANARA Plangemarquee 82.90 NeALZAC A 00 5 GAUCHE DEC 60 00 60 GAUCHE DEC CASIEL 1/TANN MONTER RIVE 82.90 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 60 00 60 GAUCHE DEC CASIEL 1/TANN MONTER RIVE 82.90 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 60 00 60 GAUCHE DEC AMBRES AMBRES ARABER Rain Mark A 29 Route du Frontonnais 82.00 MONTBARTIER 82.00 MONTBARTIER 82.00 136 GAUCHE DEC 82.00 ASSER 1/TANN MONTER RIVE 82.00 MONTBARTIER 82.00 15 GAUCHE DEC 82.00 ASSER 1/TANN MONTER RIVE 82.00 15 GAUCHE DEC MONTBARTIER 82.00 15 GAUCHE DEC MO					8 000	15	GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
ALL STEPHANE LARROQUE	EARL SAMARA		82290 MEAUZAC		4 000	5	GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
ARAL STEPHANE LARROQUE DOLMERC \$2,240 LARRONERS 50 000 6 GAUCHE DEC 52,500 AMBRES 10 000 6 GAUCHE DEC					4 000	5	GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
ARABE Jaan Marc NAUDIS \$2700 MONTBARTIER \$28 000 35 CASIER 16 / TARN AMONT RIVE GALICHE DEC GALICH	EARL STEPHANE LARROQUE	Doumerc	82240 LAPENCHE		60 000	60		82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
FABRE glain Marc NAUDIS 32700 MONTBARTIER 429 Route du Frontonnais 22700 MONTBARTIER EA JURIO - Rice de Pratule ELEPTRIN Christian En Auriol - Rice de Pratule 3330 route des Cloutiers 3330 route des Cloutiers 3330 route des Cloutiers 3330 route des Cloutiers 3330 route des Cloutiers 3330 route des Cloutiers 3330 route des Cloutiers 3330 route des Cloutiers 3330 route de Scluperts 258 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMATIER 60 000 60 Puits 31 UG	EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES						
FALLA Gilbert 429 Route du Frontonnais 8/120 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX FEITRIN Christian 6 au Auriol - Rite de Prativel 8/120 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 Roppe Camers (04650640) DEC 81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE CAMERO SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX 9 00 18 ROPPE SAINT-PAUL-CA	FABRE Jean Marc	NAUDIS	82700 MONTBARTIER		30 000	38	GAUCHE DEC		
FELTER CHRISTIAN FELTER CHRISTIAN FELTER CHRISTIAN FELTER CHRISTIAN FELTER CHRISTIAN FELSOR PHILIPPE FELSOR PH	FALBA Gilbert	429 Route du Frontonnais			28 000	35	GAUCHE DEC	82370	
AMERICA DES LIQUETS 288 31600 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31660 BUZET-SUR-TARN 30 000 20 Puits 31 UG 176 DEC 31600 TURENTER 31600	FELTRIN Christian	En Auriol - Rte de Pratviel			9 000	18			
1.506 route de Belle Plaine 1.506 route de Belle Plaine 2.290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE 40 000 35 CASIER 1/TARN AVAL RIVE 60 CAJUCHE DEC 31340 VILLEMATIER 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMATIER 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMATIER 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMATIER 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 31640 VILLEMUR-SUR-TARN 60 COLOR 60 Pults 31 UG 176 DEC 60 Pults 31 UG 176	FISSORE Philippe				14 400	18		82100	CASTELSARRASIN
GARC DE BELLE PLAINEassalles GARC DE BORIO BLANC GARC DE DENTO BLANC GARC DE LOUYOUR GARC DE CAUFOUR GARC DE LOUYOUR GARC DE SAUMACHEZ JOOS RIT DE RONTON 312 chemin de Gimbelet Verlinajour Verlinajour GARC DU CART VERLING GARC DE LOUYOUR GARC DE POUTIER GARC DU CART VERLING GARC DU CART VERLING GARC DE LOUYOUR GARC DU POTIER GARC DU POTIER GARC DU POTIER GARC DU POTIER GARC DE POTIER 81220 GUITALENS 81240 GU	GAEC ARMINGAUD	CHEFILT DEG EGGGETG	31660 BUZET-SUR-TARN		30 000				
SARC DE CAUFOUR SORDEMEUVE S2100 LABASTIDE-DU-TEMPLE Oui 2 0 000 25 CASIER 1/TARN AVAIL RIVE S2100 LABASTIDE-DU-TEMPLE GALCCHE DEC GAUCHE DEC	GAEC DE BELLE PLAINE	-Lassailes	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		40 000	35			
GARC DE CAUFOUR 566 Chemin de Pesquiès 82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE 600 20 30 Puits 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN GARC DE LA GARRIGUE 541 CHEMIN DE PELLAUSY 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 600 30 Puits 31 UG 176 DEC 31340 VILLEMUR-SUR-TARN 600 6 Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC 31620 FRONTON 312 chemin de Gimbelet Verihaguet Verihaguet Verihaguet Verihaguet 12 000 MONTAUBAN 500	GAEC DE BORIO BLANC	BORDENEUVE	31340 VILLEMATIER		60 000	60		31340	
GARC DE LEVRET ST MAURICE GAEC DE LEVRET ST MAURICE GAEC DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet - Verthaguet DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet - Verthaguet DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet - Verthaguet DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet - Verthaguet DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet - Verthaguet DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet - Verthaguet DOMAINE DE SAUMACHEZ 2006 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet - Verthaguet DOMAINE DE SAUMACHEZ 2007 MONTAUBAN DOMOITAUBAN DOMOI	GAEC DE CAUFOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	20 000	25		82100	
ST MAURICE ST MAURICE ST MAURICE SAUMACHEZ DOMAINE DE SAUMACHEZ DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet Verifiaguet S2000 MONTAUBAN	GAEC DE LA GARRIGUE	541 CHEMIN DE PELLAUSY	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000	30		31340	VILLEMUR-SUR-TARN
SAPER DE NOHIC SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet Verlinaguet	GAEC DE LEVRET		82130 LAFRANCAISE		4 800	6		82130	LAFRANCAISE
SAUCHE DEC SAU	GAEC DE SAUMACHEZ	2005 RTE DE NOHIC	31620 FRONTON		10 000	50		31620	FRONTON
GAEC DU POTIER LE POTIER LE POTIER B1220 GUITALENS 3 000 26 Nappe agout (040250) DEC SAZEM (040250) DEC GALCHE DEC SAZEM (040250) DEC GALCHE DEC 31340 VACQUIERS 47 000 60 Puits 31 UG 176 DEC 31340 VACQUIERS 47 000 60 Puits 31 UG 176 DEC 31340 VACQUIERS 48 2370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE 20 000 15 GALCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC GALCHE DEC ASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC CASIER 17 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AMONT RIVE GAUCHE	GAEC DU CART		82000 MONTAUBAN		50 000	45	GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
AGEC LAFFORGUE JEAN ET FILS 121 ROUTE DE FRONTON 31340 VACQUIERS GAEC VEYRAC 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1480 VACQUIERS 147000 60 Puits 31 UG 176 DEC 1482370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE 1480 00 00 75 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE 600 000 75 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE 600 000 75 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE 600 000 75 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE 600 000 75 CASIER 17 /TARN AMONT RIVE 600 000 Puits 31 UG 176 DEC 1482370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE 1480 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0					12 000	15		82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Fabas - Camperdut 1320 B route de Bouyssou 1320 LaBASTIDE-SAINT-PIERRE 16 000 20 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE 60 000 75 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE 75 CASIER 16 /TARN AMO	GAEC DU POTIER								
Camperdut PIERRE 20 000 15 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE CASIER 1							CASIER 16 /TARN AMONT RIVE		
GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GALCHE DEC CASIER 1 / BASS TERRASSE DER GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC CASIER 1 / TARN AVAL RIVE BETT GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC CASIER 1 / TARN AVAL RIVE BETT GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC CASIER 1 / TARN AVAL RIVE BETT GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC GALCHE DEC CASIER 1 / TARN AWONT RIVE GALCHE DEC G	GAEC VEYRAC								
SAYRAC 403 RTE DES 13140 VILLEMUR-SUR-TARN 2 900							CASIER 16 /TARN AMONT RIVE		
GERBAUD JEAN-LOUIS 167 CHEMIN DES VIGNES 82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE GFA DE PEYBORBES 443 chemin de Peyronnets 82170 FABAS GHIBAUDO David FOURRIERES HAUTES 82100 CASTELSARRASIN GIMAZANE-TEILHET Dominique 1867 route de Belle Plaine 82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE JALLAIS Laetitia 491 route de Castelsarrasin Le Bouyssou 81990 CUNAC GASIER 1 / TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC GAUCHE	GALY MAXIME		31340 VILLEMUR-SUR-TARN		3 900	20		31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GFA DE PEYBORBES	GERBAUD JEAN-LOUIS		82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		80	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GHIBAUDO David FOURRIERES HAUTES 82100 CASTELSARRASIN 5 600 7 DE LA GARONNE RIVE RIVE DROITE - 82100 CASTELSARRASIN 82100 LES BARTHES DIALY Laurent CASTER 11 /BASSE TERRASSE CASTER 11 /BASSE TERRASSE CASTER 11 /BASSE TERRASSE 82100 CASTELSARRASIN 82100 LES BARTHES OUI 2 4 170 OUI 2 000 1 2 CASTER 1 / TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC CASTER 1 / TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC CASTER 1 / TARN MOY	GFA DE PEYBORBES	443 chemin de Peyronnets	82170 FABAS		32 000	40	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	31230	FABAS
GIMAZANE-TEILHET Dominique 1867 route de Belle Plaine 82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE JALLAIS Laetitia 491 route de Castelsarrasin 82100 LES BARTHES 0ui 2 000 12 GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE 6AUCHE DEC 6AUCHE DE	GHIBAUDO David				5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -	82100	CASTELSARRASIN
JALLAIS Laetitia 491 route de Castelsarrasin 82100 LES BARTHES oui 2 000 12 CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC GAUC	GIMAZANE-TEILHET Dominique	1867 route de Belle Plaine	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		24 170	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
DANY Laurent Le Bouyssou 81990 CUNAC 24 000 4 Nappe Infernats (O3910610) 81990 CUNAC DEC DEC 31500 PROLICE CONTROL OF THE PROCESS OF THE PROC	JALLAIS Laetitia		82100 LES BARTHES	oui	2 000	12	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
2 500 TO Disk 21 HC 176 DEC 21620 ROULOC	JANY Laurent		81990 CUNAC		24 000	4	Nappe infernats (03910610)	81990	CUNAC
	JOUGLA REGINE	6 CHEMIN LA RIVIERE	31790 SAINT-SAUVEUR		2 500	70		31620	BOULOC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 3,25 hm³

 V demandé total =
 2,89 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

_			pompe	tiques des V AUP	débit			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h		СР	commune
AMANA Nathalie	1320 chemin de Miquel - Montagne	82710 BRESSOLS	1	3 000	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
E LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTEC	H 82710 BRESSOLS		24 000	30	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
			oui	44 000	50	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
ECOURT Gisele	ST BEART 72 Chemin de Castelus	82100 CASTELSARRASIN		8 000	10	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
MAGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN		5 000	15	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82100	CASTELSARRASIN
ARGARIA Elie	TICOL- HAUT	82290 BARRY-D'ISLEMADE		2 400	3	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
MARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 800	11	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
JARTY Jeanne	726 chemin de Jamounet	82100 CASTELSARRASIN		16 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
	4004			14 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
IAYANOBE Marthe	4991 route de Gandalou - Lagravette	82100 CASTELSARRASIN		7 200	9	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	- 82100	CASTELSARRASIN
				14 400	18	DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
ERCADAL Jean	741 IMPASSE BOURDETTE	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
ERIANNE GILBERT	525 CHEMIN DE LA RIVIERE	31380 MONTJOIRE		2 000	30	Gravières 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE
EYER Martine	335 chemin de Négret	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		29 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
				16 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
EZAMAT David	1980 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
ONTOUX Louisette	596 chemin des Mellets 970 ROUTE DE	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
COLETTI LAURENT	MONTAUBAN	31620 FRONTON		25 000	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
DUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA GRAVETTE	82100 CASTELSARRASIN		36 000	45	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
MASSI Jean Jacques	BOULBE	92200 BADDY DVC: 54405		6 000		DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		CASTELSARRASIN
NO Gerard		82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 600	,	GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
NNO Gerard	2013 route de Brial	82700 MONTBARTIER		33 600	72	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82700	MONTBARTIER
GES JACQUES	40E CUENTN DE CHURATE	24622 52 54 54 54		36 000	13	GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
•	485 CHEMIN DE SAUMATE 1575 CHEMIN DE	31620 FRONTON		3 000		Puits 31 UG 176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	31620	FRONTON
IRE LIONEL	MASSAGOT	82100 CASTELSARRASIN		12 000	20	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
IRE Christine	984, Chemin de Lériet	82100 CASTELSARRASIN		5 000		DE LA GARÓNNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		CASTELSARRASIN
ADES Patrick				1 000	3	GAUCHE DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
ADES Patrick	366 ROUTE DE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		5 000		DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
Belchim Crop Protection	2 gues des chevienns	69380 LISSIEU		9 000	14	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
MBUSSY GERALD	2615 ROUTE DE VILLEMATIER	31340 VACQUIERS		15 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
RL DES TROUILLES		82130 LAFRANCAISE		30 000		CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
EA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE MOULIS	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82710	BRESSOLS
EA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise			40 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				40 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EA DE CANTELOUVE	630 Impa 4- 5	22222			10 (CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		CASTELSARRASIN
		82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE			12 (SAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	32370 CAMPSAS				CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS
					-5 (GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS
A DE GRANDE COTE	Grande Cote 20 RUE DU	22170 DOMDY 20111			10 (SAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
	BIARD	32170 POMPIGNAN		40 000		ruits 31 UG 176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	31620	FRONTON
A DE PROCEA	RIVIERE HAUTE 2028 ROUTE DE BELLEPERCHE	32100 CASTELSARRASIN		15 000	50 E	DE LA GARONNE RIVE DROITE - LAFIE - PE nº176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
A EN DURAN	1420 DOLLTE DE DATEURO	MAGO BUZET CHE TAGA						
EA EN DURAN EA LA BUSQUETTE	1420 ROUTE DE PAULHAC 3 6 rue de la Negrette 3	B1660 BUZET-SUR-TARN B1620 VILLAUDRIC					31660 31620	BUZET-SUR-TARN VILLAUDRIC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE

V référence = 3,25 hm³

V demandé total = 2,89 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	stiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		105 000	26	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
STEFANELLO Maryse	4611 Route de GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		3 500	18	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
				6 500	29	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SUC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		9 000	2	Nappe Tarn (secteur DPF) DEC	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
VEGLIA Daniel	386 Chemin de Gélardy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		7 200	9	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
VIRENQUE François	1320 CHEMIN DE MIQUEL	82710 BRESSOLS		6 000	13	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
ZANON Serge	760 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		8 000	10	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
				30 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 15,28 hm³

 V demandé total =
 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préjeveurs				<u>Caractéristiques des prélèvements</u> pompe V AUP débit							
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h) nom milieu PLAN D'EAU 2514 : PRAT	СР	commune			
ABELLO Philippe	La Garde	81500 GARRIGUES		120 110	0	MAJORE PRAT	34160	GARRIGUES			
ALBAR ERIC	ALBIN	81340 DOURN		31 400	40	PLAN D'EAU 2340 : ALBIN	81340	DOURN			
ALBERT Auguste	La Boulouyé	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		15 000	31	PLAN D'EAU 1848 : LA BOULOUYE	81360	MONTREDON-LABESSONNI			
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		8 000	28	PLAN D'EAU 2873 : LA PLAINE	81990	FREJAIROLLES			
ALBERT JEROME	L'ourmarie	81440 VENES	ļ	19 500	22	PLAN D'EAU 4289 : L'OURMARIE	81440	VENES			
ALBOUY JEROME	Le Maure	81390 SAINT-GAUZENS		9 000	18	PLAN D'EAU 2839 : EN	81390	PUYBEGON			
				7 000	15	PARAYRAL PLAN D'EAU 3843 : PIBRES	81390	PUYBEGON			
ALBOUY Etienne	La Serre	81390 SAINT-GAUZENS		22 000	32	PLAN D'EAU 2943 : CAP BIAU	81390	SAINT-GAUZENS			
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE		15 400	0	PLAN D'EAU 2269 : BORIO	81440	BROUSSE			
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX		20 000	40	NOVO PLAN D'EAU 1861 : Château de					
	El la wilding diffe	GIIZO NOONEGOOX				Ronel PLAN D'EAU 2150 ; La	81120	ROUMEGOUX			
				19 500	20	Ramoundonie	81120	ROUMEGOUX			
ACA DOLC DE L'IOCUME	CIR. CI.			20 000	40	PLAN D'EAU 2941 : Saint Guiral		ROUMEGOUX			
ASA BOIS DE L'OEUVRE	SIRVEN	81600 CADALEN		110 000	0	PLAN D'EAU 2010 : L'OEUVRE	81600	CADALEN			
ASA CARBES JONQUIERES	MAIRIE	81440 JONQUIERES		414 000	0	PLAN D'EAU 2128 : TEULETIE- VIEILLE	81570	CARBES			
ASA de FLORENTIN	Métairie Grande	81150 FLORENTIN	oui	120 000	120	Lac ASA de Florentin	81150	FLORENTIN			
ASA LAUDIE	Plazoiles	81990 CUNAC	oui	60 000	0	PLAN D'EAU 2114 : LA LAUDIE		CUNAC			
ASA MONTANS PEYROLE ASAI BOIS BLANC	MAIRIE DE PEYROLES	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	PLAN D'EAU 2303 : BUGAREL	81310	PEYROLE			
	PRELIES CHEZ MR TANIS	81500 GARRIGUES		121 000	15	PLAN D'EAU TRUCOL	12220	LUGAN			
ASL DAYDE BOUSQUET	DOMAINE DE LOMBARDS	81600 MONTANS		121 000	0	PLAN D'EAU 2733 : PEYREMARTY	81600	MONTANS			
ASL FAURE-RAUCOULES	Les Pujades	81800 RABASTENS		31 800	45	PLAN D'EAU 2146 : LES PUJADES	81800	RABASTENS			
ASTRUC Joel	Malsifrègue	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	25	PLAN D'EAU 2299 : BOIS GRAND	81390	SAINT-GAUZENS			
BALITRAND Jean-Pierre	1 rue Colonel Pointurier	31000 TOULOUSE		54 000	45	PLAN D'EAU 2933 : LA VERGNE	81600	GAILLAC			
BALOCCO Michel	460 route de Montech	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		28 000	35	Plan d'eau 82000537 (360 m³)		LACOURT-SAINT-PIERRE			
BARBANCE Jean-Philippe	La Ramégé	81340 SAINT-CIRGUE		7 650	0	PLAN D'EAU 3624 : LA RAMEGE		SAINT-CIRGUE			
BARRAU Bernard	Frescatis	81120 SAINT-ANTONIN-DE-		31 700	30	PLAN D'EAU 2189 : FRESCATIS					
		LACALM				PLAN D'EAU 2872 : LA PAUSE ET		SAINT-ANTONIN-DE-LACALI			
BARRIAC NICOLAS	FRANCOUMAS	81440 LAUTREC		20 000	0	INMIC	81440	LAUTREC			
				12 000	0	PLAN D'EAU 3088 : FRANCOUMAS	81440	LAUTREC			
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		4 500	30	PLAN D'EAU 2323 : LE MOULIN	81600	MONTANS			
BENEZETH Henri	Colombars	81350 SERENAC		10 000	15	D'AYRAL PLAN D'EAU 2878 : COLOMBARS	81350	SERENAC			
BERLOU Philippe	Lempery	81120 TRAVET				PLAN D'EALL 2534 · LA					
				30 000	35	THOMAZIE PLAN D'EAU 3072 : LE	81120	SAINT-ANTONIN-DE-LACALI			
BERTACCHE Ghislain	Le Chapitre	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	27	CHAPITRE	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES			
BIGOT Jean-Claude	Ferrand	81500 LUGAN		67 600	30	PLAN D'EAU 1897 : FERRAND	12220	LUGAN			
BIRBES Vincent	La Brette	81500 FIAC		2 100	11		81220	VITERBE			
Bloquel David	Gamot	31620 BOULOC		100 000	80	Plan d'eau 82005718 (100000 m3)	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE			
SONNAFOUS Serge	La Fabrié	81350 VALDERIES		18 283	0		81350	VALDERIES			
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE- CONTEST		20 000	50	PLAN D'EAU 2713 : LA MARNIERE	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST			
OUDES PATRICE	La Barbastié	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS		34 000	30	PLAN D'EAU 2723 · LA	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS			
OUDET Serge	TALABAS	81300 GRAULHET		8 000	15	DARDASITE	81300	GRAULHET			
OUSQUET Bernard	Sié	81600 MONTANS		15 000	40	PLAN D'EAU 3074 : PEYREMARTY		MONTANS			
OUSQUET Jean Marc	MOYNES	81360 MONTREDON-				DI AN DICALI DOAR . COMPE DEC					
		LABESSONNIE		150 800	50	PIBOULE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE			
RESSOLLES Didier RETOU Marc	Las Combes	81500 PRATVIEL		11 800	0		81500	PRATVIEL			
	Montaigut	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	0	PLAN D'EAU 3075 : LE POUGET BASSIN DE REPRISE 5110 :	81310	LISLE-SUR-TARN			
ruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		60 000		FONTRIQUE	81600	GAILLAC			
ALMETTES Michel	bonastre	81990 CARLUS		9 800	0	PLAN D'EAU 3060 : RIEU ROUGE	81990	CARLUS			
AMBOURNAC Nadine	La Forêt	81310 PARISOT		15 000	15	PLAN D'EAU 3078 : LA FORET	81310	PARISOT			
AMPMAS Jacques	le Serayet Bas	81160 ARTHES		16 500	0	PLAN D'EAU 4487 : LE SERAYER BAS ET	81160	ARTHES			
ELARIES NELLY	Métairie Basse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		6 000	15	PLAN D'EAU 3079 : METAIRIE	81440	MONTDRAGON			
ENEDESE THIERRY	ROUGUILHAUD	81600 AUSSAC				DASSE					
ENEDESE THIERKI	KOOGOILHAUD	81600 AUSSAC		30 000		PLAN D'EAU 2308 : FONT NEUVE		AUSSAC			
				17 300			81600	FENOLS			
HABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		12 800			81600	FENOLS			
HAILLAN Christophe	Astarac	81440 LAUTREC 81310 PARISOT		2 600			81440	LAUTREC			
HANSON Hervé	Samounet	31340 VACQUIERS		46 487 24 000			31600	MONTANS			
LUZEL Michel	Vector	81430 VILLEFRANCHE-					31340	VACQUIERS			
LUZEL Serge		D'ALBIGEOIS		39 500			31430	BELLEGARDE			
DMBEBIAC JEAN		81120 POULAN-POUZOLS 81630 MONTVALEN		57 000			31120	POULAN-POUZOLS			
ROUZET YVETTE				27 000		DIAN D'EAU 2265 : LEC	31630	MONTVALEN			
		81390 PUYBEGON		15 000	20	PASSETS	31390	PUYBEGON			
UMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	0	PLAN D'EAU 5113 : ST BLAISE :	31000	ALBI			

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 15,28 hm³

 V demandé total =
 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

			Managa Man				N. Service Co	
Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	stiques des V AUP	prélève débit	<u>ements</u>		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu PLAN D'EAU 3187 : REBOUL	СР	commune
David Geneviève	Reboul Vieux	81440 LAUTREC		46 500	50	VIEUX ET R	81440	LAUTREC
DE CAMBIAIRE Caroline	Combaleran	81500 MARZENS		15 200	0	PLAN D'EAU 2861 : COUMALERAN EST	81500	MARZENS
DE GINESTEL Catherine	La Peyrié	81440 SAINT-GENEST-DE- CONTEST		32 200	15	PLAN D'EAU 2711 : MAROC	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
DE MONTLEAU Dominique	Nicouleau	81310 PARISOT		12 000	40	PLAN D'EAU 3081 : LE BOUSQUET	81310	PARISOT
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		25 000	0	Plan d'eau 82000491 (25000 m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELHEURE Patrice	La Raffinié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		15 000	0	PLAN D'EAU 2792 : LA RAFFINI	E 81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
DELIKAT JEAN-FRANCOIS	1371 ROUTE DU STADE	82370 ORGUEIL		8 000	33	Plan d'eau 82001284 (8000 m³)	82370	ORGUEIL
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	70	Plan d'eau 82002015 (25000 m³)	82290	MONTBETON
				25 000	33	Plan d'eau 82002016 (25000 m³)	82290	MONTBETON
DILE Jean-Pierre	LES BARTHES	81300 GRAULHET		8 000	15	PLAN D'EAU 2648 : LA PLAINE	81300	GRAULHET
DONA Gilbert	Les Massols	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		7 000	0	PLAN D'EAU 3082 : LES MASSOLS	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
DOUZIECH Bernard	Le Saltre	81300 LASGRAISSES		6 000	30	PLAN D'EAU 2453 : LE SALTRE	81300	LASGRAISSES
DUTOT Josiane	Le Bousquet	81120 RONEL		71 400	40	PLAN D'EAU 2226 : SAINT MAURICE	81120	ROUMEGOUX
				29 300	40	PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RON	81120	ROUMEGOUX
EARL ALIBERT Christian	GATENS	81600 SENOUILLAC		3 000	0	PLAN D'EAU 2434 : RUEYRES	81600	SENOUILLAC
EARL ARMAND	33 PASSAGE DE LA MARQUETTE	81990 CUNAC		11 000	35	PLAN D'EAU 2409 : LA POUMAREDE	81990	CUNAC
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		18 000	60	PLAN D'EAU 1924 : LES MARTY	S 81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
			oui	60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA GOUTARIE	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		31 330	15	PLAN D'EAU 2096 : SAINT LAURENT	31190	GRAZAC
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE		3 500	20	PLAN D'EAU 2910 : EN VIALATT	E 81570	FREJEVILLE
EARL BARTHARIE	La Bartharié	81440 VENES		7 800	15	PLAN D'EAU LES GAZELS	81440	VENES
				24 400	15	PLAN D'EAU 3010 : LA BARTHARIE	81440	VENES
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		18 000	40	PLAN D'EAU 3103 : GUIRAUD VAYLE	81500	GIROUSSENS
				24 000	40	PLAN D'EAU 3104 : BORDE	81500	GIROUSSENS
EARL BIQUET	Biquet	81120 ROUMEGOUX		24 475	30	PLAN D'EAU 2103 : BIQUET	81120	ROUMEGOUX
EARL BIRBES	La Rivaillé	81310 PARISOT		27 390	40	PLAN D'EAU 2074 : LA RIVAILL	81310	PARISOT
EARL BOULLENGER Jérôme	Brames Aigues	81310 PEYROLE		100 000	140	PLAN D'EAU 1823 : BRAMES AIGUES	81600	MONTANS
EARL BOUTIE ET FILS	La Valette Basse	81440 LAUTREC		18 500	25	PLAN D'EAU 1957 : LA VALETTE BASSE	81440	LAUTREC
				5 100	25	PLAN D'EAU 2017 : LA CATARIE	81440	VENES
				22 400	22	PLAN D'EAU LA CATHARIE	81440	VENES
5101 DOLLARDS	LA PIOCHE	81390 PUYBEGON		70 000 100 000	0 120	PLAN D'EAU 2942 : JALABERT PLAN D'EAU 2355 : LA GARDE	81100 81390	LABOULBENE PUYBEGON
EARL BRUYERE EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		18 900	25	PLAN D'EAU 3014 :	81430	BELLEGARDE
	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL		10 000	0	L'OUSPITALET PLAN D'EAU 3046 :	81440	MONTDRAGON
EARL CARBONNIE		82370 LABASTIDE-SAINT-		7 800	8	FERAYRENQUES Plan d'eau 82001088 (7800	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	PIERRE		107 740	0	m³) PLAN D'EAU 1867 : MASCALE	81800	RABASTENS
EARL CHAPEAU	La Dalbière	81800 RABASTENS 81500 CABANES		1 500	40	CIMETIERE PLAN D'EAU 4214 : GARIBAL	12800	CABANES
EARL COMBET	Garibal	61300 CABANES		16 000	40	PLAN D'EAU 4224 : FONTOULZI		CABANES
EARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310	PEYROLE
EARE COOSIN	. 2,1012	***************************************		100 000	45	PLAN D'EAU 1978 : MARQUIE	81390	PUYBEGON
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		7 000	30	PLAN D'EAU 5532 : BAGATELLE	81310	PARISOT
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		6 000	15	Plan d'eau 82001916 (6000 m³)	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL DE BOUTOUNIES	BOUTOUNIES	81350 ANDOUQUE		13 700	25	PLAN D'EAU 2171 : LE CIMETIERE	81350	ANDOUQUE
EARL de Brazis	En testoulard	81500 FIAC		50 000	60	PLAN D'EAU 2421 : LA METAIRI NEUVE	81500	FIAC
EARL DE CAMBORS	Cambors	81430 BELLEGARDE		23 000	0	PLAN D'EAU 2844 : LE PUECH BAS	81430	BELLEGARDE
EARL DE CASSETOR	386 chemin de Cassetor LA MADELEINE	82200 MOISSAC		13 000	15	Plan d'eau 82000433 (21700 m³)	82200	MOISSAC
EARL DE CAZES	A CAZES	81500 LACOUGOTTE-CADOUL		42 000	40	PLÁN D'EAU 1954 : EN ALBA ET EN SAL	81500	LACOUGOTTE-CADOUL
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		25 000	50	PLAN D'EAU 1896 : LA PLANTADE	81440	MONTDRAGON
EARL de Forestié	Forestier	81310 PARISOT		17 000	45	PLAN D'EAU 1979 : FORESTIE	81310	PARISOT
EARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH		100 000	50	Plan d'eau 82001259 (30000 m³)	82700	MONTECH
EARL DE LA SAULARIE	La Saularié	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		58 685	40	PLAN D'EAU 2378 : LE VERDIE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL DE LA BORIE BLANCHE	La Borie Blanche	81430 MOUZIEYS-TEULET		42 800	37	PLAN D'EAU 2172 : LA BORIE BLANQUE	81430	MOUZIEYS-TEULET
				24 800	37	PLAN D'EAU 2052 : LA FORET	81430	MOUZIEYS-TEULET
EARL DE LA CATALANIE	LA CATALANIE	81150 MARSSAC-SUR-TARN		59 900	50	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE	12260	SAINTE-CROIX
EARL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		4 000	30	Plan d'eau 82000579 (4000 m³)	82100	CASTELSARRASIN
	HUTCHIG		•			•		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs préleveur	adresse	CP commune	Caractéris pompe mobile	ist <u>iques des prélèvements</u> V AUP débit (m²) (m²/h) nom milieu CP commune						
ARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC	modite	18 000	25	PLAN D'EAU 4382 : LA VALETTI		commune LAUTREC		
ARL DE LA VIDALIE	La Vidalie	81450 LE GARRIC				HAUTE PLAN D'EAU 2587 : LA				
ARL DE LAGARDIE				8 800	25	COMBETTE	81450	LE GARRIC		
ARL DE LAGUENS	Lagardie	81440 LAUTREC		24 801	0	PLAN D'EAU 2283 : LA CREMAD	E 81440	LAUTREC		
AILE DE LAGUENS	Laguens	81800 ROQUEMAURE		33 910	45	PLAN D'EAU 2209 : LAGENS	81800	ROQUEMAURE		
				20 610	40	PLAN D'EAU 2480 : MOUTOU PLAN D'EAU 3098 : GUILLO ET	81800	ROQUEMAURE		
ARL DE SANSOT	SANSOT	91210 PARICOT		25 000	40	LA COMB	81800	ROQUEMAURE		
	SANSOI	81310 PARISOT		60 000 140 000	70 90	PLAN D'EAU 2461 : DOUILLAC PLAN D'EAU 2162 : BUGAREL	81310	PARISOT		
ARL DE TAURINES	LAMARTINE 85 CHEMIN DI	81600 TECOU					81310	PEYROLE		
ARL DELMAS	TAURINES Borie - Quartier de			74 800	70	PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600	TECOU		
ARL des 3 bergeries	Teyssode	81800 RABASTENS		10 000	40	PLAN D'EAU 2098 : BORIE	81800	RABASTENS		
ARL DES FARGUES	Lagarde	81500 FIAC		10 500	0	PLAN D'EAU 2428 : EN CASSE PLAN D'EAU 2452 : LES	81220	DAMIATTE		
ARE DES PARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE		5 378	0	FARGUES	81800	ROQUEMAURE		
				16 376	0	PLAN D'EAU 3169 : LES FARGUES	81800	ROQUEMAURE		
ARL DES LACS	LE CAZAL	81150 CASTANET		18 610	0	PLAN D'EAU 2012 : MARTINIS L PLANQ	^A 12240	CASTANET		
				12 180	40	PLAN D'EAU 2793 : MARCOURENS	12240	CASTANET		
ARL DES PINS PARASOL	Taples	81430 BELLEGARDE		18 500	22	PLAN D'EAU 2401 : PERPIGNAN		BELLEGARDE		
ARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES		45 000	40	PLAN D'EAU 3100 : PRAT LONG		FREJAIROLLES		
ARL DES QUATRE SAISONS	Rívière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	40	Plan d'eau 82000738 (1600	82100	CASTELSARRASIN		
ARL DES SABOS	Les Sabos	81390 SAINT-GAUZENS		71 700	85	m³) PLAN D'EAU 2920 : LES SABOS	81500	AMBRES		
ARL DES TROIS RIVIERES	3670 route d'Auch	82000 MONTAUBAN		10 000	6	Plan d'eau 82001201 (10000	82000	MONTAUBAN		
ARL DES VERGNADES	LA CARRAYRIE	81600 CADALEN		28 500	15	m³) PLAN D'EAU 1886 : LA CARAYRI		CADALEN		
						PLAN D'EAU 2179 : LA				
ARL DOMAINE SAINT PIERRE	400	82370 LABASTIDE-SAINT-		9 800	15	CARRAYRIE Plan d'eau 82001447 (15000	81600	CADALEN		
ARE DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	PIERRE		15 000	12	m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERF		
				15 000	12	Plan d'eau 82001448 (15000 m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR		
RL DU BOUIS	LOBRE	81130 MAILHOC		50 700	40	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE	12260	SAINTE-CROIX		
RL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN		64 400	700	Plan d'eau 82000735 (64400 m³)	82710	BRESSOLS		
	-			150 000	150	Plan d'eau 82005715 (8300	82000	MONTAUBAN		
RL DU PIGEONNIER EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		20 000	20	m³) Réserve 31 UG 176 id 310061				
RL DU SAUT	2 CHEMIN DES LISES	81800 COUFOULEUX				PLAN D'EAU 5454 : LES	31660	BUZET-SUR-TARN		
RL DU SILO BLANC				0	0	BARTHELES PLAN D'EAU 4510 : SAINT -	12700	LOUPIAC		
	En Sicard 484 chemin du Bardissou -	81390 SAINT-GAUZENS		19 320	40	ANNE	81500	FIAC		
RL DU VALOU	Le Fau	82000 MONTAUBAN		40 000	55	Plan d'eau 82001208 (41464 m³)	82000	MONTAUBAN		
				1 545	15	Plan d'eau 82002050 (1545 m³)	82000	MONTAUBAN		
				10 178	0	Plan d'eau 82002051 (10178	82000	MONTAUBAN		
				2 000	0	m³) Plan d'eau 82002052 (2000	82000	MONTAUBAN		
RL du VERDIER	Le Verdier	81430 BELLEGARDE		45 700		m³) PLAN D'EAU 2782 : LA				
RL ESTIVAL					0	CALIFORNIE PLAN D'EAU 2214 : LA	81430	BELLEGARDE		
NE ESTIVAL	Métairie haute	81220 TEYSSODE	İ	12 000	U	BOURDETTE	81220	TEYSSODE		
				12 000		PLAN D'EAU 5487 : METAIRIE HAUTE	81220	TEYSSODE		
RL FERME DES PRADELLES	Les Pradelles	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS		31 580	80	PLAN D'EAU 1960 : LE SALES	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS		
	050			26 155	20	PLAN D'EAU 2135 : L'ESPINASSE	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS		
RL FERRARI Robert	950 route du pont d en gaffe	81800 COUFOULEUX		30 000	30	PLAN D'EAU 5452 : PETRACOU	81800	COUFOULEUX		
RL FERRET	Fontbounal - 17 chemin des martisses	81600 AUSSAC		13 500	0	PLAN D'EAU 3171 : DURRE	81600	CADALEN		
RL FONTORBE	Métairie Haute	81300 GRAULHET		35 000		PLAN D'EAU 2419 : LES GOXES		GRAULHET		
RL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS		15 800			81120	POULAN-POUZOLS		
RL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN		6 000		Plan d'eau 82001101 (6000				
					40	m³) Plan d'eau, 82001102 (2500	82100	CASTELSARRASIN		
RL GINESTET	CDEDACCIEDEC	01000 040 1151			23	m ³)	82100	CASTELSARRASIN		
	CREBASSIERES	81600 CADALEN		36 770	0	PLAN D'EAU 3011 : BOIS BLANC	81600	CADALEN		
L GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		54 000	40	PLAN D'EAU 1824 : MONTPITOL	81500	SAINT-AGNAN		
L HUC	Parc Neuf	81500 LAVAUR		18 700			81500	LAVAUR		
EL ILES	Le Perié Moulart	81390 PUYBEGON		60 000	45	PLAN D'EAU 2989 : PERIE MOULARD	81390	PUYBEGON		
L LA BRUGUE	LA BRUGUE	81800 RABASTENS		82 000	60	PLAN D'FALL 1984 + LA	31190	GRAZAC		
L LA FERME DES BOUVIERS	LA COMBE	81310 PARISOT		13 000		PIONDINIE	81310	PARISOT		
IL LA RAMEZIE	La Ramezie	81000 ALBI		0	0	PLAN D'EAU 5633 ; LA	81000	ALBI		
	Leonard 1250 chemin de	82370 LABASTIDE-SAINT-				Plan d'eau 92001011 (25000				
IL LAYMAJOUX		PIERRE		6 000		m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 15,28 hm³

 V demandé total =
 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit							
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune		
EARL le Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX		6 000	22	PLAN D'EAU 4997 : DELBOSC	81800	COUFOULEUX		
ARL LE LAC	Le Lac	81500 LAVAUR		35 000	30	PLAN D'EAU 2115 : LE LAC	81500	LAVAUR		
ARL LE MAREYS	Mareys	81600 MONTANS		45 000	60	PLAN D'EAU 2981 : SAURONNE	81600	MONTANS		
ARL LE PARADISIER	Nacazes	81600 BRENS		15 000	40	PLAN D'EAU 1872 : BOIS DU RO	81600	BRENS		
ARL LE RIGOU	Le Rigou	81310 PEYROLE		28 800	30	PLAN D'EAU 1843 : LA PERIE	81310	PEYROLE		
ARL LE THURIES	En Amat 1355 CHEMIN DE BOUSIGUES	31380 AZAS		18 000	7	Lac de l'EARL LE THURIES	31380	AZAS		
ARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		8 000 3 800	0	PLAN D'EAU 2629 : LES SIGALARTS PLAN D'EAU 2630 : LA	81310 81310	LISLE-SUR-TARN LISLE-SUR-TARN		
						GRAVASSE PLAN D'EAU 2133 :				
ARL LES SUREAUX	MESTRE ARNAUD	81120 ORBAN		7 900 14 000	15 35	MESTR'ARNAUD PLAN D'EAU 2814 : GAUFFRE	81120 81120	ORBAN ORBAN		
ARL LES VERGERS DE TECOU	LES RIVALS 31 CHEMIN DE MARLAC	81600 TECOU		76 800	45	PLAN D'EAU 1820 : LES RIVALS	81310	PEYROLE		
ARL LIQUIERE	La Bessarié	81120 ROUMEGOUX		20 250	20	PLAN D'EAU 2282 : TROUANDARIES	81120	ROUMEGOUX		
ARL MASSOL	Borde grande	81370 SAINT-SULPICE		5 000	50	PLAN D'EAU 5336 : LA	81370	SAINT-SULPICE		
ARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		23 000	45	BOURRIASSO PLAN D'EAU 2240 : LES	81570	FREJEVILLE		
ARE MAURIES	O E ISSANIADE	dis/of Reserved		31 600	50	ESPARROTS PLAN D'EAU 1990 : L'ISSARTADE		CASTRES		
ARL MICHEL BONHOMME	Les Bosquets	81500 MASSAC-SERAN		38 200	0	PLAN D'EAU 2276 : METAIRIE BASSE	81500	MARZENS		
ARL NEC POM	Piac	82400 SAINT-PAUL-D'ESPIS		38 000	28	Plan d'eau 82000191 (38000 m³)	82400	SAINT-PAUL-D'ESPIS		
ARL NOUVELLON	La Ferme de NAPAGESE	81310 PARISOT	oui	102 900	155	PLAN D'EAU 2099 : NAPAGESE	81310	PARISOT		
ARL PALMA	Saint Robert	81800 RABASTENS		20 000	15	PLAN D'EAU 2148 : LES TISSERONS	81800	RABASTENS		
ARL PLAZOLLES	Plazoiles	81990 CUNAC		25 100	0	PLAN D'EAU 2272 : PLAZOLLES	81990	CUNAC		
		81600 CADALEN		32 000	15	PLAN D'EAU 2399 : PUECH	81600	CADALEN		
ARL PUECH MERIC	Puech Méric 47 CHEMIN DE					MERIC PLAN D'EAU 2582 :				
ARL RAYSSAGUEL	RAYSSAGUEL	81990 CAMBON		20 000	50	RAYSSAGUEL	81990	CAMBON		
ARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		25 250 87 000	45 45	PLAN D'EAU 1947 : CRISTAU PLAN D'EAU 3051 : LA CAZE - SAINT C	81800 81800	RABASTENS RABASTENS		
ARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		52 000	50	PLAN D'EAU 4253 : LA MONDINE	81310	PARISOT		
		81440 SAINT-GENEST-DE-		21 000	35	PLAN D'EAU 2327 : L'ALBAREDIE		SAINT-GENEST-DE-CONTE		
ARL ROUZALOU	ROUZALOU	CONTEST				PLAN D'EAU 2956 : LA		LESTRADE-ET-THOUELS		
ARL SANCH	ESCOURBIAC	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		10 500	25	BORDASSE PLAN D'EAU 6194 : LE PIVOT LE	12430			
ARL SAULIERES	NALZIEU	81100 CASTRES		8 900	0	BASCO		CASTRES		
ARL SERRA	LA DRUILHE	81300 MISSECLE		13 000	50	PLAN D'EAU 1993 : LA DRUILLE	81300	GRAULHET		
ARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959 Chemin de sigoulene	82370 SAINT-NAUPHARY		20 732	0	Plan d'eau 82001208 (41464 m³)	82370	CORBARIEU		
ARL TOCSENS	SAINT SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		12 000	35	PLAN D'EAU 2986 : TOCSENS	81700	PUYLAURENS		
				10 000	40	PLAN D'EAU 2987 : TOCSENS PLAN D'EAU 2226 : SAINT	81700	PUYLAURENS		
ARL VERDUSSE	Verdusse Chemin de Ronel	81120 ROUMEGOUX		71 400 29 300	50 50	MAURICE PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU	81120 81120	ROUMEGOUX ROUMEGOUX		
ADI Varrana du Basquat	Tessonnières	81600 SENOUILLAC		2 200	0	DE RON PLAN D'EAU 3147 :	81600	SENOUILLAC		
ARL Vergers du Bosquet ARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre			6 000	0	TESSONNIERES PLAN D'EAU 2788 : VERNHES	81500	AMBRES		
ARL ZANCHETTA	En Marc	81500 GARRIGUES		32 800	43	PLAN D'EAU 2530 : EN MARC	34160	GARRIGUES		
JE Pascal	Les Roques	81600 MONTANS		73 000	15	PLAN D'EAU 1864 : LA COMBE	81600	MONTANS		
NJALBERT Jean-Marc	2 patus de la Pontésié	81990 CUNAC		5 700	20	PLAN D'EAU 2321 : LA PONTESIE	81990	CUNAC		
SPINASSE Jean-François	Al Pargué	81800 GRAZAC		12 000	0	PLAN D'EAU 2991 : AL PARGUE	31190	GRAZAC		
STEVENY Evelyne	La Guitardié	81340 DOURN		10 000	20	PLAN D'EAU 2253 : LA MONTARGNE	81340	DOURN		
EVENON Martin	Rougeaires	81350 ANDOUQUE		11 500	0	PLAN D'EAU 2870 : ROUGAIRES	81350	ANDOUQUE		
BRE Gérard	Métairie Neuve	81700 PUYLAURENS		10 500	0	PLAN D'EAU 2542 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS		
ARRUGIA Jean-Claude	1341 CHEMIN DE BEGUE	82000 MONTAUBAN		6 000	22	Plan d'eau 82001199 (5000 m³)	82000	MONTAUBAN		
U MATHIEU	LA MANAUDIE	81440 BROUSSE		23 000	15	PLAN D'EAU 2169 : L'ISSOURBIER	81440	BROUSSE		
VAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		10 365	20	PLAN D'EAU 2166 : LES ROUSSELLES	81800	RABASTENS		
RAL Christian	Rajolis	81600 CADALEN		6 000	0	PLAN D'EAU 2546 : LA BOUFFIE	81600	CADALEN		
LHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		39 360	15	PLAN D'EAU 2556 : PUECH DE	81600	CADALEN		
	Le Paradis 6 chemin du	31380 PAULHAC		120 000	50	COUCARDIS Plan d'eau 31_2008_0142	31380	PAULHAC		
DDE Benoit	Paradis			12 400	28	PLAN D'EAU 2294 : EN JOUTY	81220	DAMIATTE		
ONTAINE Thierry	La Vernière	81220 DAMIATTE			28 60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE	81220	RABASTENS		
ONTANIER GUY	Saint-Robert	81800 RABASTENS		10 300		LA BRUGU				
		24.000 1.011014.0		31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE		RABASTENS		
ONTANIER CYRIL	85 route de Parisot	81800 LOUPIAC		10 300	60	LA BRUGU	81800	RABASTENS		
				31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800	RABASTENS		
OURNIER Claude	Les Tabars	81310 PARISOT		20 000	0	PLAN D'EAU 1911 : LES TABARS	81310	PARISOT		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélèv débit			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h) nom milieu	CP	commune
FOURNIER MAXIME	LAVALETTE	81430 VILLEFRANCHE- D'ALBIGEOIS		44 200	0	PLAN D'EAU 2420 : LA VALETT HAUTE	E 81430	MOUZIEYS-TEULET
				10 000	30	PLAN D'EAU 3085 : LAVALETT	E 81430	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEO
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		12 000	30	PLAN D'EAU 2041 : LA PLANO	81220	SERVIES
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	67 200	60	PLAN D'EAU 3247 : LE TERRIE		FAUCH
GAEC CASTENDOU	148 CHEMIN DE FALCOU	81990 CAMBON		15 200	0	PLAN D'EAU 2381 : CLAIREFO	NT 81990	FREJAIROLLES
				27 100	0	PLAN D'EAU 2430 : CASTANDE		CAMBON
				33 000	0	BAS PLAN D'EAU 2459 : CARLES	81990	FREJAIROLLES
GAEC CATHALA	Perayrols	81340 SAINT-CIRGUE		40 600	35	PLAN D'EAU 2174 : PERAYROL		SAINT-CIRGUE
GAEC CHATEAU DE CAMPANS	68 CHATEAU DE CAMPANS	91100 CASTRES				PLAN D'EAU 5610 : BORIE		
GAEC CRANSAC et Fils				20 000	11	GRANDE PLAN D'EAU 3001 : MONTFRAI	81100	CASTRES
	Montfrays Bas	81600 BRENS		15 000	30	BAS	81600	BRENS
GAEC D ALL SUC	Le Suc	81430 MOUZIEYS-TEULET		33 340	0	PLAN D'EAU 3492 : LA BELAUD	IE 81430	MOUZIEYS-TEULET
GAEC D EN GALINIER	EN GALINIER	81390 BRIATEXTE		20 045	0	PLAN D'EAU 2023 : LES GREZI	S 81390	BRIATEXTE
GAEC D'AUDIBERT	AUDIBERT	81660 PONT-DE-LARN		2 700	30	PLAN D'EAU 2560 : AUDIBERT	81660	PONT-DE-LARN
GAEC D'EN CECYL	Mondou	81220 TEYSSODE		13 000	4	PLAN D'EAU 2611 : LA GAMASS	E 81220	TEYSSODE
GAEC DE BLANCOU	Blancou	81600 TECOU		27 000	40	PLAN D'EAU 2025 : BLANCOU	81600	TECOU
GAEC DE CANTEPERLIC	Montlougue	81800 GRAZAC		27 061	30	PLAN D'EAU 2123 : LOUSTALO	U 31190	GRAZAC
GAEC DE CHAMPAGNOL	Champagnol	81120 ROUMEGOUX		44 500	0	PLAN D'EAU 6197 : LA GRILLER	E 81120	ROUMEGOUX
GAEC DE FARRADET	FARRADET	12170 SAINT-JEAN-DELNOUS		19 500	30	PLAN D'EAU: 1737 /ruisseau de	12170	SAINT-JEAN-DELNOUS
SAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE	82130 LAFRANCAISE		10 000	7	farradet Plan d'eau 82000025 (15000		
SAEC de l'Arc	MOISSAC L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET				m³)	82130	LAFRANCAISE
	E ra e raguelonae	GIZOG PIAZAMET		15 000 15 000	15 15	PLAN D'EAU 2158 : LE BOUIS PLAN D'EAU 2930 : L'ARC	81200 81200	AIGUEFONDE
				7 000	15	PLAN D'EAU 3094 : LE BOUIS	81200	AIGUEFONDE AIGUEFONDE
GAEC DE L'ESCALIER	L'ESCALIER	82200 BOUDOU		20 000	20	Plan d'eau 82000634 (20000	82200	BOUDOU
SAEC DE L'OULMET	L'Oulmet	81220 TEYSSODE				m³)		
	2 odiniec	01220 1E1330DE		25 000	40	PLAN D'EAU 1908 : LA TEULARI		TEYSSODE
				5 000	25	PLAN D'EAU 3207 : EN SERIEY	5 81220	TEYSSODE
SAEC de la Brogne	La Brogne	81310 PARISOT		30 000	40	PLAN D'EAU 2229 : LA BROGNE	81310	PARISOT
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		10 000	12	Plan d'eau 82001274 (17000 m³)	82200	MOISSAC
SAEC DE LA CLARIE	La Clarié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		22 000	25	PLAN D'EAU 2071 : LE SIBADO	U 81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		3 000	30	PLAN D'EAU : la Condarié	81440	LAUTREC
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		50 000	90	PLAN D'EAU 2100 : EN SAUNEL	81500	LAVAUR
GAEC DE LA FERRANDIE	La Ferrandié	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		6 400	0	PLAN D'EAU 2367 : LA FERRANDIE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
SAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE		16 500	30	PLAN D'EAU 2225 : LE FORT	81990	FREJAIROLLES
				7 500	30	PLAN D'EAU 3087 : LE BOUSQUET	81120	LAMILLARIE
				7 500	30	PLAN D'EAU 4986 : LE	81120	LAMILLARIE
AEC DE LA RICARDIE	La Ricardié	81120 SAINT-ANTONIN-DE-		21 800	20	BOUSQUET PLAN D'EAU 2488 : LA RICARDI		
AEC DE LACALM	LACALM	LACALM 81350 SERENAC				PLAN D'EAU 3182 : LA BORIO		SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
AEC DE SIRVENS				9 500	0	ROUGEO E	81350	CRESPINET
AEC DES CAMBOULIVES		81120 TEILLET		25 038	30	PLAN D'EAU 3006 : LE RAMIER PLAN D'EAU 2227 : RIEU		TEILLET
	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		45 000	35	COUCHET	81500	GIROUSSENS
AEC DES CHAUMES	RESTOUL	81300 MISSECLE		8 000	20	PLAN D'EAU 2014 : LE BOURIET	12800	CABANES
				12 300	20	PLAN D'EAU 4383 : RESTOULS	81300	MISSECLE
AEC DES COLLINES MME ALIBERT	CANTEGACH	81430 AMBIALET		11 000	30	PLAN D'EAU 5104 : CANTEGACE	81430	AMBIALET
AEC DES GALES	Galès	81120 RONEL		32 249	45	PLAN D'EAU 1985 : LA BARTHIE	81120	RONEL
AEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		28 800	0	PLAN D'EAU 2102 : CANET	12800	CABANES
				10 000	0	PLAN D'EAU 3189 : LE BOUSQUET	12800	CABANES
AEC DU GUILLOU	Guilfou	81350 SAUSSENAC		15 300	35	PLAN D'EAU 2855 : GUILLOU	81350	ANDOUQUE
AEC DU PUECH	Le Puech	81340 CADIX		15 000	0	PLAN D'EAU 2435 : LE PUECH	81340	CADIX
AEC DURAND LES VERDIES	LES VERDIERS	81350 VALDERIES		27 000	30	PLAN D'EAU 3097 : SAINT PIERRE	81350	SAUSSENAC
AEC FERME DE BEL AIR	Bel Air	81440 BROUSSE		10 000	0	PLAN D'EAU 3190 : BEL AIR	81440	BROUSSE
				23 500	0	PLAN D'EAU 4228 : BEL AIR	81440	BROUSSE
AEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		25 000	0	PLAN D'EAU 2521 : BOUSSELS	81600	CADALEN
AEC GENTH HOMME	La Cantilham	01420 051150455	Oui	35 000		LAC 2794 : BRASSELONNE	81600	CADALEN
AEC GENTILHOMME		81430 BELLEGARDE		25 500		PLAN D'EAU 2400 : CAMILLOU	81430	BELLEGARDE
AEC GRIGOLATO		81440 BROUSSE		8 400	70	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE BASSE	81440	LAUTREC
AEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		20 000	30	PLAN D'EAU 3164 : L'AUBERGE NEUVE	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				10 000	30	PLAN D'EAU 3165 : L'AUBERGE NEUVE	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE
V référence = 15,28 hm³
V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				tiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	(m³)	(m³/h)		СР	commune
GAEC LA FERME DU ROUCAS	Le Roucas	81350 ANDOUQUE		28 000	0	PLAN D'EAU 2223 : BRUGAYROLLES	81350	ANDOUQUE
GAEC LACASSAGNE	Bourril	81600 MONTANS	oui	80 000	60	PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT	81600	MONTANS
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		1 500	65	PLAN D'EAU 2360 : CABANAC	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
ONEC ENELEVE	ces caperames	******		24 950	30	PLAN D'EAU 2391 : LE GABARET	81500	FIAC
		OLCOD CADALEN			120	PLAN D'EAU 2859 : LE TERME	81600	CADALEN
GAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN		44 800			81120	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
GAEC LEPERS	La Lieure	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		26 144	0	PLAN D'EAU 2313 : LA LIOURE PLAN D'EAU 2650 : LA		
GAEC LOUS GACHOUS	Les Gachous	81150 ROUFFIAC		11 000	0	MARESQUE	81150	ROUFFIAC
				24 000	0	PLAN D'EAU 2068 : LAS BORIES	81120	ORBAN
GAEC MAS-GRIFFOUL	Le Griffoulet	81350 SERENAC		29 000	80	PLAN D'EAU 5103 : MAS PETIT	81430	AMBIALET
GAEC MOULINE	La Mouline	81500 LUGAN		8 000	0	PLAN D'EAU 3090 : LE SALTRE	81500	LAVAUR
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		12 000	0	Plan d'eau 82000227 (12000 m³)	82710	BRESSOLS
GAEC PEZEU	Pezeu	81990 CARLUS		10 000	25	PLAN D'EAU 2184 : DURAUD	81990	CARLUS
				18 050	25	PLAN D'EAU 2929 : LAUZERAL	81990	CARLUS
GAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN		120 000	0	PLAN D'EAU 2531 : BOULIOU	81300	LASGRAISSES
				49 030	0	PLAN D'EAU 3024 : LORMIERE	81600	CADALEN
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		5 000	47	PLAN D'EAU 2669 : PUECH MERGOU	81430	MARSAL
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		33 900	45	PLAN D'EAU 1879 ; LAS CROUZES	81150	FLORENTIN
				8 000	15	PLAN D'EAU 3125 : LA	81150	FLORENTIN
GAEC SCATTOLIN	MANDOUL	81570 CARBES		4 000	36	PELISSERIE PLAN D'EAU 4245 : MANDOUL	81570	CARBES
		81300 LASGRAISSES		10 000	20	PLAN D'EAU 2200 : LA	81300	LASGRAISSES
GAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER			20 000	25	FERRASSARIE PLAN D'EAU 4282 : LE GAZEL	81120	TEILLET
GAILLAC Francis	17 ROUTE DU TRAVET	81120 TEILLET 81440 LAUTREC		14 000	20	PLAN D'EAU LA CAPELLE	81440	VENES
GARIBAL LIONEL	ENJOLI 506, Route de Contristi	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		23 500	45	Plan d'eau 31_2008_0118	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GAYRAUD Jean-Henri GINESTET Jean-Claude	Respech	81310 PARISOT		28 600	30	PLAN D'EAU 2481 : RESPECH	81310	PARISOT
GRIMAL PATRICK	69 CHEMIN DES FARGUES			8 000	26	PLAN D'EAU 2249 : LES	81990	CUNAC
						FARGUES PLAN D'EAU 2732 : LA PICOUNII		MOUZIEYS-TEULET
GUY DIDIER	CAMBOURTIL	81430 BELLEGARDE		19 800	25			
				15 000	0	PLAN D'EAU 2515 : LE BOURG PLAN D'EAU 3095 : PRAT	81990	CAMBON
HOLMIERE Jérôme	Prat Nabesse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		13 000	15	NABESSE	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
HOT Jean Pierre	VOLTACH	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		16 000	125	PLAN D'EAU 3141 : GARRIGUE LONGUE	81600	MONTANS
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		140 000	100	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC
JANSSEN Johannes	Patraquin	81800 RABASTENS		63 000	80	PLAN D'EAU 2160 : PATRAQUIN	81800	RABASTENS
	•	81500 MARZENS		17 500	20	PLAN D'EAU 2999 : BOIS DE	81500	MARZENS
JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT					LACAM		FLORENTIN
JEANNY Yvonne	Al Foun de la Coste	81150 FLORENTIN		25 000	0	PLAN D'EAU 3186 : LA BOUNDO		
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		10 000	10	PLAN D'EAU 2916 : PERELLE	81150	MARSSAC-SUR-TARN
				10 000	30	PLAN D'EAU 2917 : GRANOULES		MARSSAC-SUR-TARN
LACAM Louis	Bertrasse	81700 PUYLAURENS		4 000	0	PLAN D'EAU 2094 : CAUDEVAL	81700	PUYLAURENS
LACOMBE Patrick	Domaine de la Sauronne 2539 chemin de Pendaries	81600 BRENS		50 000	60	PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE LA SAURONNE	81600	BRENS
	Bas						. 01 420	BELLEGARDE
LAFON Sebastien	Beausejour	81430 BELLEGARDE		20 000	20	PLAN D'EAU 6195 : TRIOBEOUR PLAN D'EAU 3153 : COMBE		
LAGALY Jean Philippe	Combe Doumergue	81350 SAUSSENAC		34 300	50	DOUMERGUE -	81160	ARTHES
LAGARD Antoine	Gales 414 chemin de Soulignac	82370 CORBARIEU		9 500	30	Plan d'eau 82000653 (15000 m³)	82370	CORBARIEU
	Dodnightee			15 000	30	Plan d'eau 82000654 (15000 m³)	82370	CORBARIEU
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON		30 000	0	PLAN D'EAU 1858 : POULOU	81440	MONTDRAGON
LAVABRE JEAN PIERRE	CASTELROUGE	81350 SAINT-GREGOIRE		51 000	40	PLAN D'EAU 2762 : RIOU DE	81350	SAINT-GREGOIRE
LAVAL Lionel	St germier	81220 TEYSSODE	oui	12 000	35	GOUDAL PLAN D'EAU 2069 : CAZES BAS		TEYSSODE
FUAUE FIGHER	or derinier			10 000	35	PLAN D'EAU 2472 : NAYRAL	81220	TEYSSODE
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTECH	82710 BRESSOLS		1 300	40	Plan d'eau 82001991 (1300	82710	BRESSOLS
				145 000		m³) PLAN D'EAU 2093 :	81430	BELLEGARDE
LEGTPA FONLABOUR	Route de Toulouse	81000 ALBI				BEAUREGARD		
				3 000	25	PLAN D'EAU 5303 : FONLABOUF PLAN D'EAU 1980 : LA		ALBI
M. PICOULEAU Gilbert et M. LACAN Louis	Lieu dit ST SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		10 000	20	BARBARIE	81700	PUYLAURENS
MALBERT Guy	Pendaries Bas	81600 BRENS		15 000	3	PLAN D'EAU 3041 : PRAT DE LA FINE	81600	BRENS
MARTINEZ JEAN	Les Fourtys	81600 CADALEN		20 000	25	PLAN D'EAU 2662 : FOURTI	81600	CADALEN
MASSOUTIER Didier	RIVIERES	81310 PARISOT		12 000	25	PLAN D'EAU 2070 : LA RIVIERE	81310	PARISOT
MATHIEU Laurent	La Lauzié 22 Chemin des	81990 CAMBON		14 700	20	PLAN D'EAU 2382 : LE SERVY	81430	BELLEGARDE
	Vignes			14 650	20	PLAN D'EAU 2424 : GAURELS	81990	CAMBON
MAZARS VALERIE	La Nègre	81600 MONTANS		7 500		PLAN D'EAU 2022 : LA	81600	MONTANS
PINEARS VALENTE	regre					BETOUNIE PLAN D'EAU 3054 :	81600	MONTANS
				3 125	15	LABETOUGNE	OTOUR	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs préleveur	adresse	CP commune	Caractéristiques des pompe V AUP mobile (m³)	prélé déb (m³/	pit	СР	
MEDALLE ALEXIS	Les Places	81150 BERNAC	5 600				commune BERNAC
MERLE Jean-Pierre	9, route de Cagnac	81450 LE GARRIC	1 700		DIAM D'EAU 2202 . LA	81450	LE GARRIC
			1 500		BARRABIE		LE GARRIC
Milhau Maxime	Lamounestarié	81150 BERNAC	9 000		,		BERNAC
MOLINIE Eric	Riquieu	81440 SAINT-GENEST-DE- CONTEST	21 000			81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
MORE Brice	56 CHEMIN DE CLAIREFOI		39 300	40		81990	FREJAIROLLES
MUNOZ Christophe	En casagou	81500 PRATVIEL	49 000	25			
	- · · ·	***************************************			DI ANI D'EAU 2020 - EN		PRATVIEL
MURATET Philippe	rue du vieux moulin	31340 \/400\/7500	28 000	25	CASAGOU	81500	PRATVIEL
NOUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA	31340 VACQUIERS	50 000	15	Diam diam. 02000252 (24000	31340	VACQUIERS
ODETTI Jean-Jacques	GRAVETTE Baudan	82100 CASTELSARRASIN	24 000	15	m³)	82100	CASTELSARRASIN
ORFILA PATRICK	LE VERDET	81220 VITERBE 81600 MONTANS	10 000	0	PLAN D'EAU 2528 : CONSULS	81220	VITERBE
ORTILE Gino	CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS	3 500	0	PLAN D'EAU 2961 : LAVERNIE PLAN D'EAU 2422 : CHÂTEAU	81600	MONTANS
OURMIERES Marc	1143 Chemin Lalande - La		13 555	28	LAFONT Plan d'eau 82000217 (15000	81600	MONTANS
	Graves	62170 CANALS	15 000	0	m ³)	82170	CANALS
PALAFRE Joel	Caudauriol	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	18 000	15	PLAN D'EAU 2301 : BARTHELC	U 81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
PICOLLO Marie Louise	19 Chemin des Saloberts	82100 CASTELSARRASIN	5 000	0	Plan d'eau 82002000 (5000 m³)	82100	CASTELSARRASIN
PIGOT Gilles	Bouysseredon	81600 CADALEN	24 175	45	PLAN D'EAU 2075 : MALPEL	81600	CADALEN
PINEL Denis	En Béral - Aiguefonde	81200 MAZAMET	12 000	28	PLAN D'EAU 3091 : EN BERAL	81290	LABRUGUIERE
PINEL BENOIT	LE BOSCQ CLAR	81220 MAGRIN	4 000	30	PLAN D'EAU 5059 : EN CHAYLADE	81220	TEYSSODE
PORTES Jean-Luc	Le Bouy	81600 CADALEN	11 100	30	PLAN D'EAU 1999 : LE BOUY	81600	CADALEN
PONETHONE M.			5 200	30	PLAN D'EAU 2743 : LE BOUY	81600	CADALEN
POUSTHOMIS Alain	Gautinozens	81250 CURVALLE	6 000	0	PLAN D'EAU 2654 : GAUTINOZENS	81250	CURVALLE
POUX Jean-Luc et Loïc	Domaine de Grésigne	81600 GAILLAC	80 000	0	PLAN D'EAU 2744 : GRESIGNE	81600	MONTANS
PRADELLES Joel	Les Salabines	81500 FIAC	10 000	30	PLAN D'EAU 2944 : LES SALABINES	81390	SAINT-GAUZENS
PUECH JEROME	SIEZ	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE	7 000	18	PLAN D'EAU 2857 : SIES	81120	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
RAMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS	15 600	0	PLAN D'EAU 2436 : LA RAVAILL	E 81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
RAYNAL André	Escudiers	81300 GRAULHET	16 350	26	PLAN D'EAU 1943 : LES	81300	GRAULHET
RICARD Christophe	Sainte Martiane	81450 LE GARRIC			ESCUDIERS PLAN D'EAU 2494 : SAINT		
RIEUNAU Bernard	Ayzols		5 200	15	MARTIANNE PLAN D'EAU 3007 : LES	81450	LE GARRIC
		81350 SAUSSENAC	20 400	30	PRADELS	81350	SAUSSENAC
RIVES FRANCOIS	VIALAS	81220 TEYSSODE	35 700	45	PLAN D'EAU 1912 : LES VIALAS	81220	TEYSSODE
			5 000	35	PLAN D'EAU 3178 : SAINTE CATHERINE	81220	TEYSSODE
ROBERT Pierre	La Rigaudié	81120 RONEL	20 500	25	PLAN D'EAU 2104 : LA RIGAUDIE	81120	RONEL
RODIER Nicole	Les Massals	81500 GIROUSSENS	5 000	40	PLAN D'EAU 3209 : BOUNOURO	81500	GIROUSSENS
			5 000	40	PLAN D'EAU 3210 : FONCOUGE		GIROUSSENS
RODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET	60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
ROUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS	81100 CASTRES	13 000	30	GOUTARIE PLAN D'EAU 2752 : LE SIEGAL	81100	CASTRES
ROUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC	6 300	25	Plan d'eau 82001031 (6300	82200	MOISSAC
ROUTABOUL Jocelyne	Alary	81310 PEYROLE	23 500	75	m³) PLAN D'EAU 2971 : LIMOUZY	81310	PEYROLE
S.A DELVOLVE DETOURS	DETOURS	82200 MOISSAC	300 000	60	Plan d'eau 82000345 (300000	82200	MOISSAC
SABIN Francis	Le Pouget	81600 AUSSAC	0	0	m³) PLAN D'EAU 2384 : LE POUGET	81600	AUSSAC
SALVAN André	Barrau	81120 RONEL	20 500	25	PLAN D'EAU 2417 : BARRAU	81120	RONEL
SALVAN Catherine	LA MAZAYRIE	81600 CADALEN	2 000	20	PLAN D'EAU 5560 : LA	81600	CADALEN
SANCHEZ Patrick	Le Lauzet	81600 CADALEN	13 000	30	MAZAYRIE PLAN D'EAU 2783 ; ALAUZET	81600	CADALEN
SARL DE LA SERRE	Furbeyre	81630 TAURIAC	31 900	0	PLAN D'EAU 2161 : FERBEYRE	31190	GRAZAC
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE	27 000	0	Plan d'eau 82001066 (27000	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SARL PEPINIERE VITICOLE DAYDE	Domaine Lombard	81600 MONTANS	40 200	0	m³) PLAN D'EAU 4291 : PRATS	81600	TECOU
SARL ROTIER MARRE	Petit Nareye	81600 CADALEN	33 800	25	BASSES - BO PLAN D'EAU 1927 : PETIT		
SARL TP AGRI	880 chemin de Bouziques		50 400		NAREYE	81600	CADALEN
CEA BORDE GRANDE	Mauriac	81600 SENOUILLAC	5 000	25 18	Plan d'eau 31_2008_0132 PLAN D'EAU de la Garenne	31380 81600	AZAS SENOUILLAC
CEA BUGAREL	LABARTHE HAUTE	81600 MONTANS	55 000	0	PLAN D'EAU 3170 : CHÂTEAU DE		
CEA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE	82370 LABASTIDE-SAINT-			LAFON Plan d'eau 82000260 (4000	01000	MONTANS
CEA DE FONGRAVES	MOULIS	PIERRE	4 000	15	m³) Plan d'eau 82001910 (10600	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
CLA DE FUNDRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS	10 600	40	m ³)	82370	CAMPSAS
			25 000	40	Plan d'eau 82005713 (25000 m³)	82370	CAMPSAS
CEA DE LA BARTELLE	La Bartelle	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	5 000	12	PLAN D'EAU 2354 : LES DURANDS	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
CEA DE PELEGRE	Laudugarié	81150 FLORENTIN	14 500	38	PLAN D'EAU 2212 : L'AUDUGARIE	81150	FLORENTIN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri:	stiques des V AUP	prélève débit	ments .		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	СР	commune
				6 000	25	PLAN D'EAU 5493 : LAUDUGARI	E 81150	FLORENTIN
SCEA DU COMMUNAL	650 route de Lugan	31380 AZAS		45 000	35	Plan d'eau 31_2008_0115	31380	AZAS
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		2 500	35	PLAN D'EAU 2666 : LA TEOULETTE	81430	MARSAL
				5 000	25	PLAN D'EAU 2758 : GOUGEAC	81430	MARSAL
SCEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		25 500	60	PLAN D'EAU 1853 : LA VERNIERE	81600	MONTANS
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		37 400	60	PLAN D'EAU 2320 : LE BOURIO	J 81220	TEYSSODE
				50 000	60	PLAN D'EAU 3064 : SAINT MARTIN	81500	LAVAUR
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	81800 RABASTENS		78 000	80	Bassin reprise Plaine de Fongrave	81800	RABASTENS
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		30 000	40	Plan d'eau 82001446 (22900 m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA LE FEDIE	Le Fédié	81310 PEYROLE		9 000	20	PLAN D'EAU 5593 : LE FEDIÉ	81310	PEYROLE
SCEA LES MARIDATS	186 IMPASSE DES MARIDATS PIBRES	81500 LAVAUR		2 400	25	PLAN D'EAU 2956 : LA BORDASSE	81500	SAINT-AGNAN
SCEA THIELE	La Planque	81120 SIEURAC		29 330	30	PLAN D'EAU 3114 : LA GOUFFIC	81120	ORBAN
SEGALA Daniel	ST HUBERT	82390 DURFORT-LACAPELETTE		70 000	30	Plan d'eau 82000076 (70000 m³)	82390	DURFORT-LACAPELETTE
SENEGAS Eric	En Vernhas	81500 LAVAUR		1 000	6	PLAN D'EAU 3458 : EN VERNHAS	5 81500	LAVAUR
SERRES Maurice	Frézous	81600 MONTANS		19 000	20	PLAN D'EAU 3113 : FREZOUS - SAINT M	81600	MONTANS
SERRES Clément	puech de la rode	81440 BROUSSE		14 000	25	PLAN D'EAU 3066 : LE FRENE	81440	BROUSSE
SICARD PIERRE	LES VOUTES	81220 DAMIATTE		12 000	25	PLAN D'EAU 2519 : EN PONS	81300	MISSECLE
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		24 000	14	PLAN D'EAU 2697 : LA CATETE	81500	LAVAUR
SOULOUMIAC Michel	Puech de Norte	81370 SAINT-SULPICE		5 600	33	PLAN D'EAU 3669 : PUECH DE NORTE	81370	SAINT-SULPICE
TAMALET PASCAL	LE COMMANDEUR	81600 SENOUILLAC		6 000	15	PLAN D'EAU 2220 : BORDE BASSE	81600	SENOUILLAC
TERRAL René	Bonhomme	81700 PUYLAURENS		10 000	20	PLAN D'EAU 3102 : BONHOMME	81700	PUYLAURENS
				5 000	20	PLAN D'EAU 5241 :TEULANDIE	81700	PUYLAURENS
VIALA Jean-Michel	La Vergnole	81190 TREBAN		23 000	70	PLAN D'EAU 2466 : LES PLACES	81350	ANDOUQUE
VIDAL SAMUEL	EN MAUREL	81500 FIAC		34 500	45	PLAN D'EAU 2178 : EN MAUREL	81500	FIAC
VIGUIER Didier	Le Serieyssou	81990 FREJAIROLLES		27 000	24	PLAN D'EAU 2221 : LA BORIO BLANQUO	81430	MOUZIEYS-TEULET

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune	usag
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		50 400	42	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarr	04500	GIROUSSENS	irrigation hors é
ALBERT Jean-François	17, La Fourézié	81570 FREJEVILLE		18 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	FRE)EVILLE	irrigation hors é
ALBERT Auguste	La Boulouyé	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		42 000	31	peyremule (04740760)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors é
ALLIGNET SAMUEL	2042 ROUTE DE	31380 MONTJOIRE		2 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors é
NTONIOLLI Jean-Pierre	BESSIERES 2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		60 000	200	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
				114 036	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
				60 600	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
				30 000	250	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX	oui	15 000	80	siès (04750500)	81120	ROUMEGOUX	remplissage hivernal la
RNAUD Simone	St Baudille	81660 PONT-DE-LARN		3 000	4	fargues (O4380580)	81660	PONT-DE-LARN	irrigation hors é
SA de FLORENTIN SA de Montans Peyrole (projet	Métairie Grande	81150 FLORENTIN		60 000	30	saudronne (O3950520)	81150	FLORENTIN	remplissage hivernal la
ollectif)	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		600 000	600	Tarn DPF (00100)	81600	MONTANS	irrigation hors é
SA de PARISOT	5 Place du lavoir MAIRIE DE SAINT	81310 PARISOT		2 250 000		Tam DPF (00100)	12700	LOUPIAC	irrigation hors ét
SA DE SAINT GAUZENS	GAUZENS	81390 SAINT-GAUZENS		150 000	280	dadou (047-0400)	81390	SAINT-GAUZENS	irrigation hors ét
SA de ST-PAUL SA de VITEY	En Clergue	81220 PRADES		450 000	400	agout (O40250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors ét
SA des Plaines-de-Viterbe	Le Fleu	81500 FIAC	İ	300 000	240	agout (O40250)	81220	VITERBE	irrigation hors ét
	La Peyruque	81220 VITERBE		210 000	255	agout (O40250)	81220	VITERBE	irrigation hors ét
SA GIROUSSENS	LES MASSOLS CHEZ MR RODIER CLAUDE	81500 GIROUSSENS		1 779 000	1 330	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors ét
SA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet SANSOT CHEZ Miquel	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		50 000	360	Tarn DPF (O0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors ét
SA LOUPIAC	Lionel	81310 PARISOT		810 000	720	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors ét
SA RIVIERES	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tam DPF (O0100)	81600	RIVIERES	irrigation hors ét
SA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES- LAVAUR		100 000	1 620	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors ét
SA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370	SAINT-SULPICE	irrigation hors ét
SAI DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		38 400	480	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
SAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE	82710 BRESSOLS		36 000		TARN partie 82			· · · · · · · · · ·
SL AVENS	LAVAUR Le Fresquet	81600 GAILLAC	oui	300 000			82710	BRESSOLS	printemps / antige
SL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE	81600 MONTANS	dai			Tarn DPF (00100)	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
	DES CHENES 8 CHEMIN DE LA			300 000		Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors ét
SL FERRAL FAGES	SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O0100)	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors ét
SL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		50 000	210	agout (O40250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors ét
SL ROUFFIN	Baynac	81600 BRENS		40 000	80	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS	irrigation hors ét
				30 000		Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS	irrigation hors ét
ADDOLIN TO A COL	1034 CHEMIN DE MERLE			50 000		Tarn DPF (O0100) Nappe d'accompagnement du	81600	BRENS	irrigation hors ét
ARROUILLET Patrick	AU TARN	82200 MOISSAC		600		Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
AUDOUNET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000		Tarn DPF (00100)	81800	RABASTENS	irrigation hors ét
				3 000		Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors éte
ZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		9 000 9 600		Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors éte
CKER Cendrine	La Gaillarde	81220 SERVIES		4 500		TARN partie 82 agout (040250)	82130 81220	VILLEMADE SERVIES	printemps / antige
ELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		1 000		riou frayzi (03960590)	81600	MONTANS	irrigation hors été irrigation hors été
TEILLE Bernard	Dardé	82200 LIZAC		800	20	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC	printemps / antige
AU Philippe	Galdou	81600 SENOUILLAC		30 000		Tarn en 82 Tarn Hors DPF (O0100)	81600	SENOUILLAC	
OPAUL HOURDE Paul Antoine	LE SAULA	82130 LAFRANCAISE		1 200		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors éte printemps / antige
				8 640	30	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
RBES Vincent	La Brette	81500 FIAC		2 100		Farn en 82 Lac lieu dit l'Espardeille	81220	VITERBE	
ILLAT Alain	PERAYROLS 20 Chemin	82710 BRESSOLS		9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82710	BRESSOLS	irrigation hors été
	de Miquel				,	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT			irrigation hors été
NDIER Sylvie	Chemin du pontet	OTOGO CONTONI PIN		3 000	10 1	RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS	irrigation hors été
NNET Christian	35 chemin de Clairefont	81800 COUFOULEUX		6 000		Farn Hors DPF (O0100)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
NNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-		15 000		Farn DPF (O0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
		CONTEST		72 000		ladou (047-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
NNET Christophe	Le Bourg	81500 LACOUGOTTE-CADOUL		18 000		dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				24 000			81500	AMBRES	irrigation hors été
SC Michel	Davida da Las	04450 11100010		24 000		Janne Tarn (secteur, DDF)	81500	AMBRES	irrigation hors été
	Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN		1 500	0 /	ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN	irrigation hors été
ULET Nadége	CAD DE DIVIERE 270E	81800 RABASTENS		450	12 7	arn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
ULET Pierre	chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		6 000			82130	LAFRANCAISE	printemps / antige
				3 000	20 1	lappe d'accompagnement du farn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antige.
let Martine	2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		1 000	30 1	lappe d'accompagnement du	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antige
UYSSET Jean-Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		35 000	100	lappe d'accompagnement du	82200	LIZAC	
- -					100 T	arn en 82		LIZAL	printemps / antigei
		1		11 200	140 T	ARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigei

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveurs				tiques des I		nents			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune	usag
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		25 000	60	BASSIN DE REPRISE 5110 :	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
				15 000	53	FONTRIQUE Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
BUREAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	50	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors ét
CADAUX Bernard	Le chapitre haut	81500 LAVAUR		25 000	20	agout (O40250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors ét
ADAUX Yohan	Saint-Martin de Mours	81800 RABASTENS		1 200	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	5 81800	RABASTENS	irrigation hors ét
CAMPOURCY JACQUES	2 469 ROUTE DES	82100 CASTELSARRASIN		5 200	130	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antige
	BARTHES	31340 MAGDELAINE-SUR-							
Candel Fabien	92 place du Souverin	TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors ét
CAPMARTIN CATHY CEFEL (Centre d'Expérimentation	LE LUGATOU	82600 SAVENES	oui	10 500	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors ét
ruits et Légumes)	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN		12 000	45	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors ét
				10 000	200	TARN partie 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
HABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON	ļ	10 000	20	GAUCHE DEC	82290	MONTBETON	irrigation hors ét
HABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		8 400	7	nègue bouc (CB000004)	81440	LAUTREC	remplissage hivernal la
HARTIER Loic	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		2 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	irrigation hors ét
OLOMBIE Yannick	LAS CANALS	82200 LIZAC		1 200	50	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antige
COMBES Bernard	29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	81710 SAIX		1 500	12	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81710	SAIX	irrigation hors ét
COUTOULY DANIEL	CASSOU	81120 REALMONT		12 250	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors éte
CUMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	15	jauzou (O3910680)	81990	FREJAIROLLES	remplissage hivernal la
				45 000	205	dadou (047-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors éte
CUMA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY				Nappe d'accompagnement du			-
DAZOLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		8 000	10	Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	33	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON	remplissage hivernal la
ELSUC Damien	104 route de Saurs	81600 GAILLAC		36 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors ét
				27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors ét
		81500 LABASTIDE-SAINT-				ACC Nappe d'accompagnement			•
DEVEZIS Raymond	41, avenue de Lavaur	GEORGES		3 000	30	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors ét
REUILHE Claudine	LIZAC	82200 LIZAC	İ	1 500	10	TARN partie 82	82200	LIZAC LAFRANCAISE	printemps / antige printemps / antige
OUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		6 000	20	TARN partie 82	82130		
ARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		5 000	100	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
ARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors éte
ARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors éte
ARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		2 000	190	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antige
				1 500	140	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antige
				2 000	210	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antige
ARL BOSCARI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN		1 000	40	Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
ARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	Tarn en 82 dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors éte
FARL CABROL	40 chemin du	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-		72 000	45	agout (O40250)	81710	SAIX	irrigation hors éte
	Bernazobre	SOR 81600 BRENS		150 000	100	Nappe Tarn (secteur DPF)	81600	BRENS	irrigation hors éte
ARL Camp del Bosc	Camp del Bosc 1290 ROUTE DE					ACC			-
ARL CAMPS	BORDEAUX	82130 VILLEMADE		3 000	30	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antige
ARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	CUQ	irrigation hors éte
				30 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	CUQ	irrigation hors éte
				30 000	40	Nappe d'accompagnement	81570	CUQ	irrigation hors éte
ARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	agout (O40250) Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET	irrigation hors été
ARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC	00.	900		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antige
						assou (O4680500)			
ARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		17 500	40	(ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	12800	CABANES	remplissage hivernal la
ARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310	PEYROLE	irrigation hors été
				100 000	45	PLAN D'EAU 1978 : MARQUIE	81390	PUYBEGON	irrigation hors éte
ARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		6 000	30	dadou (047-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors éte
THE DE DITORITATION				27 000	24	dadou (047-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors éte
ARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE	82000 MONTAUBAN		1 800		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
THE DE DELLEGIEVE	RIVIERE			1 200	80	TARN partie 82	82370	CORBARIEU	printemps / antige
				1 050		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
ARL DE BELVEZE	1020 route de Lavaur	82710 BRESSOLS		1 500		TARN partie 82	82710	BRESSOLS	printemps / antige
WE DE DELICEE	1020 70000 00 207000			1 600		Tarn DPF (O0100)	82710	BRESSOLS	printemps / antige
ARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors éte
	**			900	50	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors éte
				45 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors éte
ARL DE GARRISON	430 Avenue des	82000 MONTAUBAN		800	40	Tarn DPF (O0100)	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
ARL de la Peyruque	Albarèdes La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O40250)	81220	VITERBE	irrigation hors éte
ARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOUILLAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement	81600	SENOUILLAC	irrigation hors éte
THE GO SHOTHWARDOC						saudronne (O3950520)			-
	Leyle - Sainte-Livrade			6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC		SENOUILLAC	irrigation hors été
ARL DE LEYLE	310 chemin de Rouzet	82200 MOISSAC		1 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
				1 120	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveur	rs .		Caractéristiques des prélèvements									
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune	usag			
EARL DE PRELIES	Préliès	81500 GARRIGUES	IIIODIQ	18 000	35	Tarn DPF (00100)	81800	MEZENS	irrigation hors ét			
			·	75 000	60	Tarn DPF (00100)	81800	MEZENS	irrigation hors ét			
EARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS		90 000	50	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors ét			
EARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX		60 000	50	agout (O40250)	81710	SAIX	irrigation hors ét			
				60 000	70	agout (040250)	81710	SAIX	irrigation hors ét			
EARL DE TAURINES	LAMARTINE 85 CHEMIN DE TAURINES	81600 TECOU		74 800	50	PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600	TECOU	irrigation hors ét			
EARL DE VILLENEUVE	60 RUE DU CHATEAU	81290 LABRUGUIERE		80 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES	irrigation hors ét			
EARL DELMAS	HAUTERIVE Borie - Quartier de											
	Teyssode	81800 RABASTENS		9 600	8	grouse (O4900680)	81800	RABASTENS	remplissage hivernal la			
EARL des 3 bergeries	Lagarde	81500 FIAC		10 500	0	PLAN D'EAU 2428 : EN CASSE	81220	DAMIATTE	irrigation hors ét			
EARL des BASTIDES	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		4 000	10	Tarn Hors DPF (O0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors ét			
EARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES		6 000	27	lavergne (O5640710)	81150	MARSSAC-SUR-TARN	irrigation hors ét			
EARL des Galiniers	Les Galiniers	81500 GIROUSSENS		9 000	22	Nappe d'accompagnement Dadou (047-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors éta			
EARL DES PONTIERS	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		41 580	160	agout (O40250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors éte			
				39 300	60	agout (O40250)	81500	LAVAUR	irrigation hors éte			
						CASIER 11 /BASSE TERRASSE						
EARL DES QUATRE SAISONS	Rīvière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	7	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC		CASTELSARRASIN	remplissage hivernal la			
EARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE		500	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antige			
				2 400	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antige			
EARL DES TAUROUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX		30.000	F0	agout de la confluence du	04000	COUPOU TVIV				
TAKE DES TAGROOS		91900 COOLOGEOX		30 000	50	dadou à la confluence du tarn	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été			
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verihaguet	82000 MONTAUBAN		20 150	300	Plan d'eau 82005284 (20150 m³)	82000	MONTAUBAN	printemps / antige			
				3 000	100	Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN	printemps / antige			
			İ			Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du			-			
				3 000	100	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige			
				2 500	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige			
				2 500	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige			
				20 000		Plan d'eau 82005715 (8300	82000	MONTAUBAN	printemps / antige			
ARL du Pigeonnier	La germiere de riols	81220 VITERBE		180 000		m ³) agout (O40250)	81220	TEYSSODE				
ARL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANÇAISE		2 400		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été			
				2 400		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigei printemps / antigei			
ARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		63 000		agout (O40250)	81500	FIAC	irrigation hors été			
				63 000	40	assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG	81500	FIAC	irrigation hors été			
ARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82200 MONTRETON		2 400		ASSOU) TARN partie 82	82000	MONTHURAN				
ARL Escapat des Roziés	Bertrand	81300 LABESSIERE-CANDEIL						MONTAUBAN	printemps / antigei			
		i		30 000		dadou (O47-0400) Nappe d'accompagnement	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été			
ARL ESTEVE	En Gilard	81500 FIAC		60 000		agout (O40250)	81500	FIAC	irrigation hors été			
ARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN		7 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac			
				2 500	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac			
ARL GUILBERT FRERES	5220 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		5 000	50		92000	MONTHURAN				
ARE GOTEBERT TRERES	- Saint-Hilaire	82000 MONTAUBAN		5 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel			
				10 000	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel			
ARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC		7 000		Tarn Hors DPF (O0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été			
				7 000		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été			
ARL JOUET	La Fantaisie	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000		dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été			
ARL JTF	Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN				Nappe Tarn (secteur DPF)			_			
AIRE 311	rongalabert	OTSTO EIGEE-SUR-TARN		9 000	43	ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été			
				14 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été			
				13 000		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été			
ARL L'HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		6 000		Tarn DPF (O0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été			
						Nappe accompagnement 81						
				500	۰ ۱	UG 176	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été			
ARL la Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX		10 500		Nappe d'accompagnement valadas (O3980580)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été			
ARL La Croix St Sernin	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX		15 000	23 1	Nanne Tarn (secteur, DPF)	81800	RABASTENS	irrigation hors été			
ARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE		3 000	360	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel			
						Nanne d'accompagnement du						
				3 000	200	l'arn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel			
				3 000	130 1	lam en 62	82200	LIZAC	printemps / antigel			
				3 000	100	llanna d'accompagnoment du	82200	LIZAC	printemps / antigel			
					100	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE				
					100 1	Farn en 82			printemps / antigel			
							82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel			
							82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel			
				5 400 4 000			82200 82130	LIZAC LAFRANCAISE	printemps / antigel			
									printemps / antigel			

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		nens			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usag
-				5 000	100	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antig
				3 000	200	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antig
				3 200	80	TARN partie 82 CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82130	LAFRANCAISE	printemps / antig
EARL LA PROVENCALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		2 000	180	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antig
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		14 000	60	TARN partie 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82370	NOHIC	printemps / antig
EARL LE CHATEAU	BORIOS 1500 CHEMIN DE	82100 CASTELSARRASIN		1 000	180 25	GAUCHE DEC Puits 31 UG 176 DEC	82100 31620	CASTELSARRASIN FRONTON	printemps / antig irrigation hors é
EARL LE FOUSSOU	POMPIGNAN	31620 FRONTON				Nappe Tarn (secteur DPF)			-
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000 39 000	27 27	ACC Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 81150	TERSSAC TERSSAC	irrigation hors é irrigation hors é
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		30 000	75	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors e
EARL LES GARRISSOLES	Ladin	81800 RABASTENS		48 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF)	81800	RABASTENS	irrigation hors e
				60 000	60	ACC	81600	MONTANS	irrigation hors é
FARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		45 000	30	Tarn DPF (00100) marguestal (03970620)	81800	RABASTENS	irrigation hors é
						Nappe Tarn (secteur DPF)			-
	505 CHEMIN DE 1 1			25 000	40	ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
ARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 000	120	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antig
ARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		1 000	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antig
ARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY SALIT	82000 MONTAUBAN		0	150	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antig
ARL Les Vergers du Pont Vieux	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	100	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors é
•				60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors é
				21 000	20	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON	remplissage hivernal l
ARL MARTOREL	Le Fieu	81500 FIAC		42 000	40	agout (040250)	81500	FIAC	irrigation hors é
				39 000	38	agout (040250)	81500	FIAC	irrigation hors é
				48 000	60	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors é
				99 000	120	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors e
						Nappe d'accompagnement			-
				26 100	40	agout (O40250)	81500	FIAC	irrigation hors é
ARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		5 000	20	Nappe d'accompagnement agout (040250)	81570	FREJEVILLE	remplissage hivernal l
ARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		49 260	35	Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors é
ARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		16 000	100	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antig
	•			64 000	400	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antig
				6 000	200	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antig
				16 000	400	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
ARL PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		39 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors é
				33 000	30	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors é
				27 000	35	dadou (047-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors é
ARL RINAUDO	463 CHEMIN DE	82000 MONTAUBAN		20 000	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antig
	LESTANET			20 000	120	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antig
				2 000	18	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antig
ADI DUELLE AND AMOUNT	836 route de Labastide-	02200 MEAUZAC		1 000	18	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	MEAUZAC	printemps / antig
ARL RUELLE MIRAMONT	du-Temple	82290 MEAUZAC				GAUCHE DEC CASIER 4 / TARN MOYEN RIVE			
				8 000	15	GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC	printemps / antig
ARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		6 000	125	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antig
				7 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antig
				3 200	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antig
				7 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antig
ARL VERGERS DE TREBAS	Les Pammiers	81340 TREBAS		2 000	8	roque (O3800500)	81340	TREBAS	irrigation hors é
				2 000	35	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	TREBAS	irrigation hors é
			aui	5 000	30		81250	CURVALLE	irrigation hors é
ARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOUILLAC		90 000	60	Tarn DPF (00100)	81600	RIVIERES	irrigation hors é
				12 000	60	saudrone (O3980590)	81600	SENOUILLAC	remplissage hivernal la
ARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6		81500	AMBRES	irrigation hors é
nard Leila La Grange à Basile	142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		1 100	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors é
BRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000	80	Tam DPF (00100)	81600	BRENS	irrigation hors é
WAREL Jean-Luc		81800 RABASTENS		10 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
		81800 MEZENS		15 000	20	ACC passe (O4900500)	81800	RABASTENS	irrigation hors é
AVAREL Jean-Luc	Cambou	OTOOO MEVENS		15 000			81800	MEZENS	irrigation hors éi
	e and a residence	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-				Nanna Carmas (O46E0640)			=
ELTRIN Christian	En Aunoi - Rie de Pratviei	JOUX		9 000	18	DEC	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors é
rme de Fondenise - Le Bolloch athieu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		1 000	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
LHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		45 000	15	gineste (O3950520)	81600	CADALEN	remplissage hivernal la
JENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors é
				3 000	50	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors ét
				1 500	35	Tarn DPF (00100)	81800	RABASTENS	irrigation hors é

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveurs			Caractónios	inues de-	nrálà	mante	1 1 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14		distribution of the contract of the contract of
préleveur	ndvana	CD		Volume	débit				
GAEC au Jardin des Délices	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu Nappe d'accompagnement	СР	commune	usage
GAEC au Jardin des Dences	28 route de Lavaur	81390 BRIATEXTE	İ	6 600	25	Dadou (047-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors éte
GAEC D'EN CECYL	Monday	91220 TEVECODE		3 899	30	dadou (047-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
GAEC DE CAUFOUR	Mondou	81220 TEYSSODE 82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		4 500	4	saint-andré (O4670920) CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	81220	TEYSSODE	remplissage hivernal lac
	FONCOUSSIERES chez M		oui	1 000	25	GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antige.
GAEC DE FONCOUSSIERES	VERHOEF Bart Fontanié 2668 ROUTE DE	GIGGO KADASILNS		42 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
GAEC DE FONTANIE	MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		3 000	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigei
GAEC DE GILLARD	587 impasse Maurice Bayrou	82000 MONTAUBAN	ĺ	84 000	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				11 400	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				18 000	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
GAEC de GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	1 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		15 000	15	Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81200	AIGUEFONDE	remplissage hivernal lad
				21 000	15	Ruisseau d'Aupillac	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC	İ	500	20	(04380706) TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		81 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
	LOOKMET			84 000	70	Thoré réalimenté (043-0400)		PAYRIN-AUGMONTEL	irrigation hors été
SAEC DE LA FERME A LA	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		24 000	80	agout (O40250)	81500	LAVAUR	remplissage hivernal lac
OURCHETTE	•			15 000		Affluent Ruisseau de Sézy			
					25	O4801080	81500	LAVAUR	remplissage hivernal lac
GAEC DE LA FERRASSIE	La Férrassié	81440 VENES		10 000	40	dadou (047-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
GAEC DE LA RIVE	La Ríve	81200 AIGUEFONDE		45 000	35	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
TARC DE NIDELLE				45 000	60	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
SAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelle	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 000		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				840	35	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
	DOMAINE DE			3 000	30	Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
SAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE	31620 FRONTON		15 000	50	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
	DE NOHIC Vindrac	81600 MONTANS		69 000					-
ALC DE VINDIOIC	VIIIOI BC	STORE FICHTAINS		45 000		Tarn DPF (O0100) Tarn DPF (O0100)	81600 81600	MONTANS MONTANS	irrigation hors été
	439 chemin de Lagarde -					Tall DF (00100)	81000	PIONTANS	irrigation hors été
SAEC DES FUMADES	Les Fumades	82290 MONTBETON		7 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
AEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		5 000	18	léou (O4660540)	81220	DAMIATTE	remplissage hivernal lac
AEC DES HERBONNES	1239 route de Lafrancaise	82290 MEAUZAC		30 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC .	printemps / antigel
	Editalicatae			90 000	150	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du			-
				10 000	100	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				30 000	30	Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
						TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				20 000		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				20 000 2 000		TARN partie 82 TARN partie 82	82130 82290	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				4 000		TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel printemps / antigel
				80 000		Nappe d'accompagnement du	82290	BARRY-D'ISLEMADE	
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du			printemps / antigel
	LE FAU 390 CHEMIN DE			80 000		Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
ALC DES TROIS CHENES	MARIOS	82000 MONTAUBAN		20 000		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
AEC DU CART	312 chemin de Gimbelet - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN		10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
AEC DU CHEMIN DES IGEONNIERS	71 CHEMIN DU MILIEU	82200 MOISSAC		600		TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
AFC DU COLOMBIED-DAI	232 CHEMIN DES	31660 BESSIERES		188 000		TARN partie 31			
	akaQuta					Nappe d'accompagnement	31660	BESSIERES	irrigation hors été
AEC DO POTTER	LE PUTIER	81220 GUITALENS		18 000	26	agout (O40250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
AEC FARRIE	E CONTE	01530 05341545		18 000		Nappe agout (040250) DEC	81220	GUITALENS	irrigation hors été
ACC PARKIE	E COMTE	81570 SEMALENS		45 000		agout (040250) Nappe d'accompagnement	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				7 000	25	agout (040250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				9 000		Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
		81600 CADALEN		24 000	20	riou frech (O3940650)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
AEC FRUITS DE L'AUTAN	1513 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		1 800	28	Nappe d'accompagnement du Farn en 82	82200	BOUDOU	printemps / antigel
EC GRIGOLATO	e Messier	81440 BROUSSE		8 400	40	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE	81440	LAUTREC	irrigation hors été
AEC LA FERME DE LA PLATE		81220 GUITALENS-		18 000	40	BASSE Nappe d'accompagnement	81220	GUITALENS	irrigation hors été
	•	L'ALBAREDE	aut.			agout (O40250) Nappe d'accompagnement			
IEC LA PEYRE L	a Davra	91300 CBALLUT	oui	16 500	20	agout (040250)	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE	irrigation hors été
		81300 GRAULHET 81600 MONTANS		67 200		dadou (047-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
		OZOGO PROPERSION	aui	67 200		ruisseau des Reysses	81600		remplissage hivernal lac
EC 1/15/25		81220 GUITALENS-	oui	80 000		PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT Nappe d'accompagnement		MONTANS	irrigation hors été
IEC LALIEVE L		L'ALBAREDE		105 000		rappe o accompagnement agout (040250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				30 000		gout (O40250)			

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri	stiques des		ments			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usag
				60 000	36	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81220	SERVIES	irrigation hors é
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		70 000	70	Tarn DPF (O0100)	81000	ALBI	irrigation hors é
		·		25 000	30	Tarn DPF (O0100)	81000	ALBI	irrigation hors é
				40 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81990	SEQUESTRE	irrigation hors é
SAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN		21 600	18	Candou	81600	CADALEN	remplissage hivernal la
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		2 500	40	Nappe accompagnement 81	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
				30 000	40	UG 176 Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
GAEC les Salers de la Bruninquillé	La Bruninquillé	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		5 000	25	rieu de l'aze (O4730680)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors ét
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		57 600	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antig
	Notice de Florices			72 000	165	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antig
				10 000	320	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antig
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		108 000	90	Tarn DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors ét
SAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	MARSAL	irrigation hors ét
SAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		75 000	90	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC Nappe Tarn (secteur DPF)	81150	FLORENTIN	irrigation hors ét
				75 000	45	ACC	81150	FLORENTIN	irrigation hors ét
GALTIE Josian	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC		14 400	180	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC	printemps / antige
				6 000	40	Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antige
SARET Marie-Josee	Petit Jean	82200 LIZAC		2 560	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antige
SARRIGAUD Florence	Cahuzaguet	81350 SAINT-GREGOIRE		3 500	15	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SAINT-GREGOIRE	irrigation hors ét
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		2 400	40	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement	82200	LIZAC	printemps / antige
SAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		6 000	22	agout (O40250)	81570	CUQ	irrigation hors ét
ELIS NICOLE	En darquier 321 chemin de	81500 LAVAUR		3 000	20	agout (O40250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
GERBAUD Michel	Clauzades	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		6 400	80	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antige
ESLOT Emmanuel	La Balestrie Haute 360 route de Puech-Auriol	81100 CASTRES		1 855	9	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81100	CASTRES	irrigation hors ét
IBRAC Christian	91 chemin de Guillabeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antige
				2 000	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antige
			oui	1 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antige
IRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT-		3 000	20	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors ét
GOEDEKE JOSIANE	AL PECH DE MARTY	GEORGES 82200 LIZAC		480	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antige
GOXE Gilles	Peduran	81390 BRIATEXTE		39 000	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors ét
SRANIER Michel	Escribes	81120 LABOUTARIE		36 000	50	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors ét
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement	81990	CARLUS	irrigation hors ét
OULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		5 000	30	rieumas (O3930550) dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors ét
				3 000	30	dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors ét
OULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT		24 000	28	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT	irrigation hors ét
OURDE Eric	Le Saula	82130 LAFRANCAISE		5 250	105	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antige
ndivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		12 000	10	molles (CB000011)	81600	GAILLAC	remplissage hivernal la
				10 300	40	Tarn DPF (O0100) Nappe Tarn (secteur DPF)	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
				3 900	30	ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
				40 000	90	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
				25 000	103	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
EANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		45 000	20	Nappe d'accompagnement calvès (CB000144)	81500	MARZENS	remplissage hivernal la
OURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		12 000	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN	remplissage hivernal la
.E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	oui	20 000	190	agout (O40250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
ESSOR MARAICHER de TARN et	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC		7 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF)	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
ADOU	1200 Notice de Viais	31333 3.11.2.13		3 000	9	ACC Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
ACOMBE Patrick	Domaine de la Sauronne 2539 chemin de	81600 BRENS		54 000	60	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS	irrigation hors ét
	Pendaries Bas			6 000	60	PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE LA SAURONNE	81600	BRENS	irrigation hors ét
AFAGE JACQUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE MONTECH	82290 MEAUZAC		600	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antige
APORTE Jean	3860 ROUTE DE	82290 MEAUZAC		5 000	20	Nappe d'accompagnement du	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigo
	CASTELSARRASIN			5 000	20	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antige
ADDUC Demo	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON		72 000	50	Tarn en 82 dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors ét
ARRUE Remy				900	9	Nappe Tarn (secteur DPF)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors ét
POTAGER DE FONTJALABERT	Route de Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN				ACC Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors ét
MOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC		1 230	20	Nappe Tarn (secteur DPF)			=
				1 620	2	ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors éi
S SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES		60 000	50	agout (O40250)	81500	LAVAUR	irrigation hors éi
DUBIERES JEROMÉ	127 chemin de la Mondotte	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 700		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antig
CEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		300	46	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
AGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN		1 000	15	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82100	CASTELSARRASIN	irrigation hors ét
	1167 ROUTE DE LA					Nappe d'accompagnement du			

Organisme unique du sous-bassin Tarn

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		ents	<u>prélèv</u> e	tiques des	Caractéri		5.	Caractéristiques des préleveurs
				débit	Volume	pompe mobile	CP commune	adresse	préleveur
usa	commune	СР	nom milieu Nappe d'accompagnement du	(m³/h)	(m³)	mobile	82130 L'HONOR-DE-COS	965 CHEMIN DES	Magnetto Noel
printemps / antig printemps / antig	BARRY-D'ISLEMADE BARRY-D'ISLEMADE	82290 82290	larn en 82 Vappe d'accompagnement du	20 10	16 000 8 000		82130 E HONOR-DE-COS	GARRIGUES	- rogretto roci
irrigation hors e	VIELMUR-SUR-AGOUT	81570	farn en 82 Jappe d'accompagnement	40	10 890		81570 CUQ	EN SALLES 10 chemin des pins	MARAVAL SYLVAIN
irrigation hors e	VITERBE	81220	igout (O40250) igout (O40250)	60	9 000		81500 LAVAUR	35 Route de Castres	Marc GRANET Pépinières
printemps / antig	ALBEFEUILLE-LAGARDE	82290	ARN partie 82	30	3 600		82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	510 route de Montaubar - La Pouzaque	MARTY Samuel
remplissage hivernal i	PARISOT	81310	impe (03970560)	20	24 000		81310 PARISOT	RIVIERES	MASSOUTIER Didier
irrigation hors é	FREJEVILLE	81570	gout (O40250)	8	3 000		81570 FREJEVILLE	Le pujol	MAUREL Michel
irrigation hors é	SAINT-JULIEN-DU-PUY	81440	lappe Vidalès (O4770530) ICC	15	5 000	oui	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	LE MAS	MAURIES DIDIER
irrigation hors é	LABOUTARIE	81120	adou (047-0400)	40	45 000		e 81000 ALBI	Entrée Renoir, 15 Rue de Ciron	MAURIES Bernard
irrigation hors é	VIELMUR-SUR-AGOUT	81570	lappe d'accompagnement gout (O40250)	25	3 000		81570 VIELMUR-SUR-AGOUT	EN PARAYRE	MAYNADIER DOMINIQUE
printemps / antig	LAFRANCAISE	82130	ARN partie 82	8	500		82130 LAFRANCAISE	Cantou- Le Saula	MEYNADIER Jean
remplissage hivernal l	LAFRANCAISE	82130	ARN partie 82 arn Hors DPF (O0100)	8	1 000 1 800		81350 CRESPINET	Longouyrou	MIOT Sandrine
irrigation hors é	CRESPINET LES BARTHES	81350 82100	appe d'accompagnement du	40	1 800		82100 LES BARTHES	BATIMENT	MIRAMONT Jean-Marc
printemps / antig printemps / antig	LES BARTHES	82100	arn en 82 ARN partie 82		1 800				
printemps / antig	LIZAC	82200	ARN partie 82	50	14 000		82200 LIZAC	PAILLOT	NOUGAYREDE CLAUDINE
remplissage hivernal l	MONTANS	81600	ou frayzi (03960590)	15	18 000		81600 MONTANS	CHÂTEAU LAFONT	ORTILE Gino
irrigation hors é	VIELMUR-SUR-AGOUT	81570	gout (O40250)	30	21 000		81700 PUYLAURENS	Bertasse	PATIN Julien
irrigation hors é	MONTANS	81600	arn DPF (O0100)	10	7 500		81600 MONTANS	St Martin du Taur Gaubil	PELISSIER Jean-Luc PELLIZZARI Laurent
irrigation hors é	VIELMUR-SUR-AGOUT	81570	gout (O40250) appe d'accompagnement	60	58 500		81570 CUQ	Gaudii	CLLIZZARI LABIENÇ
irrigation hors é	GUITALENS	81220	gout (040250) appe d'accompagnement du	40	52 500		00000 11010010	414 ROUTE DES	PESSOT Antonio
printemps / antig	MOISSAC	82200	arn en 82 appe d'accompagnement du		1 600		82200 MOISSAC	VERGERS	PESSOT Justine
printemps / antig	MOISSAC	82200	arn en 82		1 600			782 chemin du Barthac	
remplissage hivernal la	LABRUGUIERE	81290	uisseau d'Aupillac 14380706)	20	12 000		81200 MAZAMET	En Béral - Aiguefonde 453 Chemin Saint	PINEL Denis PLOUZEAU Ludovic
irrigation hors é	GAILLAC	81600	ffluent Tarn O3961070	15	30 000		81600 GAILLAC	Sauveur 1920 ROUTE	
printemps / antig	MONTAUBAN	82000	ARN partie 82	135	7 500		1	D'ALBEFEUILLE LAGARDE	PORTAL Joel
irrigation hors él	CURVALLE	81250	orn Hors DPF (O0100)		13 200	oui	12550 BASTIDE-SOLAGES	ROUSTIL St Géry 11 rue de la	POUSTHOMIS PATRICK
irrigation hors ét	RABASTENS	81800	appe Tarn (secteur DPF) CC	40	24 000		81800 RABASTENS	Biade	RUNET Jean Bernard
irrigation hors ét	RABASTENS	81800	appe Tarn (secteur DPF) CC		24 000				
irrigation hors ét	RABASTENS	81800			24 000	oui	A4749 GBURDIO	Caussia La Rasa	UJOL Roger
irrigation hors ét	COURRIS	81340			3 000 10 000		81340 COURRIS 81390 PUYBEGON	Courris Le Bas En Salcié	UTTO Bruno
irrigation hors ét	PUYBEGON	81390			5 000		82290 MEAUZAC	1535 CHEMIN DE	AJAUD Nicolas
printemps / antigo	MEAUZAC CASTELNAU-DE-LEVIS	82290 81150			2 200		81150 CASTELNAU-DE-LEVIS	LACAZE La Ravailhe	AMOND Guy
irrigation hors ét irrigation hors ét	GIROUSSENS	81500			50 000		81500 GIROUSSENS	Le Pépil	AYNAUD Simon
irrigation hors ét	GIROUSSENS	81500			39 600				
printemps / antige	MOISSAC	82200	ippe d'accompagnement du rn en 82		15 000		82200 MOISSAC	910 Chemin du Barthac	IGHESSO Laurent
irrigation hors ét	SENOUILLAC	81600			30 000		81600 SENOUILLAC		OQUES CHRISTIAN
irrigation hors ét	SEMALENS	81570	out (O40250)	60 8	45 000		81100 CASTRES	MASCLARET D AVITS Parc Tertiaire de Bois	OUANET CHRISTOPHE
irrigation hors ét	FRONTON	31620			6 000		69380 LISSIEU		A Belchim Crop Protection
printemps / antige	LAFRANCAISE	82130	rn en 82	13	7 000		82130 MONTASTRUC	180 chemin du Carreyrou	AINT-ROMAS Michel
irrigation hors ét	COUFOULEUX	81800	inte (Couditzo)	90 6	17 100		81800 COUFOULEUX	DU LAC	ARL des Gazons occitans
printemps / antige	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	82370	in d'eau 82001066 (27000		27 000		82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		ARL DOMAINE DE FONLONGUE
remplissage hivernal la	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	82370			27 000				
printemps / antige	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	82370	RN partie 82	250 1	27 000				
irrigation hors éte	REALMONT	81120	dou (047-0400)	3 6	3 000		81120 REALMONT	Route de Graulhet	ARL Jardins de la Vallée du Dadou
irrigation hors ét	LESCURE-D'ALBIGEOIS	81380	m DPF (O0100)	30 1	15 000		81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS	60 Chemin des Cerisiers	ARL Le Jardin de Lescure
irrigation hors éte	SAINT-SULPICE	81370			12 000		81370 SAINT-SULPICE	RIEUDAS	ARL PLANES
irrigation hors éte	GUITALENS	81220	Jul (040230)	Ju a	10 000		81700 PUYLAURENS	ARDIALLE	AS LAVAL CHABBAL VOLAILLES
irrigation hors éte	GAILLAC	81600	ppe Tarn (secteur DPF)	20 1	7 049		81600 GAILLAC	16 rue Jean Rostand	AS Pierre Fabre Agronomie
irrigation hors éte	BRENS	81600			8 700		81600 RIVIERES		AS Sud Ouest Pépinières
irrigation hors été	AIGUEFONDE	81200			75 000		81200 AIGUEFONDE	la Rive	CEA ASSEMAT ELEVAGE
irrigation hors été	AUSSILLON	81200			24 000				
irrigation hors éte	AIGUEFONDE	31200	uent du misseau de la	-	51 000		81600 SENOUILLAC	Mauriac	EA BORDE GRANDE
remplissage hivernal lad	SENOUILLAC	31600	udronne (O3951000)	10 S				800 IMPASSE DE	
irrigation hors été	FRONTON	31620					31620 FRONTON	BARBETTE	EA DE BARBETTE
irrigation hors été	LAVAUR	31500					81500 LAVAUR 82200 MOISSAC		EA de Bellerive EA DE BORDE HAUTE
printemps / antige	MOISSAC MOISSAC	32200 32200					acces morasano	(
printemps / antige	. 10133WC	-200			500				

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		nents			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune	usag
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
CEA DE CASTANET	Domaine des Pères - ST BENOIT	82200 MOISSAC		3 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
CEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVI	82370 CAMPSAS		10 600	40	Plan d'eau 82001910 (10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antige
				10 000	40	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	printemps / antige
				25 000	40	RIEU TORT	82370	CAMPSAS	remplissage hivernal la
				15 000	6	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS	remplissage hivernal la
				10 600	60	Plan d'eau 82001910 (10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antige
				10 600	60	Plan d'eau 82001910 (10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antige
CEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		62 580	100	agout (040250)	81500	AMBRES	irrigation hors ét
				32 430	40	agout (O40250)	81500	AMBRES	irrigation hors ét
CEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		38 500	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigo printemps / antigo
				23 500 8 000	200 200	TARN partie 82 TARN partie 82	82100 82100	LES BARTHES LES BARTHES	printemps / antig
CEA DE LUMEDO CC	1400 route de	82290 MEAUZAC		8 800	300	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antige
CEA DE LUNERIVES	Castelsarrasin	82290 PIEAOZAC		8 800	300	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antige
CEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE	82200 MOISSAC		7 500	450	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC	printemps / antige
JEA DE SAINT BENOTT	CHAMBERT	02200 FIOISSAC		6 000	150	Tarn en 82 TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
CEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		99 000	160	agout (040250)	81500	AMBRES	irrigation hors ét
				171 000	160	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
				180 000	160	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors é
				156 000	160	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
CEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antig
CEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTÉ DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antig
				14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antig
	B			14 400	300	Tam DPF (00100)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antig
CEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		30 000	150	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antig
				85 000	300	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antig- irrigation hors él
CEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		24 750 18 000	40 35	Tarn Hors DPF (O0100) Tarn Hors DPF (O0100)	81430 81430	MARSAL MARSAL	irrigation hors ét
CEA EN GOURAU - EN SEGUR	Route de Saint Sulpice	81500 LAVAUR		27 000	48	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
LEA EN GOURAU - LIV SEGOR	Route de Saint Bulpice	01300 EAVAOR		4 890	12	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
CEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC		6 400	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
				6 400	8	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
CEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pant de briques (PM000026)	81220	TEYSSODE	remplissage hivernal la
CEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	81800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
				78 000	80	Bassin reprise Plaine de Fongrave	81800	RABASTENS	irrigation hors ét
				32 400	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors él
CEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-		7 633	20	CASIER 16 /TARN AMONT	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal la
0011 011 111 111 111 111 111 111 111 11		PIERRE		7 633	20	RIVE GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal la
				7 633	10	RIVE GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal la
	70 chemin du Camp de					RIVE GAUCHE DEC			
CEA LES GRANGES	La Grange	82100 LES BARTHES		7 200	60	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigo
CEA PLO - GAYRAUD	Aupilfac	81570 FREJEVILLE		36 000	25	agout (O40250) Nappe d'accompagnement	81570 81570	FREJEVILLE FREJEVILLE	irrigation hors ét irrigation hors ét
	BELAIR VIEILLE ROUTE			36 000	15	agout (O40250)			_
CEA Tarn Vallée de l Agout	DE TOULOUSE	81500 LAVAUR		15 000	150	dadou (O47-0400) Nappe Tarn (secteur DPF)	81500	GIROUSSENS	iπigation hors ét
CEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	oui	54 000	25	ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors ét
ENDRAL Gisèle	19 Le pujol	81570 FREJEVILLE		1 500	20	agout (O40250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors ét
ERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		40 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES	irrigation hors ét
I DE LA VALLEE DU TARN	Moulis 2, Allée des Platanes	82370 REYNIES		86 400	1 800	TARN partie 82	82370	REYNIES	printemps / antig
				38 400	40	TARN partie 82	82370	REYNIES	remplissage hivernal la
IAH REGION DE VILLEMUR	MAIRIE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	240	TARN partie 82 Ruisseau de l'Anglès	82370	NOHIC	irrigation hors ét
E Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		16 800	14	(O4690580)	81500	MARZENS	irrigation hors é
MEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		3 000	50	agout (O40250) Nappe Tarn (secteur DPF)	81710	SAIX	irrigation hors é
JC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		2 400	2	DEC	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	irrigation hors é
RRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		8 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
			1	5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
HOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		9 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE	irrigation hors é
			oui	9 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET	irrigation hors é
AISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		30 000	40	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors él
				42 000	35	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors é
RHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Tarn Hors DPF (O0100) Nappe Tarn (secteur DPF)	81800	RABASTENS	irrigation hors é
GUIER Philippe	Malsevire chez M, et Mme DESPLATS Michel	82130 PIQUECOS	oui	500	25	ACC	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors é

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-N : périmètre n°177 – Tarn amont en Aveyron

Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 0,39 hm³

 V demandé total =
 0,26 hm³
 (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit							
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune		
ALRIC GUY	LE CAMBON	12490 MONTJAUX		3 000	8	muze la (ruisseau)	12490	MONTJAUX		
BOIS JEAN CHRISTOPHE	LE VILLAGE	48100 BUISSON	oui	2 000	33	. ,		XUACTOOM		
BOUTONNET FRANCOIS	Le Puech	12490 BASTIDE-PRADINES		4 800	90	cernon le (rivière)	12490	BASTIDE-PRADINES		
CUMA DU POURTALOU	AIRE DE LA COUR	12230 SAINTE-EULALIE-DE- CERNON		5 150	36	cemon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON		
			oui	2 770	33	cernon le (rivière)	12490	BASTIDE-PRADINES		
				14 790	36	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON		
FOUCAUD Loic	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		2 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON		
GAEC D'AL MOULY	LA VAYSSIERE	12430 AYSSENES	oui	2 000	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12430	AYSSENES		
GAEC DE LAPANOUSE	LE PUECH	12230 LAPANOUSE-DE-CERNON		18 526	30	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON		
	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE-		9 200	30	bétouille de (ruisseau)	12430	VILLEFRANCHE-DE-PANAT		
GAEC DE MON PLOO		PANAT	oui	3 490	40	dourbie la (rivière)	12230	NANT		
GAEC DE ROUVIAC	SAINT MICHEL	12230 NANT 12640 RIVIERE-SUR-TARN	Oui	5 525	35	canabols de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN		
GAEC DE SAINT SEGOND	LA CRESSE	12100 SAINT-GEORGES-DE-					12100	SAINT-GEORGES-DE-		
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	LUZENCON		16 000	40	cernon le (rivière)		LUZENCON SAINT-GEORGES-DE-		
GAEC des CADASSATS	Linas	12100 SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON		28 200	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	LUZENCON		
			oui	35 000	45	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON		
GAEC DES DEUX JEAN	La Caze	12480 BROQUIES	oui	5 094	27	tarn amont Dourdou le (rivière)	12480	BROQUIES		
GAEC DES ORCHIS	GRAYSSAGUET	12100 SAINT-GEORGES-DE-		14 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON		
SAEC DES TROIS RIVIERES	CASTELNAU	LUZENCON 12230 NANT		13 400	40	dourbie la (rivière)	12230	NANT		
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		1 900	40	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN		
SAEC DES VERGERS DO FIEDESTAL	boyne		oui	3 000	20	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN		
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		1 300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE		
SAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIÈRES	12480 SAINT-IZAIRE		1 000	25	gos le (ruisseau) (03600500)	12550	SAINT-JUERY		
SALE DO TIMO DE PERMIENTO				1 500	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE		
GAEC DU SERRE	LE SERRE	12100 MILLAU		3 720	80	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU		
				1 320	80	dourbie la (rivière)	12100	MILLAU		
GAEC FERME DE PAULHE	LA CAZE	12520 PAULHE		2 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)	12520	PAULHE		
SAEC LES DELICES DE NOS VERGERS	Carbassas	12520 PAULHE	oui	4 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)		PAULHE		
				1 500	60	lumansonesque le (ruisseau)	12520	VERRIERES		
GAEC LES VERGERS DE L'AVEYRON	RUE DE L'EGLISE BOYNE	12640 RIVIERE-SUR-TARN	oui	600	48	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN		
E JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		7 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)		MILLAU		
EMATTRE JOSSE	LES SÉGURES	12100 COMPREGNAC		5 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)		COMPREGNAC		
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		2 000	8	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL		
				1 000	5	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL		
MASSON MARTINE	LA ROUGERIE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		558	10	dourble la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL		
MAZEL ALBERT	LE LIQUIER	12230 NANT		1 260	35	durzon le (ruisseau)	12230	NANT		
MAZEL CHRISTIANE	LE LIQUIER	12230 NANT		4 860	32	durzon le (ruisseau)	12230	NANT		
MOLINIE SEBASTIEN	RUE DU VALAT	12720 MOSTUEJOULS	oui	620	15	tarn amont Dourdou le (rivière) nappe du ruisseau Lévéjac		MOSTUEJOULS		
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		5 000	4	(03460560) ACC	12490	SAINT-ROME-DE-TARN		
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		1 250	60	tarn aval Dourdou le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES		
				16 000	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES		
SCEA FRAYSSINET FABAS	PUECH CANI	12480 BROUSSE-LE-CHATEAU	oui	1 000	50	tarn amont Dourdou le (rivière)		BROQUIES		
VIDAL THIERRY	NANT	12230 NANT		2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT		
				3 000	30	dourbie la (rivière)	12230	NANT		
				750	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT		
				2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT .		

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - PLAN D'EAU

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 0,18 hm³

 V demandé total =
 0,16 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				tiques des		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL SANCH	ESCOURBIAC	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		9 400		PLAN D'EAU: 2643 de 9400 m3	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC D'AMBIAS	AMBIAS	12490 VIALA-DU-TARN		23 000	20	PLAN D'EAU: 2295 /CAPOU de 23000 m3	12490	VIALA-DU-TARN
GAEC de la Borie Blanque	La Borie Blanque	12100 MILLAU		18 000	36	PLAN D'EAU: 2757 de 18000 m3	12100	MILLAU
GAEC DE MON PLOO	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE- PANAT		20 500	50	PLAN D'EAU: 416 de 20500 m3		VILLEFRANCHE-DE-PANAT
GAEC DE VIOLOMBAS	VIOLOMBAS	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		21 000	35	PLAN D'EAU: 2032 de 21000 m3	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC DES COTES DE LA GARDE	LA GARDE	12520 COMPEYRE		39 000	40	PLAN D'EAU: 595 /ruisseau de La Garde de 39000 m3	12520	COMPEYRE
SAEC DU BALCON DES GRANDS CAUSSES	LE SAHUT	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		12 000	40	PLAN D'EAU: 1967 de 12000 m3	12620	CASTELNAU-PEGAYROLS
				22 000	40	PLAN D'EAU: 1980 de 22000 m3	12620	CASTELNAU-PEGAYROLS

2016-2017

Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
FOUCAUD Loïc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		1 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	irrigation hors été
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON		4 000	40	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	irrigation hors été
GAEC des CADASSATS	Linas	12100 SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON		7 200	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	irrigation hors été
			aui	9 150	45	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	irrigation hors été
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		500	40	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	irrigation hors été
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIÈRES	12480 SAINT-IZAIRE		415	25	gos le (ruisseau) (O3600500)	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été
				300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		2 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU	irrigation hors été
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		590	8	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	irrigation hors été
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		1 000	4	nappe du ruísseau Lévéjac (O3460560) ACC	12490	SAINT-ROME-DE-TARN	irrigation hors été

ANNEXE 2 : PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS

1. Maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau

Les prélèvements dans les cours d'eau principaux doivent laisser subsister dans le lit du cours d'eau, à l'aval de l'ouvrage de prise d'eau, un débit minimal permettant de respecter les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne aux points nodaux ou aux stations de référence.

Un débit réservé, garantissant dans le lit des cours d'eau la préservation de la vie piscicole en aval des points de pompage ou de dérivation des eaux, doit être respecté par les irrigants. En deçà de ces valeurs, le pompage doit être impérativement interrompu. Ce débit minimal doit rester supérieur au dixième du module du cours d'eau.

Toutefois, lorsque le débit du cours d'eau à l'amont de la prise d'eau est inférieur à la valeur du débit réservé, chaque irrigant n'est tenu de restituer que le débit du cours d'eau en amont.

L'irrigant doit laisser à proximité de la pompe le numéro du compteur permettant d'identifier le point de prélèvement.

2. Modalités de restrictions éventuelles des prélèvements

Dans le cas où un arrêté de restriction des usages de l'eau est pris dans le cadre des mesures de protection du milieu aquatique, compte tenu du niveau faible des débits constatés sur le cours d'eau, tous les prélèvements pour usage agricole en cours d'eau ou en nappe connectée doivent se conformer aux prescriptions de l'arrêté considéré.

Pour les pompes mobiles, en cas de mesures de restriction totale, les installations situées dans le cours d'eau doivent être neutralisées jusqu'à la levée de cette restriction totale.

3. Dispositifs de comptage

3.1 Identification du prélèvement

L'installation de prélèvement d'eau doit être munie d'un moyen de mesure ou d'évaluation approprié permettant de quantifier les débits et volumes prélevés.

Dans le cas d'un prélèvement par pompage, l'installation doit être équipée d'un compteur volumétrique. Conformément aux arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102du 02 février 1996, un dispositif de mesure en continu des volumes autre que le compteur volumétrique peut être accepté dès lors que le pétitionnaire démontre sur la base d'une tierce expertise que ce dispositif apporte les mêmes garanties qu'un compteur volumétrique en terme de représentativité, précision et stabilité de la mesure.

Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits. L'exploitant, ou à défaut le propriétaire, doit en assurer la pose, l'entretien et le bon fonctionnement.

Le numéro du compteur est préalablement communiqué par mail ou par courrier à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Dans le cas d'une panne de compteur, l'irrigant doit la déclarer par mail au service eau, risques environnement et sécurité de la direction départementale des territoires du Tarn par courrier (DDT81 – SERES- PREBE – 19 rue de Ciron – 81013 ALBI cedex) ou par mail (ddt-seu@tarn.gouv.fr) dans un délai de 7 jours maximum.

21/23

3.2 Suivi des volumes prélevés

Conformément à l'article 10 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102du 02 février 1996, l'irrigant consigne dans un registre ou cahier, les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :

- l'index des compteurs au 31 mai 2016, 31 octobre 2016 et 31 mai 2017;
- les volumes prélevés mensuellement, annuellement ;
- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et des moyens de mesure et d'évaluation;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Ce registre est tenu à la disposition des agents du service de la police de l'eau et des milieux aquatiques pendant trois ans.

Conformément à l'article 11 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102du 02 février 1996, l'irrigant communique à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn les volumes prélevés sur la période « été » (du 1^{er} juin au 31 octobre 2016) et la période « hiver » (du 1^{er} novembre 2016 au 31 mai 2017) ainsi que l'index de son compteur volumétrique relevé respectivement au 31 mai 2016, 31 octobre 2016 et 31 mai 2017. Ces éléments doivent être transmis dans les deux mois suivants la fin de chaque période de prélèvement soit au plus tard le 31 décembre 2016 et le 31 juillet 2017.

4. Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités déclarés dans le plan de répartition , dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Les irrigants doivent permettre aux agents de procéder à toutes mesures de vérification relative à la bonne exécution du présent arrêté.

Les agents peuvent demander communication de toutes pièces utiles au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

5. Conformité des installations de prélèvements

Les dispositifs de prélèvement doivent rester en tout temps conformes aux déclarations faites par les irrigants. Toute modification ou tout changement de type de moyen de mesure ou d'évaluation par un autre doit être préalablement portée à la connaissance du préfet.

Pour les installations en rivière, ces dispositifs ne doivent en aucun cas conduire à une modification du lit du cours d'eau, ni constituer un obstacle à l'écoulement de l'eau.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Entre le 15 juin 2016 et le 30 septembre 2016, il est interdit de réalimenter le plan d'eau à partir d'un cours d'eau ou d'une nappe.

6. Déclaration des incidents ou accidents

L'irrigant est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté- qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, l'irrigant doit prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

La responsabilité individuelle des irrigants reste pleine et entière vis à vis des tiers, en cas d'accidents ou de dommages qui pourraient survenir du fait des installations, ouvrages, travaux et activités liés au présent arrêté.

7. Prévention des risques de pollution

Chaque irrigant prend toutes les dispositions nécessaires, notamment par l'installation de bacs de rétention ou d'abris étanches, en vue de prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier des fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu.

8. Infraction

En application des articles L 171-7 et suivants du code de l'environnement, le non-respect des prescriptions particulières au présent arrêté ou des prescriptions générales (arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102du 02 février 1996) est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe qui est doublée en cas de récidive.

9. Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas l'irrigant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

30-2016-06-24-006

AP Budget assainissement 2016 CC terre de Camargue

Règlement Budget assainissement 2016 CC terre de Camargue



Préfecture Direction des Collectivités et du Développement Local Bureau des Finances Locales

Réf.: DCDL/ BiFL Affaire suivie par: Isabelle MAXCH Tel:04 66 36 43 07 isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Nîmes, le 24 juin 2016

ARRETE N°

PORTANT REGLEMENT D' OFFICE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

LE PREFET DU GARD

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-20, R.1612-8 à R1612-38,

VU le code des juridictions financières,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et de leur établissements publics,

VU que le projet de budget primitif 2016 du compte annexe « assainissement» de la communauté de commune terre de Camargue n'a pas été soumis au vote du conseil communautaire,

VU la saisine du président de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet en date du 19 avril 2016,

VU l'avis CB n°2016-30-005 du 9 juin 2016 de la chambre régionale des comptes de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (C.R.C.), pris sur le fondement de l'article L.1612-2 du C.G.C.T.

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet du Gard de régler et de rendre exécutoire le budget primitif annexe « assainissement » 2016 de la communauté de communes Terre de Camargue

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture



Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

ARRETE

Article 1:

Le budget primitif annexe « assainissement » de la communauté de communes Terre de Camargue est réglé et rendu exécutoire sur la base des propositions de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) formulées dans son avis CB 2016-30-005 du 9 juin 2016.

Article 2:

La section d'exploitation s'équilibre à 6 190 835 € en recettes et en dépenses. La section d'investissement s'équilibre à 6 845 061 € en recettes et en dépenses.

Le budget est annexé au présent arrêté.

Article 3:

Le présent arrêté sera notifié pour exécution à :

- Monsieur le président de la communauté de communes Terre de Camargue
- Monsieur le comptable de la communauté de communes Terre de Camargue

Le préfet, Didier LAUGA

copies pour information

- M le Président de la CRC Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
- M le DDFIP

Budget annexe assainissement – Exercice 2016

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	500 130 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	570 942 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 768 815 €
014	Atténuation de produits	0€	73	Produîts issus de la fiscalité	0€
			74	Subventions d'exploitation	200 000 €
65	Autres charges de gestion courante	31 550 €	75	Autres produits de gestion courante	0€
	Total des dépenses de gestion des services	1 102 622 €		Total des recettes de gestion des services	1 968 815 €
66	Charges financières	14 761 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	77	Produits exceptionnels	" 0€
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0€	78	Reprises sur provisions et dépréciations	″ 0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0€			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	31 000 €		1	
	Total des dépenses réelles d'exploitation	1 153 383 €		Total des recettes réelles d'exploitation	1 968 815 €
023	Virement à la section d'investissement	3 894 861 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 142 591 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	354 691 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0€	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	5 037 452 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	354 691 €
	TOTAL	6 190 835 €		TOTAL	2 323 506 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	3 867 329 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	6 190 835 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	6 190 835 €

	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT	4 682 761 €
-	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 682 761 €

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
L			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	308 640 €
20	Immobilisations incorporelles	10 200 €	20	Immobilisations incorporelles	0€
21	Immobilisations corporelles	400 €	21	Immobilisations corporelles	0€
22	Immobilisations reçues en affectation	0€	22	Immobilisations reçues en affectation	0€
23	Immobilisations en cours	5 248 220 €	23	Immobilisations en cours	481 641 €
	Total des opérations d'équipement (*)	0€			
	Total des dépenses d'équipement	5 258 820 €		Total des recettes d'équipement	790 281 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0€	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0€
			106	Réserves	41 504 €
13	Subventions d'investissement	0€			
16	Emprunts et dettes assimilées	156 000 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0€
18	Compte de liaison: affectation à	0€	18	Compte de liaison: affectation à	0€
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0€	26	Particip, et créances rattachées à des particip.	0€
27	Autres immobilisations financières	975 825 €	27	Autres immobilisations financières	975 825 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0€			
	Total des dépenses financières	1 131 825 €		Total des recettes financières	1 017 329 €
4581	Total des opé, pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé, pour compte de tiers	0€
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 390 645 €		Total des recettes réelles d'investissement	1 807 610 €
LI			021	Virement de la section d'exploitation	3 894 861 €
LI	Opé.d'ordre de transfert entre sections	354 691 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 142 591 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	354 691 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	5 037 452 €
	TOTAL	6 745 336 €	€ TOTAL		6 845 061 €
	Solde d'exécution négatif reporté	99 725 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €
TO	OTAL des dépenses d'investissement cumulées	6 845 061 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	6 845 061 €

CB n° 20 Bidler LAUGA

30-2016-06-24-005

AP Budget eau potable 2016 CC terre de Camargue

règlement Budget eau potable 2016 CC terre de Camargue



Préfecture Direction des Collectivités et du Développement Local Bureau des Finances Locales

Réf.: DCDL/ BiFL Affaire suivie par: Isabelle MAXCH Tel:04 66 36 43 07 isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Nîmes, le 24 juin 2016

ARRETE N°

PORTANT REGLEMENT D'OFFICE DU BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

LE PREFET DU GARD

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-20, R.1612-8 à R1612-38,

VU le code des juridictions financières,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et de leur établissements publics,

VU que le projet de budget primitif 2016 du compte annexe « eau potable » de la communauté de commune terre de Camargue n'a pas été soumis au vote du conseil communautaire,

VU la saisine du président de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet en date du 19 avril 2016,

VU l'avis CB n°2016-30-005 du 9 juin 2016 de la chambre régionale des comptes de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (C.R.C.), pris sur le fondement de l'article L.1612-2 du C.G.C.T.

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet du Gard de régler et de rendre exécutoire le budget primitif annexe « eau potable » 2016 de la communauté de communes Terre de Camargue

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture



Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9 Tél : 0.820.09.11.72 ($0,118 \in$ / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 0.4.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

ARRETE

Article 1:

Le budget primitif annexe « eau potable » de la communauté de communes Terre de Camargue est réglé et rendu exécutoire sur la base des propositions de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) formulées dans son avis CB 2016-30-005 du 9 juin 2016.

Article 2:

La section d'exploitation s'équilibre à 2 726 068€ en recettes et en dépenses. La section d'investissement s'équilibre à 3 368 129€ en recettes et en dépenses.

Le budget est annexé au présent arrêté.

Article 3:

Le présent arrêté sera notifié pour exécution à :

- Monsieur le président de la communauté de communes Terre de Camargue
- Monsieur le comptable de la communauté de communes Terre de Camargue

Le préfet, Didier LAUGA

copies pour information

- M le Président de la CRC Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
- M le DDFIP

Budget annexe eau potable - Exercice 2016

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	1 727 327 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	205 685 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 359 810 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0€
			74	Subventions d'exploitation	0€
65	Autres charges de gestion courante	13 500 €	75	Autres produits de gestion courante	600 €
	Total des dépenses de gestion des services	1 946 512 €		Total des recettes de gestion des services	2 360 410 €
66	Charges financières	3 231 €	76	Produits financiers	0€
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	91 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0€	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0€
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	′ 0€	İ		
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	64 100 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	2 013 843 €		Total des recettes réelles d'exploitation	2 360 501 €
023	Virement à la section d'investissement	82 226 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	629 999 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	77 869 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation 712 225 € T		Total des recettes d'ordre d'exploitation	77 869 €		
	TOTAL	2 726 068 €		TOTAL	2 438 370 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	287 698 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	2 726 068 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	2 726 068 €

Section d'investissement

16	Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
Immobilisations incorporelles				13	Subventions d'investissement	256 788 €
Immobilisations corporelles 75 400 € 21				16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0€
Immobilisations reçues en affectation 0 ∈ 22 Immobilisations reçues en affectation 0 ∈ 23 Immobilisations en cours 0 Immobilisations en cours 0 Immobilisations en cours 0 Immobilisations en cours 0 Immobilisations en cours 0 Immobilisations en cours 0 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 0 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours 10 10 Immobilisations en cours	20	Immobilisations incorporelles	38 000 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
Immobilisations en cours	21	Immobilisations corporelles	75 400 €	21	Immobilisations corporelles	0€
Total des opérations d'équipement (*) 0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0€	22	Immobilisations reçues en affectation	0€
Total des dépenses d'équipement 2 751 268 € Total des recettes d'équipement 256 788	23	Immobilisations en cours	2 637 868 €	23	Immobilisations en cours	0€
10 Dotations, fond divers et réserves 0 € 10 106 Réserves Dot, fonds divers et réserves (hors 106) 0 13 Subventions d'investissement 0 € 106 Réserves 0 16 Emprunts et dettes assimilées 52 271 € 165 Dépôts et cautionnements reçus 0 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 26 Particip, et créances rattachées à des particip. 0 € 26 Particip, et créances rattachées à des particip. 0 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 020 Dépenses imprévues d'investissement 0 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 Total des dépenses financières 538 992 € Total des recettes financières 486 721 4581 Total des dépenses réelles d'investissement 3 290 260 € Total des recettes réelles d'investissement 743 509 040 Opé.d'ordre de transfert entre sections 77 869 € 040 Virement de la section d'exploitation 82 226 040 Opérations patrimoniales 0 € 040 Opérations patrimoniales 0 € 090 040 Opérations patrimoniales		Total des opérations d'équipement (*)	0€			
13 Subventions d'investissement 0 € 16 Réserves 0 13 Subventions d'investissement 0 € 16 Emprunts et dettes assimilées 52 271 € 165 Dépôts et cautionnements reçus 0 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 26 Particip. et créances rattachées à des particip. 0 € 26 Particip. et créances rattachées à des particip. 0 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 538 992 € Total des recettes financières 486 721 € 4581 Total des opé, pour compte de tiers 0 € 4582 Total des opé, pour compte de tiers 0 € 4582 Total des recettes réelles d'investissement 743 509 € Total des recettes réelles d'investissement 743 509 € 021 Virement de la section d'exploitation 82 226 € 040 Opé. d'ordre de transfert entre sections 0 € 040 Opérations patrimoniales 0 € 040 Opérations patrimoniales 0 € Total des recettes d'ordre d'investissement 772 225 TOTAL 3 3 68 129 € Total des recettes d'ordre d'investissement 712 225 TOTAL 1 455 734 DOI1 Solde d'exécution négatif reporté 0 € R001 Solde d'exécution positif reporté 1 912 395		Total des dépenses d'équipement	2 751 268 €		Total des recettes d'équipement	256 788 €
13 Subventions d'investissement 0 € 165 Dépôts et cautionnements reçus 0 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 0 € 26 Particip. et créances rattachées à des particip. 0 € 26 Particip. et créances rattachées à des particip. 0 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 4581 Total des dépenses financières 538 992 € Total des opé. pour compte de tiers 0 € 4582 Total des opé. pour compte de tiers 0 € 4582 Total des opé. pour compte de tiers 0 €	10	Dotations, fond divers et réserves	0€	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0€
16 Emprunts et dettes assimilées 52 271 € 165 Dépôts et cautionnements reçus 0 18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 26 Particip. et créances rattachées à des particip. 0 € 26 Particip. et créances rattachées à des particip. 0 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 Dépenses imprévues d'investissement 0 € 2 538 992 € 2 Total des recettes financières 486 721 4581 Total des opé, pour compte de tiers 0 € 4582 Total des opé, pour compte de tiers 0 Total des dépenses réelles d'investissement 3 290 260 € 3 290 260				106	Réserves	7 0€
18 Compte de liaison: affectation à 0 € 18 Compte de liaison: affectation à 0 26 Particip. et créances rattachées à des particip. 0 € 26 Particip. et créances rattachées à des particip. 0 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 020 Dépenses imprévues d'investissement 0 € 458 992 € Total des recettes financières 486 721 4581 Total des opé, pour compte de tiers 0 € 4582 Total des opé, pour compte de tiers 0 Total des dépenses réelles d'investissement 3 290 260 € Total des recettes réelles d'investissement 743 509 040 Opé.d'ordre de transfert entre sections 77 869 € 021 Virement de la section d'exploitation 82 226 041 Opérations patrimoniales 0 € 041 Opérations patrimoniales 0 TOTAL 3 368 129 € Total des recettes d'ordre d'investissement 712 225 TOTAL 1 455 734 TOTAL 1 455 734	13	Subventions d'investissement	0€			
Particip. et créances rattachées à des particip. 27 Autres immobilisations financières 28 Autres immobilisations financières 29 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 € 28 Total des recettes financières 486 721 486	16	Emprunts et dettes assimilées	52 271 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0€
27 Autres immobilisations financières 486 721 € 27 Autres immobilisations financières 486 721 020 Dépenses Imprévues d'investissement 0 € 2 Total des recettes financières 486 721 Total des dépenses financières 538 992 € 3892 € 3892 € 3892 € 3992	18	Compte de liaison: affectation à	0€	18	Compte de liaison: affectation à	0€
O20 Dépenses imprévues d'investissement 0 € Total des recettes financières 486 721 4581 Total des opé, pour compte de tiers 0 € 4582 Total des opé, pour compte de tiers 0 Total des dépenses réelles d'investissement 3 290 260 € Total des recettes réelles d'investissement 743 509 040 Opé, d'ordre de transfert entre sections 77 869 € 040 Opé, d'ordre de transfert entre sections 629 999 041 Opérations patrimoniales 0 € 041 Opérations patrimoniales 0 Total des dépenses d'ordre d'investissement 77 869 € Total des recettes d'ordre d'investissement 72 225 TOTAL 3 368 129 € Total des recettes d'ordre d'investissement 712 225 TOTAL 3 368 129 € TOTAL 1 455 734 D001 Solde d'exécution négatif reporté 0 € R001 Solde d'exécution positif reporté 1 912 395	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0€	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0€
Total des dépenses financières 538 992 € Total des recettes financières 486 721	27	Autres immobilisations financières	486 721 €	27	Autres immobilisations financières	486 721 €
4581 Total des opé, pour compte de tiers 0 € 4582 Total des opé, pour compte de tiers 0 10 10 10 10 10 10 10	020	Dépenses imprévues d'investissement	0€			
Total des dépenses réelles d'investissement 3 290 260 € Total des recettes réelles d'investissement 743 509 040 Opé.d'ordre de transfert entre sections 77 869 € 040 Opé.d'ordre de transfert entre sections 629 999 041 Opérations patrimoniales 0 € 041 Opérations patrimoniales 0 00 Opérations pa			538 992 €		Total des recettes financières	486 721 €
040 Opé.d'ordre de transfert entre sections 77 869 € 040 Opé. d'ordre de transfert entre sections 629 999 041 Opérations patrimoniales 0 € 041 Opérations patrimoniales 0 0 € 041 Total des dépenses d'ordre d'investissement 77 869 € 70 869	4581			4582		0 €
040 Opé.d'ordre de transfert entre sections 77 869 € 040 Opé. d'ordre de transfert entre sections 629 999 Opérations patrimoniales 0 € 041 Opérations patrimoniales 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		Total des dépenses réelles d'investissement	3 290 260 €		Total des recettes réelles d'investissement	743 509 €
O41 Opérations patrimoniales 0 € 041 Opérations patrimoniales 0 Total des dépenses d'ordre d'investissement 77 869 € Total des recettes d'ordre d'investissement 712 225 TOTAL 3 368 129 € TOTAL 1 455 734 D001 Solde d'exécution négatif reporté 0 € R001 Solde d'exécution positif reporté 1 912 395	L			021	Virement de la section d'exploitation	82 226 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement 77 869 € Total des recettes d'ordre d'investissement 712 225 TOTAL 3 368 129 € TOTAL 1 455 734 D001 Solde d'exécution négatif reporté 0 € R001 Solde d'exécution positif reporté 1 912 395	040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	77 869 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	629 999 €
TOTAL 3 368 129 € TOTAL 1 455 734 D001 Solde d'exécution négatif reporté 0 € R001 Solde d'exécution positif reporté 1 912 395	041	Opérations patrimoniales	0€	041	Operations patrimoniales	0€
D001 Solde d'exécution négatif reporté 0 € R001 Solde d'exécution positif reporté 1 912 395		Total des dépenses d'ordre d'investissement	77 869 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	712 225 €
		TOTAL	3 368 129 €		TOTAL	1 455 734 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées 3 368 129 € TOTAL des recettes d'investissement cumulées 3 368 129	D001	Solde d'exécution négatif reporté	0€	R001	Solde d'exécution positif reporté	1 912 395 €
	T	OTAL des dépenses d'investissement cumulées	3 368 129 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	3 368 129 €

	r i i i i i i i i i i i i i i i i i i i
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	634 356 €

CB nº 2016-30-005

Didier LAUGA

30-2016-06-24-007

AP Budget ports maritimes plaisance 2016 CC terre de Camargue

Règlement Budget ports maritimes plaisance 2016 CC terre de Camargue



Préfecture Direction des Collectivités et du Développement Local Bureau des Finances Locales

Réf.: DCDL/ BiFL Affaire suivie par: Isabelle MAXCH Tel:04 66 36 43 07 isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Nîmes, le 24 juin 2016

ARRETE Nº

PORTANT REGLEMENT D' OFFICE DU BUDGET ANNEXE « PORTS MARITIMES DE PLAISANCE » 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

LE PREFET DU GARD

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-20, R.1612-8 à R1612-38,

VU le code des juridictions financières,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et de leur établissements publics,

VU que le projet de budget primitif 2016 du compte annexe « ports maritimes de plaisance» de la communauté de commune terre de Camargue n'a pas été soumis au vote du conseil communautaire,

VU la saisine du président de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet en date du 19 avril 2016,

VU l'avis CB n°2016-30-005 du 9 juin 2016 de la chambre régionale des comptes de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (C.R.C.), pris sur le fondement de l'article L.1612-2 du C.G.C.T.

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet du Gard de régler et de rendre exécutoire le budget primitif annexe « ports maritimes de plaisance » 2016 de la communauté de communes Terre de Camargue



Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9 Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1:

Le budget primitif annexe «ports maritimes de plaisance» de la communauté de communes Terre de Camargue est réglé et rendu exécutoire sur la base des propositions de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) formulées dans son avis CB 2016-30-005 du 9 juin 2016.

Article 2:

La section d'exploitation s'équilibre à 960 234 € en recettes et en dépenses. La section d'investissement s'équilibre à 1 063 457 € en recettes et en dépenses.

Le budget est annexé au présent arrêté.

Article 3:

Le présent arrêté sera notifié pour exécution à :

- Monsieur le président de la communauté de communes Terre de Camargue
- Monsieur le comptable de la communauté de communes Terre de Camargue

Le préfet, Didier LAUGA

copies pour information

- M le Président de la CRC Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
- M le DDFIP

Budget annexe « ports maritimes de plaisance » – Exercice 2016

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	182 055 €	013	Atténuations de charges	4 400 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	149 240 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	562 100 €
014	Atténuation de produits	0€	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	400 €	75	Autres produits de gestion courante	1 900 €
	Total des dépenses de gestion des services	331 695 €		Total des recettes de gestion des services	568 400 €
66	Charges financières	15 950 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	1 500 €	77	Produits exceptionnels	752 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0€	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0€			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	25 780 €			į
	Total des dépenses réelles d'exploitation	374 925 €		Total des recettes réelles d'exploitation	569 152 €
023	Virement à la section d'investissement	451 059 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	134 250 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	45 600 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	585 309 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	45 600 €
	TOTAL	960 234 €		TOTAL	614 752 €
D002	Résultat reporté	0€	R002	Résultat reporté	345 482 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	960 234 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	960 234 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	539 709 €
---	-----------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0€
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	170 000 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0€
21	Immobilisations corporelles	12 989 €	21	Immobilisations corporelles	0€
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	878 368 €	23	Immobilisations en cours	0€
	Total des opérations d'équipement (*)	0€			
	Total des dépenses d'équipement	891 357 €		Total des recettes d'équipement	170 000 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	118 769 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à	「 0€	18	Compte de llaison: affectation à	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	r 0€	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	″ 0€
27	Autres immobilisations financières	0€	27	Autres immobilisations financières	″ 0€
020	Dépenses imprévues d'investissement	″ 0€			
	Total des dépenses financières	70 000 €		Total des recettes financières	118 769 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	56 500 €	4582	Total des opé, pour compte de tiers	56 500 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 017 857 €		Total des recettes réelles d'investissement	345 269 €
LI			021	Virement de la section d'exploitation	451 059 €
L	Opé.d'ordre de transfert entre sections	45 600 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	134 250 €
041	Opérations patrimoniales	0€	041	Opérations patrimoniales	0€
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	45 600 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	585 309 €
	TOTAL	1 063 457 €	57 € TOTAL		930 578 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0€	R001	Solde d'exécution positif reporté	132 879 €
T	OTAL des dépenses d'investissement cumulées	1 063 457 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	1 063 457 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	539 709 €

CB n° 2016-30-005 Didier LAUGA

192

30-2016-06-24-004

AP Budget principal 2016 CC terre de Camargue

Règlement du Budget principal 2016 CC terre de Camargue



Préfecture Direction des Collectivités et du Développement Local Bureau des Finances Locales

Réf.: DCDL/ BiFL Affaire suivie par: Isabelle MAXCH Tel:04 66 36 43 07 isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Nîmes, le 24 juin 2016

ARRETE Nº

PORTANT REGLEMENT D'OFFICE DU BUDGET PRINCIPAL 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

LE PREFET DU GARD

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-20, R.1612-8 à R1612-38,

VU le code des juridictions financières,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et de leur établissements publics,

VU que le projet de budget primitif 2016 du compte principal de la communauté de commune terre de Camargue a été rejeté par le conseil communautaire lors des séances du 23 mars 2016 et du 11 avril 2016, la première fois par 16 voix contre et 16 voix pour, la procédure de vote à bulletin secret utilisée signifiant son rejet, la seconde fois par 14 voix contre, 13 vois pour et une abstention,

VU la saisine du président de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet en date du 19 avril 2016,

VU l'avis CB n°2016-30-005 du 9 juin 2016 de la chambre régionale des comptes de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (C.R.C.), pris sur le fondement de l'article L.1612-2 du C.G.C.T.

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet du Gard de régler et de rendre exécutoire le budget primitif principal 2016 de la communauté de communes Terre de Camargue



Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9 Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1:

Le budget primitif principal de la communauté de communes Terre de Camargue est réglé et rendu exécutoire sur la base des propositions de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) formulées dans son avis CB 2016-30-005 du 9 juin 2016.

Article 2:

La section de fonctionnement s'équilibre à 23 275 195 € en recettes et en dépenses. Le montant total des crédits de la section d'investissement s'élève à 6 837 591 € en recettes et à 6 092 729 € en dépenses. Il appartiendra au conseil communautaire de se prononcer ultérieurement, s'il le souhaite, sur l'affectation de cet excédent prévisionnel.

Le budget est annexé au présent arrêté.

Article 3:

Le présent arrêté sera notifié pour exécution à :

- Monsieur le président de la communauté de communes Terre de Camargue
- Monsieur le comptable de la communauté de communes Terre de Camargue

Le préfet, Didier LAUGA

copies pour information

- M le Président de la CRC Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
- M le DDFIP

ANNEXE

Budget principal – Exercice 2016

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	8 107 849 €	013	Atténuations de charges	165 300 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 323 805 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	2 658 372 €
014	Atténuation de produits	6 559 204 €	73	Impôts et taxes	15 802 226 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	650 874 €	74	Dotations et participations	2 266 542 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	118 250 €
	Total des dépenses de gestion courante	20 641 732 €		Total des recettes de gestion courante	21 010 690 €
66	Charges financières	234 700 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	89 750 €	77	Produits exceptionnels	1 000 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0 €	78	Reprises provisions semi-budgėtaires	31 748 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	77 256 €			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	21 043 438 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	21 043 438 €
023	Virement à la section d'investissement	1 421 424 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	810 333 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 165 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 231 757 €		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	14 165 €
	TOTAL	23 275 195 €		TOTAL	21 057 603 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	2 217 592 €
TOT	AL des dépenses de fonctionnement cumulées	23 275 195 €	T(OTAL des recettes de fonctionnement cumulées	23 275 195 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 217 592 €
---	-------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0€	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	407 432 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 222 065 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	96 005 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0€
204	Subventions d'équipement versées	6 000 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
21	Immobilisations corporelles	1 706 186 €	21	Immobilisations corporelles	10 525 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0€
23	Immobilisations en cours	1 911 146 €	23	Immobilisations en cours	0€
	Total des opérations d'équipement (*)	″ 0 €			
	Total des dépenses d'équipement	3 719 337 €		Total des recettes d'équipement	3 640 022 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	255 900 €
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	339 277 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 353 147 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à	" 0€	18	Compte de liaison: affectation à	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0€	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	672 €
	Total des dépenses financières	2 353 147 €		Total des recettes financières	595 849 €
451	Total des opé, pour compte de tiers	6 080 €	452	Total des opé, pour compte de tiers	6 080 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 078 564 €		Total des recettes réelles d'investissement	4 241 951 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 421 424 €
040	Opé, d'ordre de transfert entre sections	14 165 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	810 333 €
041	Opérations patrimoniales	0€	041	Opérations patrimoniales	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 165 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	2 231 757 €
	TOTAL	6 092 729 €		TOTAL	6 473 708 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0€	R001	Solde d'exécution positif reporté	363 883 €
Tr	OTAL des dépenses d'investissement cumulées	6 092 729 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	6 837 591 €

CB n° 2016-30-005 Didier LAUGA

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2 217 592 €

30-2016-06-24-008

AP Budget SPANC 2016 CC terre de Camargue

Règlement Budget SPANC 2016 CC terre de Camargue



Préfecture Direction des Collectivités et du Développement Local Bureau des Finances Locales

Réf.: DCDL/ BiFL Affaire suivie par: Isabelle MAXCH Tel:04 66 36 43 07 isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Nîmes, le 24 juin 2016

ARRETE N°

PORTANT REGLEMENT D' OFFICE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF» 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

LE PREFET DU GARD

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-20, R.1612-8 à R1612-38,

VU le code des juridictions financières,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et de leur établissements publics,

VU que le projet de budget primitif 2016 du compte annexe « assainissement non collectif» de la communauté de commune terre de Camargue n'a pas été soumis au vote du conseil communautaire,

VU la saisine du président de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet en date du 19 avril 2016,

VU l'avis CB n°2016-30-005 du 9 juin 2016 de la chambre régionale des comptes de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (C.R.C.), pris sur le fondement de l'article L.1612-2 du C.G.C.T.

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet du Gard de régler et de rendre exécutoire le budget primitif annexe « assainissement non collectif » 2016 de la communauté de communes Terre de Camargue,



Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9 Tél : $0.820.09.11.72~(0,118\,\mbox{\it e}\,/$ minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1:

Le budget primitif annexe «assainissement non collectif» de la communauté de communes Terre de Camargue est réglé et rendu exécutoire sur la base des propositions de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) formulées dans son avis CB 2016-30-005 du 9 juin 2016.

Article 2:

Le budget annexe «assainissement non collectif» ne dispose que d'une section d'exploitation qui s'équilibre à 22 600 € en recettes et en dépenses.

Le budget est annexé au présent arrêté.

Article 3:

Le présent arrêté sera notifié pour exécution à :

- Monsieur le président de la communauté de communes Terre de Camargue
- Monsieur le comptable de la communauté de communes Terre de Camargue

Le préfet, Didier LAUGA

copies pour information

- M le Président de la CRC Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
- M le DDFIP

Budget annexe « assainissement non collectif » - Exercice 2016

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	22 600 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 921 €
014	Atténuation de produits	r 0€	73	Produits issus de la fiscalité	´ 0€
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0€	75	Autres produits de gestion courante	0 €
	Total des dépenses de gestion des services	22 600 €		Total des recettes de gestion des services	10 921 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0€	77	Produits exceptionnels	0.€
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0€			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	22 600 €		Total des recettes réelles d'exploitation	10 921 €
023	Virement à la section d'investissement	-0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0.€	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0.€	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect, fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	0 €
	TOTAL	22 600 €		TOTAL	10 921 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	11 679 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	22 600 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	22 600 €

Didier LAUGA

CB nº 2016-30-005

30-2016-06-27-001

AP juin REGLEMENT du budget 2016

Arrêté préfectoral portant règlement du budget primitif 2016 de Moussac



Préfecture et du Développement Local Bureau des Finances Locales Nîmes, le 27 JUIN 2016

Affaire suivie par Nadine Caminade nadine.caminade@gard.goouv.fr

ARRETE DE REGLEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2016 DE LA COMMUNE DE MOUSSAC

Le Préfet du Gard,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code des Juridictions Financières,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.1612-2 et 12;

VU les lois, décrets et règlements relatifs aux budgets des communes ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU la délibération n°8 du 17 mars 2016 par laquelle le conseil municipal de la commune de MOUSSAC a rejeté le compte administratif principal 2015 ;

VU la délibération n°10 du 17 mars 2016 par laquelle le conseil municipal de la commune de MOUSSAC a rejeté le budget primitif principal 2016;

VU la lettre du 27 avril 2016 par laquelle le préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (C.R.C.) au titre des articles L.1612-2 et 12 du C.G.C.T., du compte administratif principal 2015 et du budget primitif principal 2016 précités ;

VU l'avis CB n°2016-30-008 et 2016-30-009 du 2 juin 2016 de la C.R.C. portant sur les projets d'une part du compte administratif principal 2015, d'autre part du budget primitif principal 2016 ;

S'agissant du compte administratif principal 2015:

CONSIDERANT que la C.RC. dans son avis précité a constaté la concordance entre le projet de compte administratif 2015 présenté par le maire et le compte de gestion 2015 établi par le comptable public ;

Hôtel de la Préfecture -10 avenue Feuchères -30045 NIMES CEDEX 9 Tél : 0.820.09.11.72 ($0.118 \in$ / minute depuis une ligne fixe) - Fax : 0.4.66.36.00.87 - www.gard.gouv.fr

S'agissant du budget primitif principal 2016 :

CONSIDERANT que dans sa proposition de règlement du budget, la C.R.C. estime qu'une augmentation de la fiscalité directe locale est nécessaire pour amener un supplément de 66 661 € dans les ressources fiscales afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que les bases fiscales à prendre en compte sont les bases fiscales prévisionnelles 2016 telles qu'estimées sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (dit « état 1259 »), bases qui se détaillent de la manière suivante :

1 669 000 € pour la taxe d'habitation (T.H.),

1 159 000 € pour la taxe sur le foncier bâti (T.F.B.),

52 600 € pour la taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.);

CONSIDERANT que sur la base de ces valeurs là , les taux suivants permettent d'obtenir une majoration de $66\,676\,\mathrm{C}$ du produit fiscal attendu :

13,18 % pour la T.H.,

17 % pour la T.F.B.,

56,92 % pour la T.F.N.B.;

CONSIDERANT qu'à l'exception des taux des taxes T.H. et T.F.B., le présent arrêté reprend en tous autres points les propositions de la C.R.C. pour le règlement du budget;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard :

ARRETE

Article 1:

Le projet de compte administratif 2015 présenté par le maire de Moussac est validé.

Article 2: Le budget principal 2016 de la commune de MOUSSAC est réglé et rendu exécutoire conformément au tableau établi par la chambre régionale des comptes dans son avis ci-joint. La seule différence avec cet avis porte sur les recettes fiscales, à prévoir pour un montant de 622 832 € au lieu de 622 817 €, la section de fonctionnement présentant alors un excédent de 15 €:

total des dépenses : 1 174 317,48 € total des recettes : 1 174 332,48 €.

la section d'investissement étant inchangée :

total des dépenses : 739 154,48 € total des recettes : 739 154,48 €.

Article 3:

Les taux 2016 des trois taxes "ménages" sont fixés comme il suit :

■ taxe d'habitation: 13,18 %:

■ taxe sur le foncier bâti :17,00 %

■ taxe sur le foncier non bâti: 56,92 %

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié :

pour exécution à

- Madame la Trésorière de MOUSSAC, receveur de la commune
- Monsieur le Maire de MOUSSAC

pour information à

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Gard.

Le Préfet

Didier LAUGA

 $\underline{\mathrm{NB}}$: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif de Nîmes

BUDGET PRIMITIF 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres		Chapitres	
011	310 833,00	20	30 416,00
012	495 000,00	204	127 900,00
014	2 630,00	21	245 108,00
65	77 800,00	23	86 500,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION	886 263,00	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	489 924,00
99	47 000,00	16	107 500,00
29	1 100,00	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	597 424,00
TOTAL DEPENSES REELLES	934 363,00	D OO1 Solde d'exécution négatif reporté	141 730,48
023	223 570,48	Total dépenses d'investissement cumulées	739 154,48
042	16 384,00		
TOTAL PRELEVEMENT FONCTIONNEMENT	239 954,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	239 954,00		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE	1 174 317,00		
D 002 Résultat reporté	00'0		
Total dépenses de fonctionnement cumulées	1 174 317,48		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres		Chapitres	
013	9 500,00	13	196 000,00
02	170 000,00	10	253 200,00
73	622 832,00	138	00'0
74	270 000,00	024	50 000,00
75	102 000,00	021	223 570,48
TOTAL RECETTES DE GESTION	1 174 317,00	040	16 384,00
76	00'0	Total recettes d'investissement cumulées	739 154,48
77	00'0		
TOTAL RECETTES REELLES	1 174 317,00		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EXERCICE	1 174 317,00		
R OO2 Résultat reporté	00'0		
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 174 332,48		

30-2016-06-23-001

Arrêté décernant le Titre de Maître-Restaurateur à M. Frédéric GOURDOU, exploitant le restaurant "Café Bizarre" à NIMES



Préfecture

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau des Elections, de l'Administration Générale et du Tourisme Réf.: DRLP/BEAGT/JC/N° 482 Affaire suivie par : Mme CORTEZ

Mél: jocelyne.cortez@gard.gouv.fr

Le BEAGT est ouvert au public tous les matins de 9h00 à 11h30 Permanence téléphonique « associations » les mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 au 04 66 36 40 19 NIMES, le 23 juin 2016

ARRETE n° décernant le titre de maître-restaurateur à M. Frédéric GOURDOU exploitant l'établissement « Café Bizarre » sis à NIMES (30000)

Le Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de la Consommation, notamment son article R.115-5;

VU le Code de l'Education, notamment ses articles R.335-12 et suivants ;

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 244 quater Q;

VU le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maîtrerestaurateur modifié par le décet n° 2015-348 du 26 mars 2015 ;

VU les arrêtés interministériels des 14 septembre 2007 relatifs à l'attribution du titre de maître-restaurateur et aux conditions de justifications des compétences requises pour bénéficier du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2008 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 relatif au cahier des charges ;

VU la circulaire ministérielle du 24 avril 2008 relative à la mise en œuvre du titre de maître-restaurateur ;

VU la demande présentée par M. Frédéric GOURDOU, reçue le 9 juin 2016 et complétée le 17 juin 2016, par laquelle l'intéressé demande l'obtention du titre de maître-restaurateur ;

CONSIDERANT que M. Frédéric GOURDOU, exploitant le restaurant « Café Bizarre » situé 13-15, rue Littré à NIMES (30000), remplit toutes les conditions fixées par les textes susvisés ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9 Tél : $0.820.09.11.72~(0,118~\ell$ / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

ARRETE

Article 1er : Le titre de maître-restaurateur est décerné à M. Frédéric GOURDOU, exploitant le restaurant « Café Bizarre » situé 13-15, rue Littré à NIMES (30000).

Article 2 : Le présent acte est valable pour une durée maximum de quatre ans à compter de sa publication.

Article 3: Tout changement intervenant dans l'un des éléments ayant conduit à l'attribution de ce titre devra être immédiatement signalé au Préfet du Département du Gard (Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques – Bureau des Elections, de l'Administration Générale et du Tourisme).

Article 4: En cas de départ du cuisinier, dont la qualification a permis la délivrance du titre, le gérant de l'établissement devra pourvoir à son remplacement, par une personne détenant la qualification de cuisinier définie par les textes précités, dans <u>un délai de trente jours</u>.

Article 5: Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, par voie de recours gracieux auprès de la commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître-restaurateur dont le secrétariat est assuré par le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Service Economie de Proximité et Développement Local – 3, Place Paul Bec – 34961 MONTPELLIER CEDEX 2.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, le Maire de NIMES, la Directrice Départementale de la Protection des Populations, le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard, et dont une copie sera adressée au demandeur ainsi qu'à :

- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique DGE Service "tourisme, commerce artisanat et services" Sous-direction du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales Bâtiment Condorcet Télédoc 315 6, rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13;
- DIRECCTE LRMP Pôle Entreprises Economie Emploi (EEE) Service Développement des Entreprises et Mutations Economiques 615, boulevard d'Antigone CS 19002 34064 MONTPELLIER CEDEX 2.

Le Préfet, Didier LAUGA